

## Programme interdisciplinaire développement urbain durable (CNRS)

Les espaces périphériques urbains et le développement  
durable : analyse à partir du cas de l'agglomération tourangelle

Volume 2 : recueil des travaux  
Décembre 2007

José Serrano (responsable scientifique)

Équipe de recherche :

Andrieu Dominique  
Bendjador Yasmine  
Calenge Christian  
Cornec Elen  
Di Pietro Francesca  
Héland Laure  
Larrue Corinne  
Lotfi Médhi  
Rocher Laurence  
Servain Courant Sylvie  
Stroobant Chani  
Verdelli Laura  
Vianey Giselle

## **Remerciements**

Cette recherche conduite sur l'agglomération tourangelle repose sur un travail important de terrain mené à travers des enquêtes et l'analyse de données et de documents. Je remercie tous les chercheurs pour leur forte implication. Je remercie également Damien Reumaux et Jacques Quentin pour leur aide à l'organisation matérielle du colloque. Enfin, j'exprime ma gratitude à Corinne Larrue pour son soutien à l'animation du programme.

# Sommaire

## **CHAPITRE I : L'APPLICATION DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ZONES PÉRIURBAINES : ÉTAT DE LA QUESTION**

UNE LECTURE DES ESPACES PÉRIURBANISÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CHANI STROOBANT) .....	5
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DES DÉFINITIONS, AUX OUTILS, AUX MISES EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE EN INDRE-ET-LOIRE (LAURA VERDELLI).....	24
QUELLE APPLICATION DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ZONES PÉRIURBAINES : APPORTS DE L'ANALYSE DES AGENDAS 21 LOCAUX (LAURE HÉLAND) .....	37
GÉOGRAPHIE DU PÉRIURBAIN DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE (DOMINIQUE ANDRIEU, LOTFI HAMZA)	54

**CHAPITRE I : L'APPLICATION DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DANS LES ZONES PÉRIURBAINES : ÉTAT DE LA QUESTION**

# UNE LECTURE DES ESPACES PÉRIURBANISÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHANI STROOBANT, DOCTORANTE EN AMÉNAGEMENT URBANISME  
UMR CITERES, UNIVERSITÉ DE TOURS, FRANCE

---

## 1 INTRODUCTION :

### 1.1 Le périurbain au cœur des controverses conceptuelles et pratiques.

La consommation de l'espace par l'urbanisation n'est pas un phénomène récent, mais s'est considérablement accélérée au cours du XXe siècle, ce de manière généralisée. Pour ne citer que le cas Suisse, d'après les études menées par l'OFS (Office Fédéral de la Statistique), l'OFEP (Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage), l'ARE (Office fédéral du Développement Territorial) en 2002 : à chaque seconde, 0,86 m<sup>2</sup> de terrain sont construits pour satisfaire aux besoins de l'urbanisation. Quelle que soit la façon de nommer, de réagir face à cette réalité, l'intervention sur les nouveaux territoires urbanisés implique des enjeux forts, et représente un défi aux métiers de la ville (Navez-Bouchanine, 2005). Les chiffres tendanciels de la concentration urbaine au niveau planétaire (Navez-Bouchanine, 2005) ne sont pas des plus encourageants : en 2025, sur les 8 milliards d'habitants de la planète, 5 milliards vivront en ville, et, à la fin du siècle, 80% de l'humanité sera urbanisée.

Sans prétendre donner des réponses, ni fournir un positionnement tranché sur les questions en devenir de ces périphéries « impensées » (Chalas, 1997) , notre travail se propose de faire un état des lieux de la façon dont est abordé le périurbain au regard du développement durable, au travers de documents variés (universitaires, rapports ministériels, CERTU, PUCA, documents stratégiques européens, articles, points de vue de praticiens...)

Les questions qui ont présidé à cette recherche peuvent se résumer de la façon suivante :

- Donner une dimension plus spatiale au développement durable (où ? comment ? pour qui ? A quelle échelle ?)
- Donner une dimension plus temporelle aux espaces périurbains (quels espaces périurbains voulons-nous pour demain ?)

Les recherches ont fait état d'une pléthore de références sur le périurbain, ainsi que sur le développement durable, mais soulignent surtout l'absence de réflexions scientifiques ou techniques abouties abordant les problématiques du périurbain par le développement durable. Les quelques références repérées mettent l'accent sur les externalités négatives produites par la périurbanisation, ou alors traite d'un problème spécifique révélé par le phénomène généralisé de périurbanisation (pollution, accessibilité, mobilité, statut du périurbain, évolution des modes de vie, des paysages...).

Ce travail confirme dans un premier temps un constat qui a été formulé dès la phase initiale de recherche : l'étalement urbain est considéré par les travaux sur le développement durable comme contradictoire avec ses objectifs et à ce titre, le modèle de la ville éclatée n'est pas pertinent face à celui de la ville dense. Pour autant, le développement durable semble être en espace périurbain non seulement un outil d'évaluation mais aussi et surtout un outil de gestion, de prospective et de prise en compte des différentes dimensions de l'action collective. Malgré tout, les controverses entre partisans de la ville compacte et ses détracteurs sont toujours très vives.

Les recherches ont ensuite montré que la prise de conscience de la difficulté d'élaborer des stratégies d'aménagement sur ces espaces a conduit à une interrogation des critères retenus par la SEGESA, l'INSEE pour définir ces espaces périurbains ; ils ne sont pas suffisants dans la mesure où ils ne tiennent pas compte de variables plus complexes (politico-administratives, environnementales, fonctionnelles, sociales) déterminantes dans la mise en œuvre et l'analyse de projets à l'échelle intercommunale. La question de l'articulation des projets de ville avec leur périphérie, avec celle de la conduite et gestion de projets en espace périurbain, n'est complète que si elle comprend l'espace périurbain comme espace vécu.

## 1.2 Le croisement des thématiques développement durable/périurbain.

Les deux thématiques peuvent paraître complémentaires à première vue : à l'heure actuelle, les questions de l'étalement urbain, les problèmes posés par l'idée de ville durable, de devenir des espaces dit « naturels » ou « ruraux » progressivement investis par des modes d'occupation « néo-urbains » sont devenues courantes. À deuxième vue, le croisement du développement durable et du périurbain est plus difficilement saisissable, et ce pour plusieurs raisons.

Il faut distinguer dans l'idée de durabilité ce qui doit être et ce qui peut être ;

Le développement durable en tant qu'objectif, qu'objet scientifique, qu'outil d'aménagement, politique est largement contesté, et parfois même refusé ;

L'espace périurbain et le développement durable sont définis de manière très variable par les diverses disciplines scientifiques ;

Le développement durable tout comme le périurbain peuvent très rapidement revêtir des définitions expansionnistes, et par là même être insaisissables.

Les écarts entre ce qui relève du global (des phénomènes similaires de façon mondiale) et du local sont tout aussi marqués en matière de développement durable qu'en matière de périurbain : les enjeux sont disproportionnés entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

En définitive, les enjeux de durabilité en espace périurbain contiennent une concentration de questions épistémologiques et pratiques dérangeantes, pour les scientifiques tout comme pour les praticiens : leur principal dénominateur commun est celui de mettre à mal les frontières, qu'il s'agisse de frontières disciplinaires, spatiales, éthiques, temporelles, politiques, sociales, économiques ou administratives, en en révélant les dysfonctionnements.

Convaincus que c'est par le biais d'une approche intégrée et territorialisée de développement durable qu'il sera possible de résoudre nombre de problèmes d'aménagement, de conflits et de pollutions, nous soulignons le fait que suivant les définitions proposées, l'espace périurbain concerne entre 20% et 33% du territoire national français, et qu'aucune institution ne peut à l'heure actuelle proposer de véritable politique d'aménagement qui permette de juguler les externalités négatives générées par l'étalement urbain. Or, il s'agit de 21% de la population française qui est concernée (PERRIER-CORNET, 2002). Nous formulons l'hypothèse que les espaces périurbains sous toutes leurs formes, et de toutes nationalités, sont non seulement le laboratoire d'expérience privilégié pour une meilleure mise en œuvre des principes de développement durable, mais aussi un des types d'espaces à prendre en considération de manière prioritaire par les pouvoirs publics.

Les ouvrages traitant du développement durable, s'ils abordaient tous plus ou moins la question plus générale de la croissance urbaine, et par là celle de l'espace périurbain, ne présentaient pas d'analyse précise sur la question. Aussi, nous nous sommes attachés à garder la lecture sur le développement durable comme fournisseuse d'indicateurs nous permettant d'interpréter notre lecture sur le périurbain. Ce choix a été celui de Da Cunha (2005) concernant les enjeux de développement durable dans l'analyse des phénomènes de métropolisation.

Aussi, plutôt que de présenter dans un seul et même rapport bibliographique analyse et compte-rendu, nous avons ici privilégié une problématisation.

## 2 MISE EN PERSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU TRAVERS DES PROBLÉMATIQUES DU PÉRIURBAIN

### 2.1 L'émergence du périurbain : penser l'étalement urbain... pour mieux le penser ?

#### 2.1.1 *Quel statut de la problématique du périurbain durable dans les bases de données existantes ?*

L'appréhension des problématiques liées au périurbain ne s'est pas faite de manière exclusive : les aspects considérés ont concerné tout autant le périurbain analysé comme objet spatial, que les facteurs de périurbanisation. De même, le développement durable a été pris en considération à la fois dans sa dimension descriptive, évaluative, prescriptive. Les différents mots-clés utilisés pour solliciter les différentes bases de données ont d'abord porté sur le périurbain (Espace périurbain/ périurbanisation, Urban sprawl/ étalement urbain, Edge City, Suburbanization, Espace périphérique, Périphérie) ; l'association de ces termes « +

développement durable » était dans la plupart des cas infructueuse. Il a été plus profitable de trouver des références en utilisant des concepts déjà produits par les chercheurs, tels que : Ville durable/ sustainable cities, Compact city, ville diffuse, ville émergente.

Cette précision est nécessaire dans la mesure où elle révèle le caractère très urbano-centré des réflexions sur le périurbain. Les recherches portant sur le paysage, l'agriculture en espace périurbain, pour n'en citer que quelques-unes, nuancent beaucoup cette position, notamment dans la mesure où ces espaces nouveaux présentent des caractéristiques aussi bien « rurales » qu'« urbaines ». On parle aujourd'hui d'espaces « émergents » dont les fonctionnements, les caractéristiques, la morphogénèse, la gestion, ne sont pas le seul pendant de l'étalement urbain tel qu'il a été décrit et analysé depuis les années 1950. Les formes d'occupation de l'espace ne correspondent plus nécessairement à l'usage de l'espace. (Navez-Bouchanine, 2005), ce qui rend d'autant plus cruciale la recherche de nouveaux modes d'intervention dans des espaces difficilement identifiables avec les seuls paradigmes de la croissance urbaine.

### 2.1.2 *Un déséquilibre entre développement territorial/ approche conceptuelle sur le développement durable*

Les références au développement durable ont été beaucoup plus nombreuses dans la littérature du périurbain que la réciproque. En ce qui concerne la littérature sur le développement durable, les allusions ou références les plus fréquentes à l'espace périurbain le sont sous le couvert de « ville compacte », « ville durable », « Écologie urbaine ». Cette littérature souligne bien les problèmes posés par la croissance urbaine excessive et non maîtrisée, en particulier à petite échelle (grande distinction en villes des pays industrialisés/ville des pays en voie de développement). Une liste de mots-clés déterminée à partir d'une base de données bibliographique montre bien des correspondances entre des préoccupations « périurbaines » et de « durabilité », mais il n'en demeure pas moins que la démarche de développement durable reste encore à construire et à territorialiser. On peut néanmoins dégager deux attitudes d'analyse :

- Le développement durable comme clé de lecture de l'émergence de nouvelles configurations territoriales (enjeux : caractériser les espaces urbains et les territoires en mutation)
- La description d'enjeux de développement durable par une critique des modes de gestion et de construction territoriales face à l'étalement urbain (enjeux : évaluer et améliorer les stratégies de développement territorial par des principes de développement durable.)

Les questions de durabilité en espace périurbain ont le plus souvent été abordées dans le cas Français par le biais de l'agriculture. Cette prédominance des problématiques touchant aux conflits d'usage rurbains/agricoles a été largement étayée par des rapports ministériels, des travaux de l'INRA ou des rapports faits par la Bergerie (Rambouillet) ; ils ont aussi fait l'objet d'objet de recherche par ce biais, notamment au travers de la notion de paysage. Cet état de fait est révélateur d'une vision encore très étatique ou segmentée du développement durable pour ces espaces, à l'image de ce qui a pu être constaté dans d'autres travaux de recherche sur le développement durable au regard de problématiques différentes, ou même dans des ouvrages généraux (ZUINDEAU, 2000 ; BERTRAND, 2004).

Reste donc à opérer tout un travail de lien entre ce courant traitant de la ville durable et les nécessités de gestion du périurbain en tant que tel. Nous proposons ici une lecture du périurbain sous l'angle de la durabilité, autrement dit, le tableau récapitulatif en fin de rapport reprend le développement durable sous ses aspects généraux, et non normatifs, pour déterminer les correspondances spatiales avec un type d'espace donné.

### 2.1.3 *Le périurbain ou la durabilité impossible ?*

Le concept, apparu dans la littérature anglo-saxonne dans les années 40, décrivait les espaces du commuting, des navettes rendues nécessaires par la dissociation des espaces de la résidence et du travail, puis du commerce. Il a été introduit plus tardivement en France avec le livre de G. BAUER et J.M.ROUX. C'est dans les années 1980 que l'espace périurbain a été analysé en tant que tel, notamment avec B. Kayser à Toulouse (le groupe GRECO privilégiant une approche définissant le périurbain comme territoire spécifique.) Depuis, ces territoires en mutation font l'objet de recherches spécifiques dans plusieurs laboratoires de recherche.

Selon Brigitte Prost, le territoire périurbain « participe d'un processus de déqualification-requalification territoriale engagé dans le cadre d'un conflit pour l'espace, et est le résultat d'une annexion caractérisée de l'espace rural par la société urbaine, visant à substituer celui-ci par un espace régi par celle-là. Dans son article, elle montre que le territoire rural est vulnérable et présente une forte cohérence spatiale, sociale et économique à

laquelle la périurbanisation fait fortement violence. Pour caractériser le système conflictuel mis en place, B. Prost définit deux logiques territoriales « rurale » et « urbaine », logiques antinomiques « qui n'ont en commun que le support de leur conflit ». D'un territoire qualifié par ses paramètres propres, on passe à un territoire conflictuel où s'affrontent de nouvelles forces organisationnelles (lenteur/ rapidité par ex). On n'est pas loin d'une application « territoriale » de la classique et controversée l'opposition *Gemeinschaft/Gesellschaft* de Ferdinand Tönnies. Brigitte Prost met en relief la recomposition des territoires périurbanisés de la manière suivante : « sous le coup de ces actions diverses et opposées apparaissent de nouveaux territoires que l'on appelle périurbains en raison même de leurs caractères ambivalents et des dynamiques duales qui président à leur mise en place ».

## 2.2 Définitions.

### 2.2.1 Définitions conceptuelles.

Les travaux de définitions les plus « universelles » sont donnés par les dictionnaires de géographie et d'aménagement. Une première difficulté à souligner est que le terme de développement durable n'est présent dans ces ouvrages que depuis récemment, de même que le terme de périurbain en tant que tel (on parlait plus volontiers d'espace périphérique que d'espace périurbain.) Il convient de souligner que toutes ces définitions mettent en valeur une conception largement héritée du modèle centre-périphérie, qui fait l'objet de vives controverses.

Par exemple, l'article « périurbain » de R. Brunet dans *Les mots de la géographie* (Brunet, 1992), a une définition réductrice de l'espace périurbain.

Sans entrer dans une critique trop précise sur cet article, certains éléments de définitions se retrouvent, à savoir, le caractère résidentiel et récent, la prégnance des migrations pendulaires, la qualité de sous-ensemble de la ville.

Une autre référence incontournable, l'*Encyclopédie de Géographie* » (réédition de 1992) est aussi révélatrice du caractère encore embryonnaire de la réflexion sur le périurbain (ni le terme de périurbain ni le terme de développement durable n'étant définis en tant que tels dans ce dictionnaire). Néanmoins, l'article de DERYCKE sur l'organisation de l'espace dans les villes présente l'intérêt de poser un certain nombre de questions cruciales. Toujours dans l'*Encyclopédie de Géographie*, LACOUR et PUISSANT soulignent des insatisfactions sur les outils pour lire la ville et la croissance urbaine. Ils montrent la nécessité de « réaffirmer la globalité de la ville » qui signifie « accepter les externalités négatives générées par la taille et le fonctionnement des villes en matière de circulation, de prix fonciers, et de pollutions de toutes sortes ». Pour eux, l'« éclatement urbain » doit mener à une contre-lecture de la globalité, car il correspond à l'éclatement des modèles de réseaux en région géographique ou de fonctionnement homogène, mais aussi à l'éclatement interne des agglomérations en espaces fragiles de marginalisation ». Cette vision donne les prémices d'une prise de conscience de l'insuffisance des modèles géographiques utilisés pour analyser l'ensemble des territoires en devenir. Les auteurs insistent aussi sur la nécessité de mieux gérer ces situations « en matière de connaissance des coûts de la croissance urbaine, notamment dans les domaines de la surconcentration/ désertification.

Les questions soulevées par LEVY, J ; et LUSSAULT, M. (2003) donnent une vision synthétique des enjeux du périurbain. Ils montrent aussi les problèmes posés par le périurbain, problèmes que nous avons retrouvés dans un grand nombre de références : le problème de la continuité, les problèmes politiques, sociaux et idéologiques.

La définition de R. CHAPUIS insiste, elle, sur les aspects ruraux et sur la généralisation à l'ensemble des agglomérations du phénomène. Il oppose la qualité paysagère rurale au mode de fonctionnement urbain, quoique dans une forme peu dense. Yves JEAN (2000) propose de retenir celle proposée par C. CABANNE : « ...espace situé à la périphérie d'une ville et de sa banlieue et qui est le lieu de transformations profondes sur les plans démographique, économique, social, politique et culturel. Le déversement d'un nombre important de citoyens qui viennent habiter dans les communes rurales, tout en continuant à travailler en ville, se traduit dans le paysage par une modification au niveau de l'habitat, de la voirie, des équipements. ...L'analyse de l'espace périurbain est très complexe à mener dans la mesure où il se situe aux franges de deux espaces eux-mêmes dynamiques et dans la mesure où les formes de périurbanisation varient... »

Il faut retenir de ces rappels définitionnels incomplets mais significatifs que l'espace périurbain est traité majoritairement par le biais statistique, et qu'une évolution est sensible entre espace périphérique et espace



périurbain. Une approche de plus en plus mixte (ni ruraliste ni urbanistique) s'affirme et montre la nécessité de penser cet espace comme spécifique.

Pour un état des lieux global sur le fait périurbain en France traité de manière statistique, les analyses de LE JEANNIC (1997, Économie et statistique) et les aspects développés dans le Géocarrefour (2001) fournissent un aperçu satisfaisant, quoique peu actualisé (ils utilisent les données du recensement du 1999).

Enfin, ni « périurbain », « périurbanisation », ni « espace périurbain » ne figurent dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement de Pierre MERLIN et Françoise CHOAY (PUF, Quadrige, 2005).

### 2.2.2 *Richesse lexicale.*

Panos Mantziaras, dans son papier « La ville dispersée entre phénomène et projet », (séminaire « penser l'espace », 16/11/2005 : le discours sur la ville étalée), retrace l'évolution du discours sur la ville étalée. L'origine de « urban sprawl », terme apparu dans les années 1950 pour signifier le processus de la dispersion urbaine, est américaine, et correspond à une vision de la dispersion qui s'intègre dans des projets de dédensification. On trouve en effet à cette époque des critiques très vives de la ville dite centralisée (Mantziaras, 2005), par exemple dans la vision urbaine de L. Hilberseimer. Ce dernier, proposant une interrogation sur les changements de modes de vie qu'entraîne l'extension illimitée des villes et la « suburbanisation », affirme : « Dans la ville dispersée moderne du transport motorisé [...] la structure de la ville centrée piétonne n'est plus logique et adéquate. » E. A. GUTKIND, urbaniste, propose le même type de réflexion (début des années 1960) :

« Notre tâche est triple : éclaircir les zones construites qui sont déjà « perdues », et y réduire la densité de la population et des constructions, convertir en espace vital pour les millions de nouveaux venus les zones jusqu'ici insuffisamment mises en valeur, et intégrer les zones anciennes et les zones naturelles dans de vastes régions organiques. Les principes directeurs qui nous permettront d'atteindre ces objectifs sont la décentralisation et la dispersion, nos instruments seront l'aménagement urbain, l'aménagement régional et national. »

Les termes décrivant le périurbain, s'ils ont beaucoup évolué depuis les années 1970, sont très nombreux. M. BOURAOUI (2000) en fait une liste qui paraît succincte au regard de l'ensemble du corpus existant : ville éclatée, ex-urbanisation industrielle, franges urbaines, rurbanisation, exurbanisation, espace urbain périphérique, pavillonnarisation de l'espace, espace ex-ruraux, ex-naturels, bourgeonnement urbain, bourgeonnement périphérique, extension périurbaine, éclatement urbain, poussée urbaine, aire urbanisée, traînée urbaine, nébuleuse urbaine, périurbanisation, naturbain, inurbation, banlieues rurales...

Autant de termes qui pour les uns relèvent d'une volonté de délimitation spatiale d'un territoire, pour les autres d'une volonté de caractériser des formes urbaines, pour d'autres encore de spécifier des mutations territoriales.

### 2.2.3 *Les définitions « opérationnelles » :*

Ce problème, déjà présent dans les définitions officielles de l'INSEE et de la SEGESA, se retrouve dans les références théoriques et dans les analyses monographiques d'espaces périurbains.

Il convient de rappeler les deux définitions qui servent le plus souvent de bases statistiques aux documents de planification et d'orientation, voire de travaux de recherche.

L'INSEE : les communes périurbaines sont les communes dont 40% des actifs résidents vont travailler dans une aire urbaine. P. DELORME considère que l'espace périurbain est composé d'un ensemble de couronnes périurbaines, formes concentriques repérées par les déplacements domicile-travail, et de communes multipolarisées.

LA SEGESA : (document de référence : le rapport Larcher commandé par la DATAR et le Ministère de l'agriculture) prend comme base les cantons ; les zones retenues sont « constituées d'agrégats de cantons contigus, choisis autour des villes d'une certaine taille. Le rayon varie de 15 à 30 km en fonction de l'importance de l'agglomération centrale » 425 cantons ou groupes de cantons ont été retenus autour de 134 agglomérations.

La plupart des ouvrages analysant la question du périurbain insistent sur la nécessité d'une définition non univoque et la plus complexe possible, notamment au travers de définition multicritères. (PERRIER-CORNET, 2002 ; NICO, 2004 ; STEINBERG, 1991 in DEZERT)

Les textes de loi les plus récents, donnant lieu à la création des structures intercommunales à fiscalité propre, et aux territoires de projet, sont conçus avec l'intention de limiter l'étalement urbain. Si les territoires de solidarité

ainsi créés correspondent à une recherche (utopique) de l'échelle d'action pertinente, il n'en demeure pas moins que les espaces de référence statistiques demeurent ceux de l'aire urbaine au sens de l'INSEE. Or, de nombreuses études montrent que si dans certains cas l'aire urbaine a servi d'outil de travail pour une véritable construction des territoires, dans la majorité des cas, elle n'a pas eu le rôle de locomotive opérationnelle qui lui est théoriquement dévolu, au grand regret des agences d'urbanisme. Outils de construction territoriale, d'aménagement et outil de réflexion et de définition des territoires ne correspondent pas.

L'espace périurbain a été largement critiqué par son traitement en zones, en spécialisation spatiale. Toute la question de la définition de l'espace de recherche est en soi un problème, car plusieurs auteurs vont jusqu'à remettre en question l'utilité même d'une délimitation pour un espace en devenir constant (STEINBERG, 1991, op. cité, citant JALABERT) : « A la limite, le phénomène peut être considéré comme a-spatial, l'ensemble de tous les processus de périurbanisation ou de rurbanisation s'intégrant dans un même système d'évolution de la société française, caractérisé par une urbanisation généralisée et une transformation « in situ » des modes de vie ruraux. Dans un contexte politique et économique donné, c'est la forme la plus adéquate à la meilleure valorisation possible du territoire par le capital ».

La délimitation pose bien un problème majeur ; bien qu'insaisissable, la position extrême qui consiste à refuser l'idée de délimitation conduit à reconnaître l'échec des politiques publiques. En ce sens, P ; Genestier (urbaniste d'État) affirme que « les difficultés à contenir l'urbanisation diffuse [sont révélatrices] des incertitudes et des blocages qui affectent l'action publique ». Si STEINBERG propose une typologie des espaces périurbains suivant quatre catégories, c'est aussi pour défendre l'idée qu'il n'y a pas d'actions publique possible sans caractérisation d'un territoire d'action à proprement parler. L'imprécision de la notion nuit à la lisibilité du phénomène ainsi qu'au diagnostic et aux éventuelles prescriptions. Chaque auteur privilégie un aspect du processus ce qui aboutit à une terminologie variable, reflet du flou spatial. Ce travail de délimitation, tout arbitraire qu'il soit, se pose comme encore plus nécessaire si l'on fait intervenir les principes structurants du développement durable : accepter l'inutilité d'une définition territoriale du périurbain, c'est laisser la porte ouverte à un laisser faire à coloration économiste et libérale, et donc oublier les dimensions sociales et environnementales pour lesquelles l'action publique ne peut qu'avoir un rôle majeur.

### **3 LA PRISE EN COMPTE DU PÉRIURBAIN PAR LES INSTITUTIONS**

#### **3.1 En France.**

Un grand nombre d'ouvrages, soit à l'initiative des centres de recherche, soit suite à des directives ministérielles ou de praticiens, ont très tôt mis en question les nouveaux rapports spatiaux entretenus par les villes et les campagnes. Aussi, en 1982, LANGUMIER J-F. montre que la genèse d'une reconnaissance officielle du nouvel espace qu'est le périurbain provient d'une demande d'études de la DATAR au début de 1979 (appel d'offre lancé par le SESAME, Système d'études du Schéma d'Aménagement de la France). Cette étude était centrée sur deux aspects :

- Analyse du desserrement des activités dans les espaces suburbains
- Les Banlieusards : des citoyens sans citoyenneté ?

Cette préoccupation a été formulée face à une croissance urbaine trop rapide et difficilement contrôlable des grandes et moyennes agglomérations. Les limites des documents d'urbanisme se faisaient sentir. On parlait alors plus volontiers de banlieue que d'espace périurbain ou même périphérique. Les questions de développement étaient alors perçues principalement au travers de préoccupation soit purement sociales, soit purement économiques. La mode était au développement endogène, à la recherche de plus d'indépendance par rapport aux instances centrales, notamment en matière d'activités et d'emplois. Langumier J-F.(1982) retrace : « en 1981, un rapport intitulé l'Enjeu périurbain. Activités et Modes de vie est édité par la DATAR et le SESAME ; cette étude a été génératrice de nouvelles recherches, majoritairement centrées sur des questions de division sociale et spatiale du travail. La mode était aussi au géopolitique ou à l'économique. Les choix en matière de méthodologie de travail consistaient beaucoup en recherches statistiques, en enquêtes auprès de nouveaux habitants...

Il faut aussi citer le rapport Mayoux (1979), «Demain l'espace. L'habitat individuel péri-urbain », qui traite du problème du développement des lotissements à la périphérie des villes françaises. Ce rapport a été largement critiqué. D'après E. VALETTE, (2003), le rapport Mayoux, « Demain l'espace » : présente deux arguments irréfutables bien que non démontrés :

Les individus ont de nouveaux goûts résidentiels.(retour à la nature, prise de distance avec le lieu de travail.

Le modèle urbain classique de la ville est posé comme « techniquement dépassé » donc à dépasser. Dans ce contexte, l'espace périurbain apparaît comme une solution, non pas « comme une mauvaise habitude mais en grande partie comme l'avenir du phénomène urbain ».

La recherche menée par AQUACHAR-CHARPENTIER M. (1994) a recensé les travaux réalisés par les DDE et les agences d'urbanismes sur le thème du péri-urbain, et souligne que l'attention sur ce phénomène s'est atténué au début des années 1980 ; période qui était plus marquée par une orientation des recherches vers l'habitat ancien, le retour au centre, la « crise » des banlieues (des grands ensembles), alors même que la croissance péri-urbaine s'est poursuivie. Cette recherche montre qu'à ce jour (1994), aucune recherche spécifique n'est véritablement menée sur ces espaces, qualifiés pourtant d'espaces-jeux.

Les travaux de recherche engagés par le PUCA (anciennement PCA), au Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme (MELTT), sous la direction de G. DUBOIS-TAINE viennent alimenter l'hypothèse qu'à ce moment-là, les recherches sur le péri-urbain sont encore imprécises, les agglomérations sont étudiées dans un cadre général. C'est le moment où la distinction centre-périphérie est remise en cause. La ville est alors considérée comme un tout, un ensemble où divers éléments s'articulent, et c'est cette articulation de « nouvelle urbanité » qui devra être analysée. « Pour comprendre cette nouvelle ville, cette région urbaine, pour appréhender ses forces et ses valeurs, il nous faut trouver d'autres manières de la regarder, de la décoder ; les anciennes méthodes donnent des œillères pour voir. »

Ainsi, les ouvrages font état d'une multiplicité de termes et d'analyses. À partir des années, 1980, le terme de « rurbanisation » est de plus en plus remplacé par celui de « péri-urbanisation », terme employé pour la première fois par J-B. RACINE en 1967 dans un article « Exurbanisation et métamorphisme péri-urbain ». J. BEAUJEU-GARNIER explique cette nécessité de définir un nouveau terme plutôt que de conserver le terme consacré de banlieue : « on doit plutôt envisager ce qui est autour de l'agglomération (villes+ banlieue) ; ce serait les franges, les marges de l'agglomération, mais sans être encore englobé dans l'urbain. C'est l'espace soumis à l'avancée du front urbain...Le terme péri-urbain se révèle ainsi très utile, afin de saisir une nouvelle réalité...Un lieu de contacts où s'interpénètrent et s'affrontent deux mondes : le rural et l'urbain. »

Ces démarches sont l'expression de la multiplicité des analyses. G. JALABERT a ainsi identifié trois attitudes qui correspondent à trois visions différentes de l'espace périurbain :

La croissance périphérique s'effectue par une organisation en couronnes successives. Ce modèle est, le plus souvent, fondé sur l'existence de trois couronnes « non ordonnées concentriquement, mais caractérisables par une plus ou moins grande et ancienne pénétration de l'urbain ex-agricole et villageoise ». Le péri-urbain moins clairement défini. Il peut s'agir de l'ensemble des zones où « l'on observe des phénomènes de croissance démographique...où l'on enregistre une production de logements neufs sous des formes variées... ». Lors d'une étude sur la région Midi-Pyrénées, J-P. LABORIE avait intitulé son article « Des banlieues partout...en Midi-Pyrénées », exemple illustrant parfaitement ce second type d'analyse. Il peut être aussi considéré que « la croissance périphérique des populations et des espaces n'a pas à être autonomisée, n'est pas un phénomène spécifique : elle n'est que l'une des formes de la logique du procès d'urbanisation de la société. » (JAILLET, M.-C.) La croissance est, ici, analysée en termes de valorisation temporaire d'une fraction du territoire, valorisation due à des changements économiques, politiques ou sociaux. Sans retracer ici toutes les nuances d'évolution de la prise en compte du développement durable par les pouvoirs publics, on peut dire ici que partant d'une forte opposition ruralistes/ urbanistes, les réflexions ont progressivement convergées vers une prise en compte intégrée et transversales du périurbain comme espace à enjeux non plus uniquement économiques ou résidentiels mais véritablement complexes et de toutes disciplines universitaires confondues. L'utilisation des SIG, des études d'impact environnementales et d'études prospectives ont toutes été dans le sens d'une abolition des frontières entre le monde rural et urbain.

Les lois récentes sur l'intercommunalité, la nécessité de penser les territoires en termes de projets et de manière transversales, en prenant en considération les principes de développement durable, sont d'autant plus cruciales pour les espaces périurbains qu'ils sont pris dans des logiques parfois contradictoires (superposition de documents de planification et de document d'orientation, dynamiques démographiques complexes, évolution du foncier rapide et pratiquement non maîtrisable, coûts de gestion des services publics plus élevés...). Cependant, les outils donnés aux collectivités pour appréhender les problématiques de l'étalement urbain sont souvent incommensurables avec les stratégies d'opportunisme locaux, que l'on peut observer au travers des dispositifs de contractualisation dont le fonctionnement privilégie une négociation par projet et non par territoire.

### 3.2 Une description des périurbains tourangeaux par les chercheurs.

J.F. TROIN a noté [le schéma suivant] en ce qui concerne Tours : 130 000 habitants pour la commune centre en 1999, 140 000 pour la périphérie, structurée en trois noyaux : « ... au Nord de la Loire une extension ramifiée qui ... passe rapidement au tissu pavillonnaire puis au mitage dans les communes périphériques... ». « Dans l'interfluve entre Loire et Cher ... une nette dissymétrie intervient : alors que la ville cesse brutalement à l'Ouest, elle se prolonge à l'Est en un long appendice... ». « Au Sud de la Loire une zone hétérogène comprend la commune de Joué-les-Tours..., les extensions sud de Tours, le pôle commercial de Chambray les Tours et la commune résidentielle de Saint Avertin ». L'évolution démographique 82/90 fait apparaître une forte augmentation dans la deuxième couronne ; les résultats du recensement de la population de 1999 reflètent une légère progression de la ville-centre de Tours (+2,7%) et la progression continue de l'espace périurbain, en particulier la seconde couronne, non intégrée à l'agglomération. »

### 3.3 A l'étranger.

La plupart des pays connaissent des phénomènes, plus ou moins marqués, plus ou moins étendus, d'urbanisation étalée et diffuse. Da Cunha (2003) parle en ce sens d'une transformation des principes morphogénétiques qui se retrouve dans un très grand nombre de pays dans le monde. À l'origine de l'étalement urbain et de nouvelles formes d'occupation de l'espace, on trouve les mêmes transformations en matière de transports (utilisation massive de la voiture individuelle), de modes de vie, d'évolution des mentalités, de recherche de la nature, d'évolution du marché foncier... Da Cunha relie ces grandes transformations à la transformation du régime d'urbanisation, lui-même dépendant d'un rôle accru des grandes métropoles dans les systèmes urbains (Sassen, 1996, Castells, 1998, Durand-Dastes et al.1998). Da Cunha entend pas régime d'urbanisation « l'ensemble des modalités de territorialisation (localisation, délocalisation et relocalisation des activités et des ménages) conditionnant le renouvellement des centralités urbaines ainsi que la production et le fonctionnement des villes et des agglomérations en tant qu'espaces économiques, sociaux et physiques »

La forme, le sens et les représentations « opérants » de cet espace périurbain sont pourtant différents de part et d'autre de l'Atlantique, de même que la façon dont les chercheurs s'en sont saisis. Souvent, la France est pointée comme un des pays les plus « en retard » concernant la recherche sur les phénomènes de périurbanisation. Les thèses les plus récentes sur le périurbain s'en tiennent souvent à des analyses liées aux transports, à la mobilité, à l'évolution des paysages, mais abordent rarement la question spécifique de la gestion de ces espaces flous, de ces interfaces. Les premiers travaux d'analyse du phénomène périurbain, effectués principalement aux Etats-Unis et dans les pays anglo-saxons, ont mis l'accent sur une approche fonctionnaliste et sociologique

On retrouvera dans la base de données plusieurs articles, comptes-rendus de colloques ou de séminaires, monographies décrivant des espaces périurbains à l'étranger. Nous privilégierons ici un rapide aperçu d'analyse comparée sur la Grande-Bretagne.

#### 3.3.1 Aperçu international : la Grande-Bretagne.

Nous reprenons ici les analyses menées par Adell (1997), qui montre bien dans quelles mesures les échanges intellectuels sur la question du périurbain font que c'est la spécificité du territoire britannique qui peut expliquer les spécificités de pensées sur le périurbain en Grande-Bretagne. Ensuite, Adell distingue trois phases d'évolution physiques et sociales auxquelles correspondent trois grandes périodes en termes de terminologie :

**Tableau 1**

Phases décrites	PHASE 1 (1850-1929)	PHASE 2 (1930-1955)	PHASE 3 (1960-1990)
<b>ÉVOLUTION PHYSIQUES ET SOCIALES</b>	<b>PEUPLEMENT CONCENTRÉ</b>	Centre ville avec une couronne suburbaine	<b>VILLE DÉCENTRÉE</b>
<b>PHASES DE « TERMINOLOGIE »</b>	<b>ÉMERGENCE DE LA BANLIEUE BRITANNIQUE.</b>	<b>CONSOLIDATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE,</b>	Dissolution contemporaine des catégories urbaines et rurales traditionnelles qui présentent le domaine urbain comme une communauté sans lieu. (Non Place Urbain Realm, M. Webber,

		<b>FORMALISATION DES VALEURS, INSTITUTIONS ET APPROCHES QUI INTERVIENNENT DANS LE PHÉNOMÈNE URBAIN, LA STRUCTURE ET LE CONTRÔLE</b>	1964)
--	--	---	-------

Adell fait référence à Melvin WEBBER (1964) qui introduit le concept de « nonplace urban realm » : « Un urban realm (domaine urbain) n'est ni un peuplement ni un territoire urbain, mais un ensemble hétérogène de personnes communicant entre elles par l'espace ».

Pour ce qui est de l'évolution de la politique d'aménagement touchant aux espaces périurbains, Adell retrace quatre grande périodes décennales depuis 1960 :

- Années 1960 : fonctionnalisme économique visant à faciliter le fonctionnalisme urbain.
- Années 1970 : toujours préoccupation de la maîtrise de la croissance, émergence de conflits idéologique entre autorités locales et gouvernement, même si consensus entre protectionnistes de la campagne et politiques urbaines-
- Années 1980 : tentatives d'équilibrage entre développement et conservation, à travers des régimes par zone. La notion de ville compacte demeure, renforçant le concept de ceinture verte.-
- Années 1990 : nouvel agenda de l'environnement , recherche de stratégies de résolutions des conflits. Le thème de sustainability devient central dans l'intégration des problèmes tels que l'utilisation du sol, le logement, l'énergie et les transports ; il restructure les visions et les applications de l'aménagement britannique en faveur d'approches intégratives et participatives.

#### 4 ÉCUEILS IDÉOLOGIQUES OU IDÉOLOGIES NÉCESSAIRES ?

##### 4.1 *Un contexte favorable à la prise en compte du développement durable.*

D'une certaine façon, les ouvrages traitant directement des questions idéologiques autour du périurbain sont ceux qui soulignent l'importance de l'héritage intellectuel de l'urbanisme dans les conceptions actuelles d'aménagement ; cette justification nous semble être montée en puissance dans les textes de manière au moins parallèle à l'affirmation du développement durable comme une des principaux enjeux en espace périurbain. En France, les justifications idéologiques semblent être le pendant soit d'un positionnement vis-à-vis du contexte actuel de la décentralisation et du rôle en transformation des collectivités locales, soit celui d'un positionnement par rapport à une discipline de référence (c'est le cas d'un grand nombre de laboratoires de recherche). En effet, les colloques nationaux ou internationaux traitant spécifiquement de la question de la durabilité en espace périurbain (Poitiers, Lille, Lausanne...) ont souvent été organisés par des équipes de recherches ayant déjà accepté l'idée de durabilité comme un objectif à poursuivre en soit.

##### 4.2 **Des modèles en tension**

Une grande partie des ouvrages présentant à la fois une réflexion théorique et des analyses de terrain ont ressenti le besoin de replacer leur objet de recherche dans une perspective idéologique. Ces contradictions sont bien résumées par Theys et Emilianoff, (2001), cités par Bertrand (2004) :

« En ce qui concerne le projet de « ville durable », se posent les choix d'urbanisme entre le modèle de la « ville dense », moins prédatrice de son environnement mais qui concentre les externalités (besoin plus important en moyens techniques et en énergie pour traiter) et qui a tendance, du fait de la rareté de l'espace, à être socialement et écologiquement plus inégalitaire, et celui de la ville « émergente », espèce de discussion générale de « la ville à la campagne ». Jacques Theys et Cyria Emilianoff montrent bien en quoi le projet de « ville durable » est, dans ce fondement même, contradictoire, tiraillé entre deux modèles de « ville dense » et de « ville à la campagne » : « En voulant concilier l'inconciliable, il [le projet de ville durable] risque en effet, plus encore que l'écologie urbaine, de s'exposer à des contradictions insolubles. C'est en particulier le cas pour le premier de ses objectifs qui est de redensifier les villes sans sacrifier l'accès à la nature » (BERTRAND, F., 2004).

Les polémiques autour de la ville compacte, de la densité comme moindre mal, de la mixité, de la nature en ville, de l'activité agricole, de la remise en cause de modèles de géographie urbaine, sont concentrées autour de ces concepts de durabilité urbaine.

Da Cunha et Bouchet (2003) ont bien résumé cette tension entre modèles, tension issue de la difficulté à évaluer les scénarii préférables toutes dimensions de l'urbanisation considérées. Enfin, les auteurs montrent que si la controverse entre partisans et détracteurs de la ville compacte n'est pas close, son analyse permet de tirer quelques conclusions : La ville durable est celle qui favorise une forme urbaine structurée et flexible permettant une économie des ressources foncières...

On assiste aujourd'hui à la définition d'un nouveau référentiel pour l'aménagement urbain basé sur un objectif de densification contrôlée et mesurée du territoire. Le modèle polycentrique en réseau avec une diversification de sous-centres bien desservis par les transports publics est une option de compromis entre la ville étalée et la ville compacte unipolaire.

## **5 LA RICHESSE DU CROISEMENT DES DEUX THÈMES DE RECHERCHE.**

### **5.1 Aménités et inconvénients**

Si la plupart des ouvrages référencés traitent des inconvénients et des dangers de la périurbanisation, il n'en demeure pas moins que les logiques d'étalement urbain répondent à une véritable nécessité des territoires et des populations, qu'elle soit de caractère « superflue », politique ou de mode. Certains auteurs ont montré que le dynamisme d'une agglomération ou d'un pôle urbain pouvait se mesurer à l'intensité et aux caractéristiques de ses espaces périurbains. Cette position est largement remise en cause à l'heure actuelle, mais il n'en demeure pas moins que les modes de vie et les évolutions du foncier vont de facto dans le sens d'une périurbanité ressentie comme positive pour les territoires concernés (plus d'habitants, plus de contribuables, plus de lotissements, plus d'entreprises...). Si du point de vue du développement durable il reste pratiquement impossible de trancher sur le scénario idéal entre ville compacte et ville émergente, les questions d'équité, d'environnement et de coûts de la périurbanisation demeurent, et sont à résoudre au cas par cas de manière flexible. Aussi, nous nous sommes attachés à définir pour chaque enjeu (voir infra) aménités et inconvénients en fonction de différents points de vue. Il a été par ailleurs très fructueux de croiser en ce sens des principes de durabilité plus ou moins forts avec une densité plus ou moins forte d'espace périurbain ; on retrouvera cette approche dans le tableau comparatif.

### **5.2 Choix de positionnement pour les espaces périurbanisés.**

Dans la mesure où il semblerait que le critère démographique soit trop restreint, nous privilégions une définition territorialisée plus complète et plus complexe du périurbain, en y intégrant dès l'origine des enjeux de développement durable. Il paraît ainsi difficile d'intégrer tels quels des éléments de définition de développement durable dans la typologie établie par l'INSEE et reprise par LE JEANNIC (1997) , dans la mesure où plusieurs auteurs se sont accordés pour montrer que les outils de gestion, d'accompagnement de l'urbanisation sont peu adaptés aux situations particulières. Ce point de vue a été adopté par Y. JEAN lorsqu'il analyse notamment le phénomène de représentation et d'identification du phénomène périurbain par les élus du Centre-Ouest.

Le rapport de Philippe Julien (2005) , commandité par le CERTU , montre aussi que l'aire urbaine telle qu'elle est définie par les territoires, n'est pas un concept suffisant pour aborder la complexité des phénomènes sous-tendus par la périurbanisation. Les dynamiques spatiales qui construisent les espaces périurbanisés font intervenir des échelles beaucoup plus vastes que celles de l'aire urbaine. D'après P. Julien, le concept d'aire urbaine a été fondé sur celui, immuable à première vue, d'"unité urbaine" ; ce concept revêt une réalité certaine pour certaines aires urbaines comme celle de Lyon, par exemple, mais est beaucoup plus discutable dans le cas des agglomérations de l'aire ligérienne. Il faut, pour appréhender l'aire urbaine au travers d'autres critères que les migrations domicile-travail ou que le taux de 40% de la population résidente ayant un emploi et travaillant dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci, étudier la dépendance/ autonomie des « communes périurbaines », et aborder par ce biais la question de la solidarité territoriale. Cette critique de la pertinence de l'aire urbaine est aussi celle de D. Mignot (2004) dans le rapport « permanence des formes de la métropolisation et de l'étalement urbain » : l'exemple lyonnais est parlant.

Aussi, si l'on considère par exemple que l'espace périurbain autour de l'agglomération parisienne se dessine sur un rayon de 70 km, et de 20 à 30 km pour les agglomérations de taille moyenne, et de 10 km pour les agglomérations de petites taille, il serait envisageable de garder comme rayon de référence 15 à 20 km pour l'agglomération tourangelle, puis de faire des sous-ensembles à partir d'autres critères (dépendance à l'agglomération en termes d'emploi et de migrations, intégration dans le SCOT de la Communauté d'agglomération, morphologie, types d'intercommunalité, etc.)

### 5.3 Gradients, densité, concentration, décroissement.

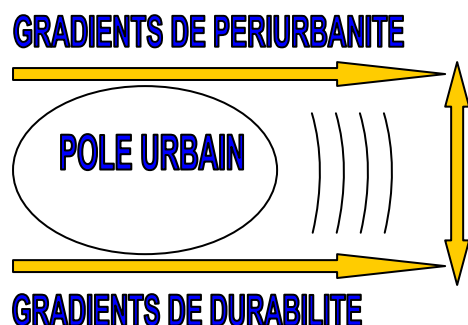
#### 5.3.1 Au regard du périurbain

Comme nous l'avons déjà vu, les dissensions entre définitions portent essentiellement sur la délimitation de l'espace périurbain. Doit-on intégrer la proche banlieue, les premières parcelles à usage agricole, les bourgs situés à l'extrême limite du rayon de 10, 20 ou 30 km de la ville-centre ? Il nous paraît plus utile de croiser gradients de périurbanité, distance et fonctions exercées par les espaces considérés. Aussi, les polémiques entre auteurs se sont centrées sur les questions de dépendance de l'espace périurbain par rapport à la ville-pôle. Au travers du kaléidoscope de l'intercommunalité pour le cas français, et réutilisant des différenciations faites par PRYOR en Grande-Bretagne (voir supra), il nous semblerait profitable non pas de s'en inspirer complètement, mais d'en faire usage de par son caractère abordable et intégrateur :

« l'espace périurbain possède une densité résidentielle, commerciale et industrielle plus élevée que la densité moyenne de la périphérie rurale-urbaine totale, des taux supérieurs d'accroissement de la population, des processus de conversion de l'utilisation du sol plus dynamiques et des modèles de communications et de transports entre lieux de travail et de résidence plus faibles. »

« la périphérie rurale présente une densité de population moins élevée, un plus fort pourcentage de terres destinées à un usage agricole ou laissées en réserve, des taux inférieurs d'accroissement de la densité de la population, ainsi que des processus moins dynamiques quant à la conversion de l'utilisation du sol et aux déplacements journaliers de la population vers la ville. »

#### 5.3.2 Proposition d'un paradigme



Le schéma proposé suite au travail de recherche bibliographique est celui d'une hiérarchisation d'enjeux de développement durable en fonction de gradients de périurbanité. Les enjeux déterminés au sein de chaque gradient peuvent être détaillé pour des projets très spécifiques

#### HIERARCHISATION DES TYPES D'OCCUPATION DES ESPACES ET DE LEURS DYNAMIQUES

Ce schéma permet de prendre en compte la diversité des situations au-delà de la seule distance par rapport au pôle urbain.

## 6 LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ESPACE PÉRIURBAIN

### 6.1 Métropolisation et espaces périurbanisés

#### 6.1.1 Les territoires émergents.

L'analyse de ces territoires partent du principe que l'on peut observer des stades d'urbanisation. E Valette (2003) classe trois types de définition des territoires émergents, qui varient en fonction d'un aspect plus privilégié qu'un autre :

- I. Une approche quantitative visant à établir des seuils de définition (dans ce cas-là, « métropole » est proche de très grande ville)
- II. La caractérisation d'une nouvelle forme d'urbanisation révélant en les spatialisant les mécanismes de l'économie libérale :

- III. J.P. Ferrier : défend le terme de la métropolisation comme une illustration de la post-urbanité<sup>1</sup> d'un point de vue territorialiste.
- IV. F. Ascher préfère parler de métropole, afin d'éviter la confusion avec le terme trop usité de métropole.
- V. J.P. Volle développe le concept d'aire métropolitaine éclatée.
- VI. La caractérisation de formes de « villes émergentes » par G. Dubois-Taine et Y. Chalas : loin de prédire comme Françoise Choay une « fin des villes »<sup>2</sup>, ils tentent de décrire les conditions de leur émergence. (...)

Cette rapide classification accompagne les hypothèses d'E. Valette, qui posant la question « comment la dialectique local/global se résout-elle pour définir une spécificité périurbaine ? », formule que :

Les territoires ruraux périurbains ne se posent plus seulement en référence au système urbain proche en tant que territoires résidentiels, mais semblent être désormais insérés dans des dynamiques urbaines dépassant l'échelle locale, en tant que territoires métropolisés à faible densité.

Ces territoires ne se limiteraient plus à leur statut de territoires d'épanouissement des nouvelles couches moyennes de la croissance.

### 6.1.2 La métropolisation.

A la charnière entre le global et le local, les processus de métropolisation se définissent par une recomposition territoriale à différentes échelles.

*Le régime métropolitain : les caractéristiques global/ local.*<sup>3</sup>

GLOBAL	LOCAL
Articulation aux réseaux interurbains	Recomposition des espaces intra-urbains
Globalité, hiérarchisation	Etalement
Directionnalité	Fragmentation
Selectivité	<u>Polynucléation</u>
Connectivité	Accroissement des mobilités spatiales
Contraction espace-temps	Contraction espace-temps

Une des propositions de chercheurs concernant les manifestations spatiales de la métropolisation, à savoir, la périurbanisation, est que la notion de développement durable offre une nouvelle clé de lecture des structures et des dynamiques urbaines, en permettant une identification des concepts opératoires et des politiques publiques

<sup>1</sup> E ; Valette ( 2003) propose un extrait de « Modeste célébration de la post-urbanisation » de J.P. Ferrier, in Mélanges, S. Ostrovetsky, Amiens : CEFRESS, Université de Picardie Jules Verne, 1999. J. P. Ferrier défend l'emploi des termes de métropole et de métropolisation, qui rendrait compte de façon beaucoup plus intégrée et explicative de la phase actuelle des transformations territoriales(...). Cette lecture de la métropolisation est « territorialiste » car elle se veut distincte et complémentaire de l'approche « économiciste » attentive aux fonctions très associées aux plus grandes villes où se rencontrent évidemment les bassins d'emploi les plus larges et les plus variés. Le terme sert alors utilement à décrire le mondialisation des activités « exportatrices » et la gentrification des activités résidentielles. Mais il rend compte de façon élémentaire de la spatialisation des phénomènes productifs, car il est trop aveugle aux opportunités du niveau local comme aux pressions et régulations du niveau mondial, ignorant au passage les niveaux macro-régionaux(...) Le terme de métropolisation qui aurait l'inconvénient supplémentaire d'évoquer (pour les Français) la position dominante de la Métropole héritée de l'histoire de la colonisation d'hier..., devrait donc être enfermée dans son sens économiciste, comme le suggère la résistance de quelques géographes français à l'emploi du mot, nous condamnant à dire : ville, non-ville, campagne, au mieux ville-territoire... Or, la METROPOLISATION (au sens territorialiste) est très utile pour exprimer la nécessité d'une grande entreprise de connaissance des formes actuelles de la territorialisation et de recherche de leurs perspectives souhaitables et s'inscrit parfaitement dans le projet de construction d'une théorie du stade post-urbain de la territorialisation. De telles perspectives instaurent un acte culturel fort qui provoque à penser que l'on est vraiment maintenant en face d'une réalité très différente, dont on ne connaît pas encore les règles de développement, ni les aménagements les plus souhaitables, mais dont on va postuler qu'elle est la forme spatiale de la mondialisation ».

<sup>2</sup> F. Choay, L ,allégorie du patrimoine, Paris, Seuil, 1992, 272 p.

<sup>3</sup> Da Cunha, op.Cité



permettant d'articuler les quatre dimensions sociales, économiques, aménagement de l'espace, gestion de l'environnement.<sup>4</sup> (Da Cunha, Bouchet, 2003)<sup>5</sup>

L'ouvrage propose une grille croisant les nouveaux principes et les nouveaux instruments mobilisés par la notion de développement urbain durable :

PRINCIPES	INSTRUMENTS
DENSIFICATION	Réutilisation des friches Réduction de lots et densification Remplissage, rénovation, réhabilitation Contrôle de la consommation des sols
TRAITEMENT DES LIMITES URBAINES	Ceintures vertes (green belt, green heart) Trames vertes, réseaux d'espaces verts, parcs métropolitains Aires protégées en proche banlieue
POLYCENTRISME EN RESEAU	Mise en valeur des centres secondaires Mixité fonctionnelle Transversalisation des réseaux de transport Modèle en réseau, en doigts de gant
SCHEMAS INTEGRES D'OCCUPATION DU SOL ET DES TRANSPORTS	Densification de l'habitat à proximité des nœuds des réseaux de transport public Réduction des demandes de déplacements, origine et destination, modes de transport, choix des itinéraires Limitation du parking dans les zones centrales Réseaux de pistes cyclables et piétonnes.

D'après E. Négrier (2005), on peut lire l'histoire des villes comme celle d'un rapport permanent et constamment problématique entre les formes successives de centralités et les comportements des agents sociaux et économiques. D'où cette opposition entre la logique de construction de villes (des pays européens (encadrée, sur le temps long de construction des villes) et celle du Tiers Monde urbain (formes beaucoup moins régulées). Dans les pays européens, cette extension n'est cependant jamais linéaire : **l'extension des villes est en contradiction permanente avec les possibilités de son extension politique**. Cette permanence s'explique par :

- 1 Une résistance du fait municipal à la fusion métropolitaine par laquelle le droit et la politique rejoindraient le fait urbain contemporain.
- 2 L'Etat lui-même qui a toujours hésité à trop laissé de pouvoir autonome aux villes. (Ex en France de l'haussmanisme, opposant Paris à la plupart des autres villes où fut beaucoup plus tardif).
- 3 Les intérêts économiques sont loin d'avoir une religion convergente quant à la genèse de ces nouveaux pôles de politiques publiques.

Cette analyse rejoint celles des professionnels de l'aménagement, qui doivent composer avec des périmètres d'actions (Communautés de Communes, d'agglomération, territoires de contractualisation...) souvent réalisés « par défaut » et par « configurations politico-administrative » que par réelle prise en compte des tendances de l'urbanisation.

C'est à partir de ces analyses, ainsi que celles qui concernent plus spécifiquement le développement durable comme outil d'aménagement et démarche globale à adapter localement, que nous avons hiérarchisés des enjeux de développement durable en espace périurbain.

4 DA CUNHA, BOUCHET, « Métropolisation, forme urbaine et développement durable », in Développement durable et aménagement du territoire, A. Cunha, J. Ruegg, (Dir), Presses polytechniques et universitaires romandes, 2003

5 Dans leur chapitre « Métropolisation, forme urbaine et développement durable », les auteurs proposent une hypothèse principale, qui est que le régime d'urbanisation métropolitain qui s'est imposé au cours des dernières décennies correspond à une transition d'état, à une transformation du principe morphogénétique de développement spatial des agglomérations qui tend à alourdir leur bilan écologique. Il est ensuite précisé ce qu'est la morphogenèse de la métropolisation (partie 1), puis hiérarchise des enjeux du développement durable, (partie 2), ensuite, met en lumière des controverses pour des stratégies d'aménagement, (partie 3), et enfin, pose la question de la ville du futur (partie 4).

## 6.2 Les enjeux de développement durable en espace périurbanisés

<b><u>ENJEUX D'AMENAGEMENT EN ESPACE PERIURBAIN</u></b>	<b>CORRESPONDANCE AVEC LES PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>AMENITES /AVANTAGES</b>	<b>INCONVENIENTS NUISANCES</b>
<b><u>AGRICULTURE</u></b>	Usage mixte des sols, « agriculture urbaine », jardins familiaux, entretien des paysages,	Si une articulation spatiale des activités agricoles avec les nouveaux types d'occupation de l'espace, si encouragement à une agriculture « soutenable »	Si conflits d'usages trop prononcés, si agriculture trop polluante et consommatrice d'engrais
<b>EQUITE</b>	<b>QUI PAIE POUR L'ÉTALEMENT URBAIN, POUR QUI ?</b>	Mutualisation des coûts, des services de proximité, partenariats,...	Difficulté d'établir une connaissance claire entre qui génère les externalités négatives, qui le subit, qui doit payer pour les réguler.
<b>FONCIER</b>	Maîtrise foncière, taxation, type d'habitat. Quelles négociations/ concurrence entre agriculteurs/habitants	Possibilité de constituer un portefeuille foncier (commune ou EPCI), ressources fiscales..	Evolution non maîtrisable du foncier, exclusion de certaines catégories de population pour la location ou l'accession à la propriété.
<b>GESTION DES DECHETS</b>	Tri sélectif, échelle d'appréhension de gestion des déchets, présence de sites d'enfouissement	Gestion partagée : partage des coûts/population sensibilisée/mutualisation des infrastructures	Si réticence de la population à changer de façon de faire, si difficultés à partager les coûts de la mise en place du tri.
<b>GOUVERNANCE</b>	Jeux d'acteurs, partenariats, rôle de l'Etat et des collectivités, acteurs privés/publics, stratégies « gagnant-gagnant ».	Si bonne communication entre acteurs Perspective de reconnaissance institutionnelle de l'espace périurbain	Si mauvaise communication entre acteurs ou blocages.
<b>INTERCOMMUNALITE</b>	Quelle échelle d'action pertinente ? Quelles formes d'intercommunalité ? Quelle typologie de situations possible ?	Si bonne gestion intercommunale, délégation de compétence, fonctionnement interne des services technique, démarche de projet.	Si intercommunalité trop « opportuniste », si logique de guichet l'emporte sur la logique de projet.
<b>MORPHOLOGIE</b>	Lisibilité spatiale, imbrication tissu urbain/ tissu rural. Connaître les aspects de cette morphologie du périurbain. (morphologie urbaine/géographique/périurbaine). Identifier les facteurs déterminants dans l'évolution de ces morphologies.	Mieux adapter les différentes infrastructures et localisations aux contraintes/ spécificités morphologiques.	Des espaces périurbains « ouverts », des espaces « fermés » : des ruptures dans la morphologie qui peuvent mener à des formes de ségrégation spatiale.
<b>PATRIMOINE</b>	Attrait maintenu des espaces périurbains, identité,	Si mise en valeur du patrimoine culturel, naturel et identitaire	Si exacerbation touristique ou spécialisation pour loisirs et tourisme

<i>PAYSAGE</i>	Qualité du cadre de vie, identité, patrimoine paysager	Image de marque, valorisation « raisonnée » du paysage	Mitage, discontinuité, urbanisation excessive, destruction des avantages initialement recherchés.
<b>PLANIFICATION</b>	Documents d'urbanisme et d'orientation, intercommunalité, élaboration de PLU de manière concertée, prospection,	Possibilité de réfléchir à une échelle considérée comme pertinente, de maîtriser la localisation des activités et de l'urbanisation Si bon équilibre entre services + fonctions urbaines/ aspects « ruraux »	Non application effective des documents de planification, non prise en compte des spécificités périurbaines
<b>POLITIQUE</b>	Quelles différentiels espaces périurbains/ville-pôle, quel volonté commune, quel portage des projets à différentes échelles.	Négociations communes, définition d'enjeux, de référentiels et de moyens communs. Bonne articulation des différents documents d'urbanisme lors de leur élaboration.	Absence de communication ou fragmentation/opposition dans les décisions prises : risques de mauvaise gestion des espaces périurbains, d'accentuation des dysfonctionnements.
<b>POLLUTION/ UTILISATION DE L'ENERGIE</b>	Externalités négatives, gestion de l'eau, sites industriels, boues des stations d'épuration, ozone, gaz à effets de serre	Si encouragement à l'utilisation de transports en commun, si utilisation de matériaux les moins polluants possible, si limitation de l'utilisation de transports individuel. Sensibilisation auprès non seulement des acteurs publics mais aussi auprès des entreprises, des acteurs privés. Energies renouvelables	Si gaspillage des ressources, des énergies ; qui subit le plus les effets de la pollution par rapport à ceux qui la produisent.
<b>RISQUES</b>	Proximité sites industriels, quelles zones inondables, quelles construction à proximité des grands axes de communication, quelle mise en application des PPR.	Risques bien connus, maîtrisés, planifiés. Population informée. Localisation raisonnée.	Risques non maîtrisés, méconnus, information à la population lacunaire ou mal conduite.
<b>SOCIO-ECONOMIQUE</b>	Services à la population, offre d'emplois, niveau de vie, types d'activités, évolution démographique	Services « urbains » à la population, mixité, diversité des activités. Meilleure connaissance des adéquations à opérer entre offres/ demandes/ besoins. Articulation des stratégies et moyens mis en œuvre par les organismes départementaux, associatifs, les collectivités.	Risques d'accentuation des disparités spatiales du chômage et de ségrégation par types d'activités, de fractures sociales, de mauvaise appréciation des besoins de la population active et de ceux des territoires.
<b>TRANSPORTS MOBILITES ACCESSIBILITE</b>	Equité d'accès au services, transports en commun, mutualisation des transports, distance par rapport aux lieux d'activité Migrations de population.	Si la desserte est bien structurée Bonne structuration des réseaux de transport, bonne connaissance des besoins, analyse prospective des flux de personnes.	Pollution, dégradation de l'environnement lorsqu'il y a usage excessif des transports individuels.

## BIBLIOGRAPHIE

Adef, La ville aux champs. 2000.

Anderson, A., Politiques de la ville de la zone au territoire. Territoires et développement, ed. Syros. 1998, Paris: la découverte et Syros. 285 p.

Ascher, F., Métapolis. 1995, Odile Jacob.

Beaucire, F., La périurbanisation: un phénomène sans structure? Mesure et analyse du phénomène dans le département des Yvelines depuis 1990. 1999, Ministère de l'équipement, des transports et du logement DGUHL.

Berger, A., Ville et campagne, la fin d'un dualisme. Economica. 1977, Paris: economica. 278 p.

Berger, M., Vers de nouveaux rapports villes-campagnes. La production des espaces périurbains en France et dans les pays d'économie développée. Strates n°4, 1989.

Berger, M., les périurbains de Paris : de la ville dense a la métropole éclatée?, ed.. Milieux. 2004, Paris: CNRS. 313 p.

Berque, A., Espace, milieu, paysage, environnement. In Encyclopédie de Géographie (dir. Bailly, A., Ferras, R. et Pumain, D.. Economica, 1992.

Bertrand, F.: Planification et développement durable : vers de nouvelles pratiques d'aménagement régional ? l'exemple de deux régions françaises, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées, Thèse de doctorat, soutenue en décembre 2004, Université de Tours, dirigée par C. Larrue

Boutaud, A. : Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? Bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques locales en matière de développement durable en France : de l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser. Thèse de doctorat soutenue en février 2005, École des Mines de Saint-Étienne, sous la direction de C. Brodhag.

Boutet, A. : L'aménagement régional des agglomérations par les conseils régionaux : Étude des contrats d'agglomération en régions Centre et Bourgogne, thèse de doctorat, soutenue en décembre 2003, Université de Tours, sous la direction de S. Thibault et C. Demazière.

Bessy-pietri, P., et alii, Des évolutions démographiques rurales contrastées liées a la proximité et aux dynamiques urbaines: le cas de la France. Espace population sociétés, 2001. Repopulations et mobilités rurales.

Bouraoui, M., L'agriculture, nouvel instrument de la construction urbaine étude de deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire: le plateau de Saclay à Paris et la plaine de Sijoumi à Tunis, ENGREF, école nationales du paysage de Versailles, 2000, paris. 441 p.

Brunet, R., les mots de la géographie, ed. Reclus. 1992: la documentation française.

Cabanne, C., Lexique de géographie humaine et économique. 1984, paris: Dalloz.

Cdu, Orientation bibliographique sur le péri-urbain. 1994, cdu: paris.

Certu, Modes de vie en périphérie, ed. R. D'etude. 1999.

Chalas, Y., urbanité et périphérie. 1996, paris: Ministère de l'Équipement.

Chalas Y., Dubois-Taine, G. :, La ville émergente. 1997: Éditions de l'aube.

- Charrier, J., Villes-campagnes: essai sur la diversité des rapports villes-campagnes a travers le monde. 1988, paris: masson. 208.
- Chevalet, C., Péri-urbanisation. Éléments de réflexion pour une typologie.
- Club des Maîtres d'ouvrage d'opération complexe, l'aménageur urbain face a la crise de la ville. 1996: Édition de l'aube. 246.
- Da Cunha, A ;; Ruegg, J. (Dir) : Développement durable et aménagement du territoire. Presses polytechniques et universitaires romandes, 2003.
- D'arc, H.(dir), Nommer les nouveaux territoires urbains. Éditions UNESCO  
Éditions de la maison des sciences de l'homme ed. 2001, France.
- Datar, Périurbanisation et aménagement du territoire. 1979, Paris.
- Datar, Agriculture et territoire, cinq scénarios pour 2015. Rapport final. 2000, groupe de prospective de la Datar " agricultures et territoires en France et en Europe a l'horizon 2015".
- Debizet, G. : Déplacement urbain de personnes : de la planification des transports à la gestion durable de la mobilité. Mutations d'une expertise. Thèse de doctorat soutenue en mars 2004, Université Paris-I Sorbonne Panthéon, Institut de Géographie, sous la direction de G. Dupuy.
- Delorme, P., l'extension progressive des espaces périurbains. Les rapports au Sénat, 1999. N°292.
- Derycke, P.H., L'organisation de l'espace dans les villes, in Encyclopédie de Géographie, Economica, editor. 1992.
- Dezert B., Steinberg J., La périurbanisation en franc. 1991, paris: Sedes. 236 p.
- Di meo G ;, Les périphéries des agglomérations: développement et fonctionnement; état des recherches et thème d'étude émergent. 1985, paris: CNRS. 93.
- Donadieu, P., Entre urbanité et ruralité la médiation paysagiste. Les annales de la recherche urbaine, 1995. 85: p. 7-15.
- Donadieu, P., Campagnes urbaines. 1998, Paris: actes sud. 224 p.
- Faye, B, Analyse des processus urbains de localisation résidentielle:relecture du modèle de J.Turner dans le cas abidjanais., in RERU. 1996.
- Fresnel, G., la préservation des espaces agricoles périurbains de l'agglomération Rouen-Elbeuf: un enjeu de développement durable, in Ile de France. 1999, IFU: Champs-sur-Marne. 101 p.
- Géocarrefour, quel périurbain aujourd'hui?, in Géocarrefour, revue de géographie de Lyon. 2001.
- Gofette-nagot, F., un modèle radioconcentrique pour l'analyse des espaces ruraux périurbains, in RERU. 1996. P. 813-832.
- Guirriec, I., De l'espace a loisir, ou l'usage du temps libre dans la formation des espaces périurbains. 1999, PUCA- agence de développement et d'urbanisme du pays de Brest.
- Guy, C., Villes et campagnes: la fin d'un antagonisme. Ecoflash, 1989. 36 p.
- Hervouet, V., la périurbanisation dans la métropole nantaise: de nouvelles mobilités pour une nouvelle urbanité? Thèse de doctorat, 2006, CESTAN, Nantes.
- IAURIF Projet de ceinture verte entre paris et sa banlieue (etude AEV).
- INSEE, Les campagnes et leurs villes. Contours et caractères. 1998

- Jeannic, T., Trente ans de périurbanisation/ extension et dilution des villes. *Economie et statistique*, 1997. 307: p. 21-41.
- Julien, P. : « Analyse critique de la pertinence de l'aire urbaine pour étudier l'étalement urbain » Groupe Études du Périurbain et Programme IUD 8, 2005
- Kaszynski, M., une politique foncière pour les espaces ouverts. *Études foncières*, 2003. 106: p. 35-39.
- Kayser, B., ed. *La production de l'espace péri-urbain*. Collection travaux et documents du CIEU, CNRS. 143 p.
- Kayser, B., *Naissance de nouvelles campagnes*. 1993, paris: Éditions de l'aube. 166 p.
- Kayser, B., les citadins au village. *Espace population sociétés*, 2001. *Repopulation et mobilités rurales*: p. 151-160.
- Lacour, C.P, *Encyclopédie de géographie*, 1992, Economica.
- Laplanche, A., *Agglomération nantaise: les évolutions depuis 20 ans. L'agriculture périurbaine nantaise a l'épreuve de la croissance urbaine*. 1996, CETE de l'ouest: Nantes. 37p.
- Lacoste, Y. ; *De la géopolitique aux paysages, dictionnaire de géographie* , Armand Colin, 2003
- Lassave, P., *Les sociologues et la recherche urbaine dans la France contemporaine*. 1997: presses universitaires du Mirail. 398 p.
- Lefebvre, F. *Aménagement du territoire : Émergence d'un droit ?* L'harmattan, 2003.
- Lefebvre, H., *Du rural à l'urbain*, ed. Anthropos. 1970.
- Lefebvre, H., *La production de l'espace*. 1974, Paris: Anthropos.
- Lévy, J.Lussault., M., *Dictionnaire de géographie*. 2003.
- Mantziars, P. : *La ville dispersée entre phénomène et projet*. Séminaire « Penser l'espace », EPFL, novembre 2005.
- Ménard, T., *villes du 21ème siècle : quelles villes voulons-nous? Quelles villes auront-nous?* Actes du colloque de la rochelle. *Débats/ aménagement et urbanisme* ed. Vol. 2. 2001: Certu. 814.
- M.E.T.L. : *Rapport sur l'état de l'urbanisme en France en 2001*. Cantal-Dupart, M. 2002.
- M.E.T.L. *Rapport de la mission interministérielle chargée de proposer des modalités de renforcement de l'intervention publique foncière dans les espaces périurbains (rapport Dassonville)*. 2003. 23 p.
- M.E.T.L. : *Permanence des formes de la métropolisation et de l'étalement urbain*. Mignot, D (LET), Aguilera, A. (INRETS-DEST), Bloy, D.: (LET), mars 2004
- Négrier, E. *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*. Presses Universitaires de Grenoble, collection « Symposium », 2005.
- Navez-Bouchanine, F (dir.) : *Intervenir dans les territoires à urbanisation diffuse*. Ed. de l'Aube, 2005.
- Nico, C., *Le traitement juridique de l'espace périurbain*. Centre de recherche sur l'urbanisme, l'aménagement régional et l'administration publique (CRUARAP): Nantes. 2004, Université de Nantes 413 p.
- Ost, F., *Entre ville et nature, les sites semi-naturels*. 1993, Bruxelles: publications des facultés universitaires saint-louis, Bruxelles. 299 p.
- Perrier-cornet, P., *Repenser les campagnes*, ed. B.d. Territoires. 2002: l'aube Datar. 280 p.
- Pouille F. *Essai sur l'urbanité rurale. Les cahiers de l'intercommunalité*. 1997, Paris: Syros. 127 p.

- Revue des collectivités locales, Urbain, périurbain ou rural: l'aménagement prend des couleurs. 2001. 325: p. 10-18.
- Roncayolo, M., La ville et ses territoires. 1990, Paris: Gallimard. 285 p.
- Roux, G., Bauer, J.M., la Rurbanisation , Ou la ville éparpillée. 1976, paris: Édition du seuil. 190 p.
- Steinberg, J., "Les formes de péri-urbanisation et leurs dynamiques" ; "les habitants péri-urbains"
- "Décideurs, acteurs, usagers: la planification et les formes d'urbanisation concertées en zone péri-urbaine", in la péri-urbanisation en France. 1991, Sedes: paris.
- Thebert, M.: Logique de l'action publique dans le périurbain rennais : les élus face à la mobilité. Thèse de doctorat soutenue en janvier 2005, université de Paris I, sous la direction de G. Dupuy.
- Thevenot, B., Du milieu naturel à la ville: vers une gestion durable du péri-urbain
- Actes des dixièmes journées du DEA sciences et techniques de l'environnement organisées les 20 et 21 mai 1999, à paris., ed. Ponts et Chaussées. 2000, paris. 138 p.
- Tolron, J-J. G. et alii : L'agriculture, actrice de la ville émergente. 2000, CEMAGREF-CEDAG, Aix en Provence, Rennes. p. 225.
- Vanier, M., Le périurbain a l'heure du crapaud buffle: tiers espace de la nature, nature du tiers espace. Revue de géographie alpine, 2003. T. 91, n° 4: p. 79-89.
- Volpe, E., Cote banlieues. Recits du bord des villes. 1994, paris: autrement. 151 p.
- Wiel, M., La transition urbaine. 1999: Mardaga.

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DES DÉFINITIONS, AUX OUTILS, AUX MISES EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLES EN INDRE-ET-LOIRE

LAURA VERDELLI, ARCHITECTE, DOCTORANTE EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME ET PATRIMOINE CULTUREL  
UNIVERSITÉ COIMBRA, INSTITUT D'ARCHÉOLOGIE (PORTUGAL)  
UMR CITERES, UNIVERSITÉ DE TOURS, FRANCE

---

## 1 CHRONOLOGIE : DE STOCKHOLM À JOHANNESBURG

1972 - Sommet des Nations Unies à Stockholm (Suède) sur l'homme et l'environnement. Les Ministères de l'environnement apparaissent dans les gouvernements.

1985 - Convention de Vienne (Autriche) pour la protection de la couche d'ozone.

1987 - Publication du rapport «Our common future» de la CMED dit rapport Brundtland (du nom de la présidente de la Commission, Madame Gro Harlem Brundtland), qui popularise le concept de développement durable. Adoption du Protocole de Montréal sur les substances qui détruisent la couche d'ozone.

1992 - Sommet de la Terre sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro (Brésil). Adoption des 27 principes de la Déclaration de Rio, de l'Agenda 21, de la Convention sur la diversité biologique. Signature de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

1994 - Conférence internationale du Caire (Egypte). Adoption de la Convention pour combattre la désertification et la sécheresse.

1997 - Forum de Rio + 5, organisé à Rio par le Conseil de la Terre et les ONG. Assemblée générale des Nations Unies sur le bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 21. Les chefs d'État se séparent sur un constat d'échec. Signature du Protocole de Kyoto, au Japon, sur les changements climatiques.

1998 - Première apparition de la notion de développement durable dans le droit français (Circulaire du 17 juillet 1998 relative à la préparation des prochains contrats état/région).

2002 - Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud), Rio + 10.

Si le terme de développement durable ne date que de 1987, la réalité qu'il recouvre a commencé à être prise en compte par la communauté scientifique bien avant. Le lancement des premiers travaux scientifiques sur ce thème remonte à 15 ans plus tôt, aidé en cela par la crise de l'énergie de 1973, qui fit prendre conscience du caractère non maîtrisé du développement des sociétés industrialisées.

Il faut néanmoins attendre 1992 et le Sommet de Rio pour assister à une véritable prise de conscience de l'urgence de la situation par la communauté internationale.

Si, au niveau politique, Kyoto, en 1997, et Johannesburg, en 2002, n'ont pas confirmé les espoirs suscités par Rio, la communauté scientifique, elle, progresse à grands pas<sup>6</sup>.

## 2 QUELQUES UNES DES MULTIPLES DÉFINITIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de besoin, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir<sup>7</sup>

«Cette définition résume une exigence, celle de préparer l'avenir en conciliant le développement économique, la justice sociale et la protection de la santé et de l'environnement.

La participation est au cœur de la problématique du développement durable, elle en constitue le principe d'action, la clef principale. Le développement durable ne peut pas se décréter ; il doit résulter d'une mobilisation de tous permettant à chacun d'agir.»<sup>8</sup>

---

<sup>6</sup> DOSSIER *Développement durable, priorité à l'action*, INERIS Le Magazine de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, n. 6, novembre 2002, pp. 5-9

<sup>7</sup> *Notre avenir à tous*, Commission mondiale sur l'environnement et le développement (mandataire de l'Assemblée générale des Nations Unies), Montréal, Éditions du fleuve, 1989 (dit rapport Brundtland, 1987)



«Le développement durable n'apparaît ainsi que comme un mécanisme lourd dont l'application s'avérera toute relative quant à la résolution des problèmes environnementaux globaux, puisque, contrairement à ce qu'affirme la Commission Brundtland<sup>9</sup>, l'environnement et le développement sont deux problématiques qui sont fondamentalement distinctes ; croire régler les deux simultanément relève de l'inconscience ou de l'utopie.»<sup>10</sup>

«Traité de Maastricht (1992)

Un développement harmonieux et équilibré des activités économiques, une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement.

Union internationale de protection et de conservation de la nature (1991)

Le développement durable est une amélioration des conditions de vie des communautés humaines qui respectent les limites de la capacité de charge des écosystèmes.

Ignacy Sachs (1994)

Les cinq dimensions de la durabilité ou de l'éco-développement sont : la dimension sociale (autre croissance, autre vision de la société), économique (meilleure répartition et gestion des ressources, plus grande efficacité), écologique (minimiser les atteintes aux systèmes naturels), spatiale (équilibre villes-campagne, aménagement du territoire), culturelle (pluralité des solutions locales qui respectent la continuité culturelle).

Cinquième programme d'action en matière d'environnement de l'UE (1993)

Assurer la continuité du développement économique et social sans compromettre l'environnement et les ressources naturelles dont la qualité conditionne la continuité des activités humaines et leur développement à venir.»<sup>11</sup>

«L'objectif assigné d'un développement soutenable donne lieu à des multiples interprétations. Nous dessinons un panorama des propositions économiques en la matière. Trois ensembles de travaux sont réunis pour ce faire : le premier, qui exprime le point de vue de la théorie économique dominante, met en avant l'idée d'une croissance durable comme condition nécessaire et suffisante pour accéder à un développement soutenable ; le deuxième, plus inspiré par une pensée des limites, cherche à élaborer des contraintes socio-environnementales à l'intérieur desquelles le développement économique doit se poursuivre ; le troisième, marqué par les expériences du Tiers Monde, met l'accent sur les inégalités sociales et s'interroge sur le sens de la notion de développement.

La croissance durable : Le premier groupe de travaux à considérer émane de l'économie standard. Même si la question du développement soutenable s'est construite en partie sur la critique de la croissance – une problématique centrale dans le corpus néoclassique –, les théoriciens de ce courant entendent tout de même proposer des modèles de croissance qui sont censés répondre à cet enjeu. C'est le modèle de Solow, légèrement amendé, qui constitue aujourd'hui encore l'élément central de la réponse de la théorie néoclassique à la problématique du développement soutenable. D'autres travaux complètent ce dispositif en insistant sur l'idée que la croissance durable va dans le sens du développement et de la protection de l'environnement. Une croissance nécessaire et suffisante. Selon les économistes néoclassiques, l'objectif de la soutenabilité doit se traduire par la nécessité faite aux sociétés de transmettre une capacité à produire du bien-être économique et faire ainsi en sorte que celui des générations futures soit, au minimum, égal à celui des générations présentes. En d'autres termes, la soutenabilité est définie ici comme la «non décroissance» dans le temps du bien-être individuel, lequel peut être mesuré par le niveau d'utilité, le revenu ou la consommation individuelle. Pour atteindre cet objectif, il importe que, moyennant un taux d'épargne suffisamment élevé, le stock de capital à disposition de la société reste intact d'une génération à l'autre, permettant ainsi la production d'un flux constant de richesse à travers le temps.

L'économie écologique : quelles limites et quelles contraintes ? Quand on étudie l'histoire de la pensée économique, on découvre qu'en marge du discours dominant, il y a toujours eu des traditions analytiques

---

<sup>8</sup> *Stratégie Nationale de Développement Durable*, Comité Interministériel pour le Développement Durable, 3 juin 2003

<sup>9</sup> "Environnement et développement ne sont pas deux défis distincts : ils sont liés, inexorablement" rapport dit Brundtland, 1987

<sup>10</sup> Pierre-François Mercure, Le choix du concept de développement durable plutôt que celui du patrimoine commun de l'humanité afin d'assurer la protection de l'atmosphère, *McGill Law Journal*, vol. 41, 1996, pp. 595-628

<sup>11</sup> *Source* : Conférence permanente sur l'aménagement et l'urbanisme en Aquitaine, *Ville, démocratie et développement durable*, Journées du développement durable en Aquitaine, novembre 1998, dossier remis aux participants (extraits) [Olivier Soubeyran, *Développement durable et principe de précaution : quelle valeur ajoutée en aménagement du territoire ?*, in : *L'écologie urbaine. Un cadre pertinent pour l'action publique*, pp. 106-110] Véronique Barnier et Carole Tucoulet, *Ville et environnement. De l'écologie urbaine à la ville durable*, Problèmes politiques et sociaux, dossier d'actualité mondiale, Paris, La Documentation Française, n. 829, 29 octobre 1999

critiques mettant l'accent sur les dommages écologiques induits par la dynamique accumulative (Martinez-Alier, 1987). C'est aussi la volonté de prendre en compte la spécificité des phénomènes environnementaux, irréductibles à la logique marchande, qui commande cette perspective de recherche que l'on regroupe aujourd'hui sous le terme d'Ecological economics (Costanza et al., 1997). Celle-ci s'est traduite par un appel, régulièrement réitéré depuis le XIXe siècle, à l'ouverture de l'économie aux sciences de la nature, voire à la construction d'une discipline particulière intégrant les connaissances écologiques et économiques. Cette idée générale peut cependant nourrir des projets politiques très différents, selon le rôle et la place que l'on entend donner aux acteurs publics ou privés.

La question du développement : entre alternatives et déconstructions. Un troisième ensemble de travaux économiques met davantage l'accent sur les questions sociales soulevées par la problématique du développement soutenable. Rompant avec la vision dominante qui fait de l'avènement du développement normal de l'histoire économique et sociale, les auteurs de ces analyses s'interrogent sur la spécificité du non développement que connaissent certains pays et sur les possibilités d'un «autre développement» que celui empruntant la voie tracée par les pays occidentaux. Si certains veulent conserver l'objectif du développement, d'autres appellent à le rejeter et à instituer d'autres perspectives de progrès social. Nous sommes alors conviés à une réflexion sur les valeurs économiques dominantes de nos sociétés d'abondance. L'interrogation sur la notion de besoin, qui avait fait l'objet de nombreux écrits dans les années 30 – pensons, par exemple, à ceux de Keynes (1930) –, est à nouveau à l'ordre du jour, du fait de la nécessité de prendre en compte la problématique environnementale et la répartition des richesses au niveau mondial.»

Le développement durable est un champ variable de réflexions, de pratiques et de prise de conscience, bien davantage qu'une réalité univoque. La diversité structurelle de ce champ ne se prête pas pour l'instant à des significations trop précises de l'expression, qui tendraient à la réduire et la figer, ce qui explique le caractère très ouvert des définitions du développement durable communément acceptées. La définition du rapport Brundtland renvoie aux trois caractéristiques du concept de développement durable : la prise en compte du long terme dans les décisions du présent ; le couplage de la question écologique et de la question sociale ; la nécessité d'agir en amont de l'apparition des problèmes, en se dégageant des logiques sectorielles pour réarticuler ou redéfinir les différentes dimensions qui concourent au développement, à diverses échelles.

La notion de développement durable exprime une tension et un compromis entre des préoccupations qui sont considérées comme non antinomiques et compatibles. Dans le rapport Brundtland, la notion de développement durable s'efforce de concilier la croissance économique et le nécessité d'un tournant écologique.

La difficulté de la tâche expose cependant le concept à un certain nombre de contradictions. Vue sous l'angle de l'action publique, la notion soulève en effet trois types de difficultés.

1. Elle est l'objet d'une gamme de saisies divergentes et contradictoires.
2. Elle n'empêche pas l'aggravation des problèmes écologiques et sociaux.
3. Sa banalisation en affaiblit la portée.

Du point de vue scientifique, le développement durable pose aussi des problèmes qui conduisent in fine à ne pas l'utiliser comme concept scientifique.

1. Mise au point pour tenter de concilier croissance de la production, lutte contre la pauvreté et respect des ressources naturelles, la notion de «développement durable» est un outil politique, qui a la lourde charge de gérer quelques-unes des contractions majeures des sociétés contemporaines. Cette notion alimente désormais un nombre considérable d'études. La conséquence en est une imprégnation de la production scientifique contemporaine par les discours de nature idéologique ainsi que la faiblesse des approches critiques des hypothèses et postulats qui sous-tendent cette notion.

2. Outil de renforcement du contrôle de la production scientifique par le pouvoir politique, la notion de «développement durable» est aussi un levier potentiel d'inféodation des sciences sociales aux sciences de la nature. La nécessité politique du «développement durable» reposerait donc sur la prise de conscience des limites de la planète évaluées à partir des sciences de la nature (notamment biologique) et transférées sans grande précaution au champ des sciences de l'homme et de la société. A la limite, on peut être tenté de glisser du «durable» vers l'«immuable» et de définir une «capacité de charge» indépassable, l'objectif étant, par exemple en matière de tourisme, de réglementer, voire d'interdire l'accès à certains lieux décrétés «pleins»

Parallèlement, un certain nombre d'idées et de pratiques cheminent dans la société et la travaillent. Avec ces contradictions, le couple développement-environnement, constitutif de la notion, s'installe comme arène particulièrement dynamique dans un espace politique mondial en émergence.»<sup>12</sup>

<sup>12</sup> Entrée "Développement durable", compilé par Cyria EMELIANOFF, Muriel ROSEMBERG et RK, in : LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (sous la direction de), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, pp.250-251

### **3 L'ANCRAGE TERRITORIAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

«Parallèlement aux initiatives des Nations unies, l'Union européenne inscrit les objectifs du développement durable dans les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1996) et les met en oeuvre dans le cadre des 5e et 6e programmes communautaires pour l'environnement et le développement durables.

#### **En Europe**

La campagne des villes européennes durables

L'ancrage territorial du développement durable en Europe se concrétise véritablement à la Conférence d'Aalborg (Danemark) en 1994. Organisée par l'ICLEI avec l'appui de la Commission européenne et de nombreux réseaux de villes : Cités unies, Eurocities, Conseil des communes et régions d'Europe, le réseau Villes et Santé de l'OMS..., elle réunit 600 représentants de collectivités. La Commission européenne lance à cette occasion la Campagne européenne des villes durables, d'où sera issue la Charte d'Aalborg, signée par 80 collectivités.

#### **En France**

##### La politique nationale

En France, la loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, affirme quatre principes fondateurs du développement durable : précaution, prévention, pollueur-payeur et participation. C'est en 1995 qu'est créée la Commission Française du Développement Durable (CFDD), organe consultatif indépendant placé auprès du Premier ministre, chargé de définir et de soumettre au gouvernement les orientations de la politique nationale de développement durable, dans le cadre des engagements du Sommet de la Terre de Rio.

1996 est une année charnière : la CFDD élabore la stratégie française du développement durable.

Le fusion des politiques d'environnement et d'aménagement avec la création en 1997 du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement est un pas décisif vers la reconnaissance du rôle des territoires dans la mise en oeuvre du développement durable.

##### Les instruments réglementaires

Avant que n'apparaissent en France les premiers Agendas 21 locaux, un certain nombre d'instruments contractuels entre l'État et les collectivités ont amorcé la promotion d'une approche globale et intégrée des politiques territoriales, en particulier dès 1983 avec les protocoles d'environnement urbain. Cette approche globale s'est généralisée au début des années 90 sous l'impulsion du Ministère de l'Environnement, avec l'élaboration des premiers plans municipaux d'environnement. Enfin, pour faire suite aux engagements pris par l'État français lors de la Conférence de Rio, ont été créées les premières chartes d'écologie urbaine et chartes pour l'environnement (1993).

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 consacre l'ancrage territorial des politiques de développement durable. Les Contrats de Plan État/Région, les Contrats de ville et d'agglomérations dans le domaine de la lutte contre l'exclusion urbaine et la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, préfigurent concrètement la prise en compte de l'ensemble des besoins des territoires, et ce, dans une démarche intégrée.

Le Plan national de lutte contre l'effet de serre ne constitue pas un cadre contraignant pour les collectivités, mais fournit une opportunité de mobilisation pour les actions engagées dans leurs domaines de compétences : urbanisme, transports, énergie, bâtiment...<sup>13</sup>

### **4 LES OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

«Le premier est un manque flagrant d'instruments de mesure et d'évaluation statistiques de l'efficacité des politiques à fort marquage de développement durable sur le plan local.

Le second obstacle repose sur un manque de capacité d'anticipation des acteurs locaux, qui ont trop souvent tendance à se contenter de gérer le court terme. Cela implique de multiplier les études de prospective à l'échelle fine des petits territoires locaux. Il y a un lien étroit entre la prospective stratégique et le développement durable, et le lien entre les deux termes, c'est le principe de précaution.

Un autre enjeu paraît central. En effet, l'exercice du développement durable débouche sur la notion d'espace pertinent. Sans espace pertinent, un développement a peu de chance de s'inscrire dans la durée. D'où l'enjeu de l'intercommunalité par exemple. (...) Au-delà, il convient de déterminer les territoires de l'action collective en fonction de l'évolution des pratiques sociales. Actuellement on observe un phénomène de dilatation des espaces

---

<sup>13</sup> *Territoires et Développement durable, Guide des collectivités territoriales pour la mise en oeuvre d'un développement durable*, Comité 21 français<sup>13</sup> pour l'environnement et le développement durable et Gaz de France, tome 1, p. 52

de vie quotidienne, mais également une tendance à l'entrecroisement entre des espaces de nature et d'échelle différentes.

Enfin le développement durable demande un effort important de communication, d'information et de formation.»<sup>14</sup>

## 5 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN CONCEPT SOUS-EXPLOITÉ

«Quinze ans après la publication du rapport Brundtland, il faut bien malheureusement constater que, sur le fond, l'apport concret du développement durable se réduit essentiellement à deux avancées somme toute limitées : d'une part une plus grande attention portée à l'intégration de l'environnement dans les processus de production, de consommation ou d'aménagement ; et de l'autre un souci, plus formel (et presque rituel) de mettre sur le même plan les dimensions économiques, sociales et écologiques du développement.

Cette vision finalement très pauvre de l'intégration laisse regretter que d'autres dimensions du développement durable aient été, de leur côté, relativement marginalisées.

On pourrait naturellement rétorquer que cette question des contenus est finalement assez subsidiaire ; et que la vocation réelle du développement durable est d'abord de fabriquer de la communication, du sens commun et donc du décloisonnement et de la transversalité – face au risque majeur de renfermement sur des logiques sectorielles ou corporatistes. Sur ce terrain de la communication, il semble en effet que l'opportunité ouverte par le développement durable n'a pas été gaspillée.

Force est cependant, là encore, de constater que la constitution de ce nouvel «espace commun» n'a pas jusqu'à présent été exploitée de la façon la plus productive et ouverte possible.

Redonner au concept sa spécificité

Les évolutions précédentes risquent à terme de réduire le développement durable à la labellisation de projets n'ayant entre eux que des liens extrêmement vagues et ne s'inscrivant dans aucune cohérence d'ensemble.

Une autre voie possible serait, au contraire, de réinvestir sur ce que le développement durable a de vraiment spécifique : une façon nouvelle d'envisager la question du développement et de la croissance dans un monde globalisé et plus vulnérable aux risques.

Pour cela, au moins deux conditions – parmi bien d'autres – semblent nécessaires.

D'abord se mettre d'accord sur une grammaire minimale commune qui permette de ne pas réduire le concept à une peau de chagrin inconsistante.

La seconde condition est de donner la priorité, dans les programmes de recherche sur le développement durable, à des approches ou des thématiques spécifiques, susceptibles de déboucher sur de véritables innovations scientifiques ou techniques.»<sup>15</sup>

## 6 LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2003

L'adoption d'une démarche de développement durable nécessite que les conséquences économiques, sociales et environnementales de chaque décision soient prises en compte afin de trouver un équilibre entre elles. Il faut à la fois :

- développer la croissance et l'efficacité économique (pilier économique)
- satisfaire les besoins humains et répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociale (pilier social)
- préserver, valoriser voire améliorer l'environnement et les ressources naturelles pour l'avenir (pilier écologique).

L'intégration de ces trois dimensions, associée au respect de la diversité culturelle, est indispensable à toute politique de développement durable.

Elle s'articule aussi avec la stratégie européenne de développement durable, adoptée en 2001. La France avait déjà adopté une stratégie nationale de développement durable en 1997.

La stratégie précède et oriente l'action. Celle de 1997 est restée un exercice de réflexion sans lendemain opérationnel. La stratégie de 2003 se veut résolument tournée vers l'action.

La participation est au cœur de la problématique du développement durable, elle en constitue le principe d'action, la clef principale. Le développement durable ne peut pas se décréter ; il doit résulter d'une mobilisation de tous permettant à chacun d'agir.

---

<sup>14</sup> Guy Loinger, *La notion de développement durable dans le champ de l'aménagement du territoire*, in : Ghislaine Garin-Ferraz et Françoise Goudet, Questions à propos du développement durable, Les travaux de l'atelier du PUCA, 2003, pp. 101-106

<sup>15</sup> Jacques Theys, *Le développement durable : un concept sous-exploité*, in : Ghislaine Garin-Ferraz et Françoise Goudet, Questions à propos du développement durable, Les travaux de l'atelier du PUCA, 2003, pp. 124-130

Lors du comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire du 13 décembre 2002, il a été décidé que la nouvelle politique d'aménagement du territoire devait porter, dans les territoires, les ambitions du développement durable.

Le patrimoine est un facteur de développement pour les territoires. Il sert à construire une image territoriale forte à laquelle peuvent s'identifier les acteurs. Cette image favorise l'attractivité et la fixation sur le territoire. Sa valorisation par un développement économique durable traduit l'importance des facteurs culturels et elle peut être un terrain d'initiatives pour toutes les collectivités territoriales.

Le patrimoine naturel, qui est ancré dans l'identité des territoires et qui contribue largement à la qualité du cadre de vie, nécessite une stratégie spécifique, analogue à celle retenue pour le patrimoine culturel.

Le Gouvernement valorisera les pratiques innovantes concernant le patrimoine culturel et les paysages.

## **7 LOI N. 99-533 D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (LOADDT) DU 25 JUIN 1999**

«L'actuelle LOADDT fait du principe de précaution une notion structurante de la politique d'aménagement du territoire.»<sup>16</sup>

«La politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire concourt à l'unité de la nation, aux solidarités entre citoyens et à l'intégration des populations.

Au sein d'un ensemble européen cohérent et solidaire, la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire permet un développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement.»<sup>17</sup>

«La politique d'aménagement et de développement durable du territoire repose sur les choix stratégiques suivants :

- le renforcement de pôles de développement à vocation européenne et internationale, susceptibles d'offrir des alternatives à la région parisienne
- le développement local, organisé dans le cadre des bassins d'emploi et fondé sur la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains. Il favorise au sein de pays présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale la mise en valeur des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux ;
- l'organisation d'agglomérations favorisant leur développement économique, l'intégration des populations, la solidarité dans la répartition des activités, des services et de la fiscalité locale ainsi que la gestion maîtrisée de l'espace ;
- le soutien des territoires en difficulté, notamment les territoires ruraux en déclin, certains territoires de montagne, les territoires urbains déstructurés ou très dégradés cumulant des handicaps économiques et sociaux, certaines zones littorales, les zones en reconversion, les régions insulaires et les départements d'outre-mer régions ultrapériphériques françaises.»<sup>18</sup>

## **8 L'ANALYSE DE DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES, INSTRUMENTS NORMATIFS ET PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT URBAIN DANS L'AGGLOMÉRATION DE TOURS**

On s'attache ici à l'analyse des documents d'urbanisme et d'aménagement de l'agglomération, en vigueur et en élaboration, et notamment aux SDAU (1972 et 1994), SCoT, PLU et PADD au regard des modes de traitement des espaces périurbains.

L'objectif partiel visé au cours de cette phase a été celui d'analyser comment le développement durable est mobilisé par les différentes parties prenantes dans ces exercices de planification, notamment pour ce qui concerne le rôle et le devenir des espaces le long des corridors fluviaux.

Au regard de la problématique du développement durable, l'objectif a été double :

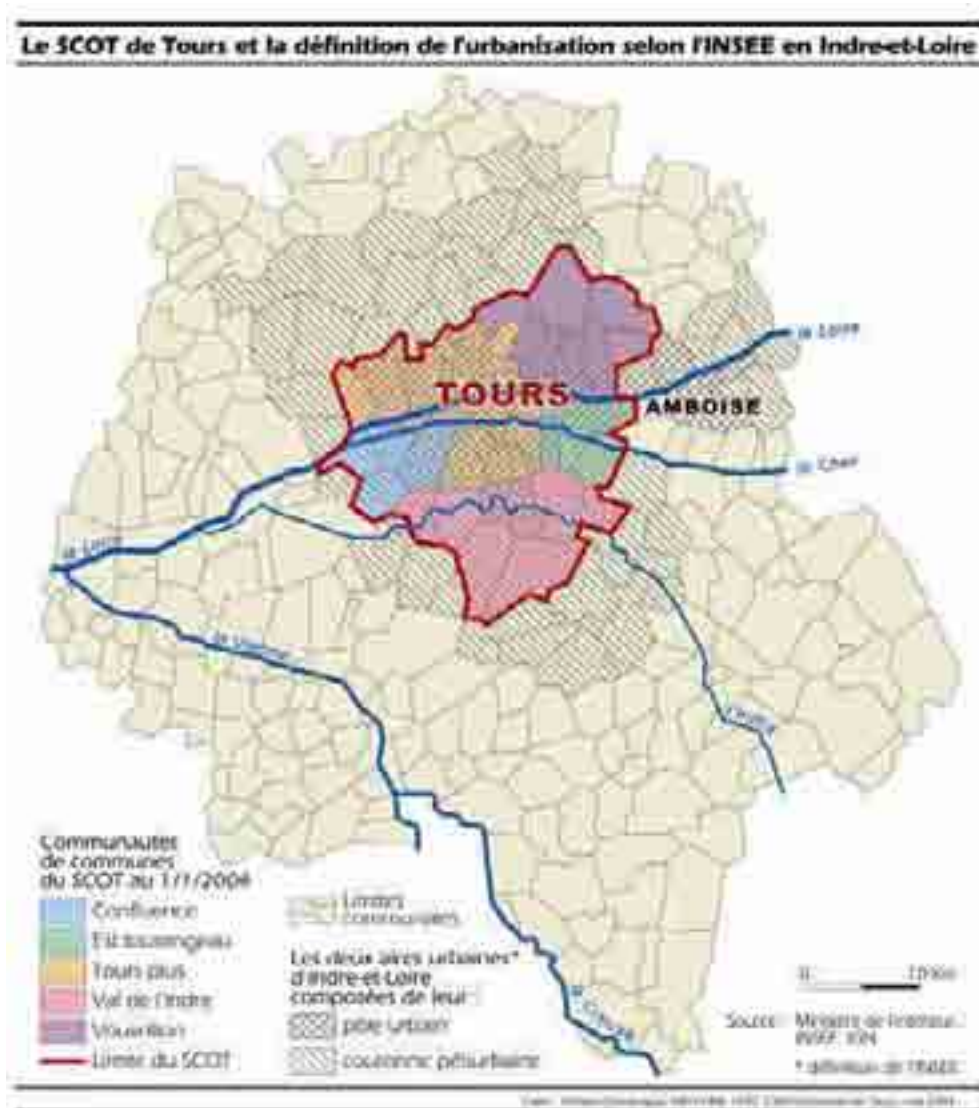
---

<sup>16</sup> Olivier Soubeyran, *Développement durable et principe de précaution : quelle valeur ajoutée en aménagement du territoire ?*, in : L'écologie urbaine. Un cadre pertinent pour l'action publique, pp. 106-110] Véronique Barnier et Carole Tucoulet, *Ville et environnement. De l'écologie urbaine à la ville durable*, Problèmes politiques et sociaux, dossier d'actualité mondiale, Paris, La Documentation Française, n. 829, 29 octobre 1999

<sup>17</sup> Loi n. 99-533 d'aménagement et de développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, Article 1er

<sup>18</sup> Loi n. 99-533 d'aménagement et de développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, Article 2

- D'une part mettre en évidence comment les acteurs mobilisent la notion pour défendre leurs intérêts au regard du devenir des espaces.
- Et d'autre part de voir si la mobilisation du développement durable contribue à construire une nouvelle stratégie pour les espaces périurbains et/ou une nouvelle définition de ces espaces.



## 9 DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES

Le point de départ de la réflexion se fonde sur l'observation du fait que les politiques urbaines sont de plus en plus amenées à porter attention aux espaces situés en dehors de la ville elle-même, conduisant à élargir l'influence de cette dernière. C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne l'utilisation et l'appropriation des espaces dits «naturels».

La composition territoriale issue du projet de SCoT sera analysée en tant que reflet des arbitrages en matière d'utilisation du sol. A ce titre l'analyse se focalise sur les partis pris d'aménagement proposés au nom du développement durable dans les différents règlements des outils d'aménagement de l'agglomération spécifiquement pour ce qui concerne ces espaces.

## 10 LES ESPACES SITUÉS LE LONG DU CORRIDOR FLUVIAL

Il s'agit d'espaces généralement non construits, car régulièrement soumis à inondations et qui constituent de ce fait une réserve foncière à proximité des villes pour un certain nombre d'activités.

Ce sont des espaces de qualité en ce qui concerne le patrimoine naturel et culturel (ce que l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO a bien mis en évidence), et qui peuvent donc faire l'objet d'un intérêt spécifique dans les différents documents de programme d'aménagement de l'agglomération. Dans le cadre du

projet, ces espaces ont été considérés comme espaces témoins pour la mise en œuvre d'un développement durable en périphérie très proche.

Nous nous sommes servi des documents d'application des processus de production et de mise en œuvre des divers outils d'aménagement à l'intérieur du périmètre du SCoT (que comprends 40 communes, dont les communautés de communes de Tour(s)plus, Est Tourangeau, Confluence, Vouvrillon, Val de l'Indre).

## **11 QUELLES FORMES D'AMÉNAGEMENT POUR LES ZONES PÉRI URBAINES DANS LE CORRIDOR FLUVIAL ?**

Le périmètre du cas général de l'étude est défini par le corridor fluvial de la Loire (selon le cas délimitation des PPR ou de coteaux à coteaux) à l'intérieur du périmètre du SCoT de l'agglomération tourangelle.

Les zones péri urbaines sont aujourd'hui des zones en forte mutation à la jonction entre ville et campagne. Le corridor fluvial est un espace particulier, marqué par des contraintes (inondations) mais qui bénéficie aussi d'atouts (cadre de vie, espace). L'étude s'intéresse à l'interaction entre ces deux catégories d'espaces le long du corridor fluvial pour déterminer s'il y a des formes d'aménagement spécifiques qui tiennent compte des diverses variables.

L'étude des documents d'urbanisme à l'échelle de l'agglomération montre dans les dernières décennies une lente évolution des pratiques de l'aménagement de cet espace. Malgré des progrès au niveau des considérations du cadre de vie et de l'environnement, on observe toujours un aménagement basé sur la consommation d'espace. L'instauration des PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) en 1999 va dans le sens de faire évoluer les choses, quoiqu'en poursuivant d'autres buts. Bien que son objectif principal soit avant tout de lutter contre le risque d'inondation, ce PPR va avoir pour conséquence de limiter les zones constructibles, ce qui indirectement remet totalement en question certaines politiques d'aménagement. Cela va forcer à lancer une réflexion sur le développement urbanistique en général et va influencer sur la proposition de nouvelles politiques d'aménagement, beaucoup plus proches des concepts du développement durable (entre-temps entrés de droit parmi les ingrédients fondamentaux de la planification du territoire), basées, entre autre, sur une moindre et/ou plus rationnelle consommation de l'espace.

Appliquer le concept de développement durable à l'urbanisme implique plus particulièrement plusieurs objectifs majeurs : limiter la pression urbaine et la consommation indiscriminée de l'espace ; promouvoir des modes de transport peu consommateurs d'énergies (surtout non-renouvelables) et peu polluants ; promouvoir d'une manière générale les transports en commun, tout en garantissant l'accessibilité, l'équité sociale, l'activité économique et le développement des territoires.

### Schémas directeurs, SDAU et SCoT

L'agglomération de Tours a fait l'objet de deux schémas directeurs : un SDAU en 1972, remplacé par un SDAT voté en 1993 (exécutoire depuis 1996) et est aujourd'hui en train d'étudier un SCOT. Ces documents illustrent l'évolution des politiques d'aménagements et introduisent la situation actuelle.

Le Schéma Directeur de 1993 définit de nouveaux objectifs avec beaucoup plus de précision par rapport à celui de 1972.

Les schémas directeurs permettent d'avoir une politique d'aménagement cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et ils servent de cadre de référence et assurent la coordination des POS.

«Les SCOT, schémas de cohérence territoriale, seront des documents de planification stratégique, au niveau de l'agglomération, permettant de mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Ils préciseront les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle des aires urbaines à partir d'un diagnostic et d'un projet d'aménagement et de développement durable.»

### Le SDAU de 1972

Ce SDAU a été élaboré dans le contexte de forte croissance démographique et économique des «Trente Glorieuses». Les estimations de population de l'agglomération tourangelle sont évaluées alors entre 450.000 et 600.000 habitants pour l'an 2000 et il faut trouver de l'espace pour loger ces futurs habitants.

La Vallée du Cher est considérée comme une zone à urbaniser en priorité. On connaît le risque d'inondation, mais on estime que la zone peut être protégée grâce à la construction de digues et de barrages écrêteurs de crue en amont. Il est prévu d'urbaniser les secteurs de la Gloriette et un autre plus loin à la hauteur de Ballan-Miré. On veut créer un nouveau centre-ville dans ce secteur.

Dans le Val, entre Loire et Cher, on prévoit également de continuer l'urbanisation, un habitat de type résidentiel, ainsi que l'aménagement de zones industrielles et d'activités à nuisance.

On parle quand même de préserver l'activité horticole au niveau de St-Genouph et entre Montlouis et la Ville aux Dames pour garder l'image de Tours «jardin de la France».

Ce schéma directeur est caractéristique de son époque. On veut appliquer un modèle urbanistique, le développement en tache d'huile, qui est censé remplir tous les vides uniformément autour du centre-ville. On détermine où sera la nature : à la périphérie de la ville, constituant le dernier anneau de l'étalement concentrique de la ville, ou bien dans la ville, dans des secteurs à ne pas urbaniser, sur les îles et les versants, mais il s'agit là d'une nature complètement aménagée.

Le SDAT de 1993 (couvrant 44 communes et regroupant 345.000 habitants)

En 20 ans, la situation économique et démographique a beaucoup évolué. Notamment, les projections de population ont été revues à la baisse et l'on table désormais sur 410.000 habitants en 2010. On recherche toujours des nouveaux espaces à urbaniser afin de nourrir le développement économique, mais on s'intéresse désormais aussi beaucoup à la qualité du cadre de vie.

«L'extension urbaine ne doit pas être le recours systématique à la construction. Aussi n'est-elle envisageable que là où l'environnement le permet.»

«Il faut affirmer clairement la vocation des espaces. En particulier, il s'agit de réduire la consommation de l'espace en organisant le développement et les effets du mitage.»

Le corridor fluvial joue cette fois-ci un rôle majeur dans la nouvelle définition des projets urbains. Un état des lieux rend compte de toutes les qualités du site alluvial.

«Les corridors fluviaux de la Loire, du Cher et de l'Indre recèlent l'une des plus fortes concentrations de patrimoine écologique, paysager et bâti de la région.»

On distingue les différents secteurs du corridor fluvial et on propose des orientations différentes en fonction de la nature du site.

«Le lit endigué de la Loire, à dominante naturelle, est composé de multiples chenaux formant un chapelet d'îles boisées. L'eau, les plages, la végétation abondante, la microtopographie en perpétuel mouvement, présentent une remarquable harmonie de formes et des couleurs. Des édifices liés à la navigation et à la pêche (port, quai, épis, ... ) ornent discrètement les digues.»

«En secteur urbain, une rupture apparaît entre la ville proprement dite et le fleuve situé en contrebas, en raison d'un important encaissement des quais. Le fleuve offre, au cœur de la cité, un havre de paix qui ouvre des perspectives intéressantes sur certains édifices de la ville. Cependant, le contact entre les berges aménagées et les berges «naturelles» nécessite un aménagement, tandis que les rives en friches, parfois utilisées en décharges sauvages ou en parking restent à traiter.»

La qualité du site du corridor fluvial est désormais mise en avant. Plusieurs projets sont définis à l'échelle de la vallée pour mettre en valeur les atouts du site.

Il y a une volonté de protéger l'agriculture pour garder l'image de Tours «Jardin de la France». Cette image est indissociable de celle de la vallée. Il faut aussi protéger le patrimoine bâti : «les belles demeures et leurs jardins d'accompagnement forment le jardin de la France.»

Une nouvelle formulation fait son apparition : celle de la «trame verte»

«La trame verte correspond à la superposition et à la mise en relation d'espaces divers composés de :

- secteurs naturels d'intérêt écologique ou paysager (corridors fluviaux, vallées, forêts, ...)
- secteurs «d'isolement» tels que les zones à risques technologiques, naturels, de nuisance (bruit, ...), les périmètres de protection des captages d'eau, etc...
- secteurs à reconquérir pour compléter l'ensemble naturel»

Véritable support d'une politique volontariste d'aménagement de l'espace, elle correspond à un triple objectif :

- Maintenir, par une protection ferme, un réseau continu d'espace naturels ou ruraux favorisant l'épanouissement de la vie végétale et animale.
- Aménager un cadre de vie de qualité pour les tourangeaux en participant à l'embellissement de l'agglomération.
- Donner une limite au développement de l'agglomération :
- en réduisant les ruptures écologiques et paysagères en milieu urbain
- en permettant la pénétration de coulées vertes jusqu'au cœur de l'agglomération par des plantations le long des artères principales, par la création de rues «vertes» et en s'appuyant sur les parcs et jardins et la constitution de quartiers paysagers
- en créant des coupures vertes aux endroits stratégiques

La mise en œuvre de la politique de la trame verte donne lieu à des recommandations d'actions et à des règles d'aménagement dont beaucoup concernent le corridor fluvial.



«...conserver la diversité de la végétation dans les vallées (lits majeurs, îles, berges) qui ajoutée à la divagation des cours d'eau, forgent l'image naturelle des lits de la Loire et de ses affluents (exemples : limiter peupleraies qui banalisent le paysage, contrôler le développement de la forêt alluviale qui nuit à la diversité écologique et paysagère et ralentit l'écoulement des eaux de crues), protéger les paysages agraires et leurs caractéristiques (haies, clôtures, bosquets, chemins ruraux, arbres isolés), valoriser l'aménagement des berges en milieu urbain. Traiter les transitions entre les secteurs aménagés et les secteurs «sauvages».)»

Enfin, on note dans le SDAT la création d'un Plan Bleu. Ce sont des orientations spécifiques compte tenu des multiples usages qui sont liées aux rivières :

- promotion des activités liées aux rivières, dans le respect des équilibres naturels (motonautisme, aviron, canoë-kayak, tourisme fluvial, batellerie traditionnelle de Loire, pêche, ...)
- randonnée sous diverses formes, dans les corridors fluviaux, dans les petites vallées affluentes, le passage d'une vallée à une autre par les interfluves.

Les projets d'urbanisation semblent donc suivre une nouvelle orientation. L'ancienne notion de ceinture verte a évolué vers une trame verte qui prend beaucoup plus en compte la réalité du site alluvial et met en valeur ses qualités.

En même temps qu'on prend en compte ses inconvénients, en particulier le risque d'inondation. La position face à ce risque commence à évoluer. On admet que la plaine alluviale n'est pas à l'abri et qu'il faudrait «limiter l'urbanisation dans les zones rurales.»

Cependant, l'objectif est toujours de maîtriser le fleuve, grâce au renforcement des digues existantes, à la construction de nouvelles digues et de barrages écrêteurs de crue. Ainsi, les objectifs sont de continuer l'urbanisation de la vallée du Cher vers l'ouest dans le secteur de la plaine de la Gloriette, car on a besoin de 2000 hectares pour nourrir le développement économique et relancer la croissance démographique.

Ce SDAT semble afficher un nouveau discours tourné vers un développement plus durable. «Le Schéma directeur sert de référence pour l'avenir. Il détermine les nouveaux secteurs d'urbanisation, mais aussi et surtout donne forme à un territoire aux fortes exigences qualitatives : le Jardin de la France. Le développement équilibré et la protection enrichissante de la nature sont conciliables. Un urbanisme bien conçu, respectueux du patrimoine et n'excluant pas la modernité, portera les valeurs qui ont forgé la Renaissance.»<sup>19</sup>

## CONCLUSION

«La relation millénaire entre ville et campagne, associant deux termes distincts autant par leur forme que par leur fonction, a tendu à se défaire au XXe siècle, dans les pays riches, pour laisser place à un mixte, la «ville-campagne». Cet habitat d'un genre nouveau pose des problèmes au niveau des sociétés, des paysages et de l'environnement et culmine aujourd'hui en un paradoxe insoutenable : la quête de «nature» (dans les représentations) entraîne une destruction de la nature (en termes de biosphère).»

Comme ailleurs, dans le périmètre du ScoT de l'agglomération de Tours aussi l'étalement urbain en zone périurbaine et sa maîtrise posent des questions quant aux caractères de durabilité des choix de développement. On est face à une série de phénomènes classiques allant du mitage et de l'utilisation excessive et dispersée de territoire, à l'augmentation de la pollution de l'air et à la consommation d'énergie non-renouvelables à cause de la consommation accrue de combustibles fossiles. À ceci s'ajoutent des dépenses extra nécessaires aux communes pour réaliser les infrastructures et les œuvres urbanistiques (voirie, eau, téléphone, électricité et gaz) et la difficulté à organiser des services performants (la récente «question» des médecins de campagne en est un bon exemple) capables de subvenir aux besoins d'une population réduite et dispersée.

De plus, les communes étalées attirent (entre autre) population avec le mirage de faibles taxes communales, quand en réalité les habitants (travaillant en ville) finissent pour utiliser les services fournis par la ville, sans en soutenir le coût et donc en amoindrissant les performances (même si maintenant, par exemple, la commune de Tours adopte des mesures palliatives différenciant le coût de l'accès aux services en fonction de la commune de résidence) en sachant qu'en plus les communes qui imposent des faibles taxes ne possèdent pas suffisamment de financements pour effectuer les investissements nécessaires au développement.

En ce qui concerne le cas de l'aire du ScoT de l'agglomération de Tours, comme plus spécifiquement développé dans les texte qui suivent, tous ces phénomènes sont présents sur une partie du territoire (en haut des plateaux) et relativement absent dans la portion faisant partie du corridor fluvial de la Loire, où les phénomènes

---

<sup>19</sup> SDAT 1993

d'urbanisation, empêchés par les prescriptions relatives à la prévention des risques d'inondation, préservent désormais l'espace non construit en en faisant une importante réserve foncière où mettre en œuvre les concepts et la réglementation en matière de développement durable.

## BIBLIOGRAPHIE

- BROCHURE L'Agenda 21 local en question 21 approches du développement durable des territoires, Comité 21 français pour l'environnement et le développement durable et Gaz de France, p. 19
- ANDREANI J.-L., (2005) «La protection du littoral face aux convoitises du tourisme», Le Monde, dimanche 26 – lundi 27 juin 2005, pp. 1 et 11
- Assemblée générale du 20 novembre 2000, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, annexe au compte rendu portant sur la loi SRU
- BARNIER V. et TUCOULET C., (1999) Ville et environnement. De l'écologie urbaine à la ville durable, Problèmes politiques et sociaux, dossier d'actualité mondiale, Paris, La Documentation Française, n. 829, 29 octobre 1999
- Charte Régionale de Développement Durable, (2003) Région Centre, p. 10
- Convention pour la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel, (1972), Paris, UNESCO, 23 novembre 1972, p. 17
- DOSSIER Développement durable, priorité à l'action, (2002) INERIS Le Magazine de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, n. 6, pp. 5-9
- DROUET D., (2002) La recherche sur le développement durable dans le champ du PUCA, Axes thématiques à approfondir, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Plan Urbanisme, Construction, Architecture, p. 125
- EMELIANOFF C., ROSEMBERG M. et RK, (2003) entrée « Développement durable », in : LEVY J. et LUSSAULT M. (dir), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin, pp. 250-251
- Étude bibliographique sur les territoires et le développement durable, (2002) Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, Service de la recherche et de la prospective, p. 163
- BROCHURE Loi Urbanisme & habitat, Volet Urbanisme, (2003) Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, Direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, p. 47
- LOINGER G., Collectivités locales, territoires et développement durable, (2000) Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Direction des Études Économiques et de l'Évaluation Environnementale, Service de la Recherche et de la Prospective, p. 143
- LOINGER G., «La notion de développement durable dans le champ de l'aménagement du territoire», (2003) in : GARIN-FERRAZ G. et GOUDET F., Questions à propos du développement durable, Les travaux de l'atelier du PUCA, pp. 101-106
- MERCURE P.-F., (1996) Le choix du concept de développement durable plutôt que celui du patrimoine commun de l'humanité afin d'assurer la protection de l'atmosphère, McGill Law Journal, vol. 41, pp. 595-628
- Notre avenir à tous, (1989) Commission mondiale sur l'environnement et le développement (mandataire de l'Assemblée générale des Nations Unies), Montréal, Éditions du fleuve, (dit rapport Brundtland, 1987)
- Périmètre sensible Val de Loire, délimitation provisoire, Décret du 8 mars 1977, Arrêté d'ampliation en date 28 mai 1979
- Plan de Prévention contre le Risque d'inondation du Val de Tours et de Luynes, DDE de l'Indre et Loire
- Politiques sites et paysages, (2003) groupe de travail DNP-DAPA, rapport final, p. 25

- Présentation de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains et premières directives d'application, (2001) École Nationale des Ponts et chaussées, Ponts Formation Édition, 10-11 mai 2001
- Le Projets d'Aménagement et de Développement Durable du P.L.U., (2002) Certu, références n. 24, p. 92
- Les paysages, orléanais, blésois, Touraine, (1972) Cahiers de l'OREALM Organisation d'Études d'Aménagement de la Loire Moyenne, n. 7
- Prospective, tours, les coteaux, (1973) Cahiers de l'OREALM ORganisation d'Études d'Aménagement de la Loire Moyenne, n. 8
- REINTEAU B., (2002) Développement durable, la construction à l'heure des pratiques vertueuses, Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment, Environnement, hors série juin, pp. 4-5
- SAWTSCHUK Y., (2005) Quelles formes d'aménagement pour les zones péri urbaines dans le corridor fluvial ? Exemple de l'agglomération tourangelle, mémoire de DESS IHCE, p. 79
- Schéma Directeur de l'Agglomération Tourangelle, document approuvé le 23 décembre 1993, p. 125
- Schéma Directeur d'Aménagement de d'Urbanisme, Région Tourangelle, Ministère de l'Équipement et du Logement, Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme, document approuvé en décembre 1972, pp. 64
- Stratégie Nationale de Développement Durable, (2003) Comité Interministériel pour le Développement Durable, 3 juin 2003
- Territoires et Développement durable, Guide des collectivités territoriales pour la mise en oeuvre d'un développement durable, Comité 21 français pour l'environnement et le développement durable et Gaz de France, tome 1 et 2, p. 52 - p. 116
- Tourisme ou loisirs dans la métropole-jardin, les sites touristiques de Sologne. Blois dans 15 ans ?, (1972) Cahiers de l'OREALM ORganisation d'Études d'Aménagement de la Loire Moyenne, n. 6
- THEYS J., (2003) «Le développement durable : un concept sous-exploité», in : GARIN-FERRAZ G. et GOUDET F., Questions à propos du développement durable, Les travaux de l'atelier du PUCA, pp. 124-130
- Le val de Loire des touristes, la Loire, ses îles..., (1973) Cahiers de l'OREALM ORganisation d'Études d'Aménagement de la Loire Moyenne, n. 10
- Vers la Métropole Jardin, livre blanc, (1971) OREALM ORganisation d'Études d'Aménagement de la Loire Moyenne, p. 182
- VIVIEN F.-D., (2004) Quelle politique pour quelle soutenabilité ? Un panorama des propositions économiques, Congrès Environnement et Identité en Méditerranée – Università di Corsica Pasquale Paoli, 19-25 juillet 2004 – Corte

# QUELLE APPLICATION DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ZONES PÉRIURBAINES : APPORTS DE L'ANALYSE DES AGENDAS 21 LOCAUX.

LAURE HELAND, DOCTORANTE EN AMÉNAGEMENT URBANISME  
UMR CITERES, UNIVERSITÉ DE TOURS, FRANCE

---

## **Introduction :**

Le travail proposé dans le cadre de ce programme de recherche vise à analyser la manière dont les espaces périurbains peuvent être et sont traités au regard du développement durable. Il s'articule selon trois axes. D'une part une analyse du processus de planification à l'échelle tourangelle, d'autre part l'étude des dimensions conflictuelles liées aux différents usages des espaces périphériques, à travers notamment l'implantation d'équipements ou d'infrastructures générateurs de nuisances. Parallèlement à ces deux axes, un travail de recensement bibliographique et un inventaire de projets « pilotes » en matière de développement durable fournit des éléments de comparaison permettant d'éclairer le cas tourangeau.

La partie du projet de recherche traitée ici concerne le recensement de différentes pratiques relatives aux espaces périurbains au regard du développement durable. Il s'agit d'identifier des points de référence, à la fois théoriques et pratiques, qui se rapportent à des enjeux propres aux espaces périurbains dans la perspective du développement durable. Dans ce but ont été recherché des « bonnes pratiques » via les agendas 21 locaux en France, en mobilisant les connaissances du réseau des collectivités locales lauréates des appels à projets « outils et démarches pour le développement durable » initiés par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

L'objectif est de valider un référentiel plus théorique sur les enjeux croisés des espaces périurbains et du développement durable, élaboré grâce à des lectures bibliographiques préalables<sup>20</sup>, avec des expériences pratiques de développement durable menées sur des espaces périurbains par les collectivités locales françaises.

Le champ d'investigation choisi est celui de l'agenda 21 local, principal outil préconisé lors de la conférence de Rio pour la mise en œuvre du développement durable à l'échelle locale. Cette approche de l'agenda 21 local permet de mobiliser des ressources existantes et déjà organisées en réseau, autour des trois appels à projets organisés par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en 1997, 2000 et 2003.

La méthodologie utilisée pour ce travail consiste principalement en l'analyse fine de l'ensemble des documents disponibles sur les trois appels à projets, ainsi que des documents officiels produits par la sous-direction de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques – cellule du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en charge des agendas 21 locaux -. Par ailleurs plusieurs entretiens auprès des personnes concernées ont permis de préciser et d'enrichir certains aspects de cette recherche. Le travail comporte également une analyse cartographique.

Ce travail va donc s'articuler en trois temps. Tout d'abord une recherche de la prise en compte explicite de cette question du périurbain dans les textes des trois appels à projets lancés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (1). Ensuite une analyse plus spatiale (2) avec l'identification, parmi les projets lauréats des trois appels à projets et à partir des textes et documents produits, de ceux qui se préoccupent spécifiquement des enjeux liés à la périurbanisation - qu'ils soient ou non géographiquement situés dans des territoires périurbains -. Enfin la confrontation du corpus résultant de cette analyse spatiale aux différents critères de qualification des territoires périurbains, au regard du développement durable, résultant de l'analyse bibliographique théorique (3) afin de vérifier s'il existe bien des enjeux spécifiques (et lesquels) aux espaces périurbains dans la perspective d'un développement durable.

---

<sup>20</sup> Stroobant Chani, mai 2005. *Périurbanisation et développement durable : état des lieux bibliographique*. Analyse préliminaire au contrat de recherche PIDUD. 66 p.

## 1 QUELLE PRISE EN COMPTE DE LA QUESTION DU PÉRIURBAIN DANS LES APPELS À PROJETS AGENDAS 21 LOCAUX ?

Il s'agit de rechercher s'il existe une prise en compte explicite de la question des espaces périurbains dans les démarches Agenda 21 Local lauréates du Ministère de l'Environnement. Pour cela nous proposons de caractériser les orientations données par la démarche (se voulant incitative) des appels à projets de l'État pour la mise en œuvre locale du développement durable. Cette caractérisation se fait par l'analyse du contenu des trois appels à projets et des orientations thématiques spécifiques données par le ministère et ses partenaires à chacun des trois, ainsi que les documents d'évaluation déjà produits à la suite des deux premiers appels à projets. De fait il existe d'autres agendas 21 mis en œuvre par des collectivités locales sur le territoire, autres que ceux recensés par l'État dans le cadre des appels à projets. Nous nous intéressons ici exclusivement aux agendas 21 locaux recensés dans le cadre des lauréats de ces appels à projets<sup>21</sup>.

### 1.1 Rappel du contexte et de la démarche des appels à projets :

En lançant cet appel à innovations auprès des collectivités locales françaises, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) souhaitait contribuer à élargir la démarche des chartes pour l'environnement qui constituaient, dès 1992, la réponse environnementale aux préconisations de Rio sur la réalisation d'agendas 21 locaux.

En effet depuis 1990, avec les Plans Municipaux d'Environnement puis les Chartes pour l'Environnement, le MATE s'engage par voie de contractualisation : 75 Chartes pour l'Environnement ont aujourd'hui été signées après 75 Plans Municipaux d'Environnement. Les Chartes pour l'Environnement devaient en quelque sorte préfigurer le volet environnemental des futurs Agendas 21 Locaux, diffusant ainsi plus largement auprès des collectivités et des services de l'État le concept même de développement durable. Un autre objectif important de cette initiative était de faire appel à l'innovation et à l'expérience des collectivités locales les plus avancées dans la mise en œuvre du développement durable sur leur territoire et de repérer des démarches et outils afin de nourrir en contenu les agendas 21 locaux.

Trois appels à projets ont été lancés entre 1997 et 2003. Une lecture approfondie des textes de ces trois appels à projets va nous permettre de caractériser les orientations données par le Ministère pour la mise en œuvre des principes du développement durable au niveau des territoires, en se focalisant sur le thème des espaces périurbains.

### 1.2 Premier appel à projets : novembre 1997.

Le premier appel à projets, lancé en 1997, faisait suite aux Assises Régionales et nationales du développement durable<sup>22</sup> et à une rencontre intitulée « pour une ville durable » organisée en janvier 1997. Il mettait l'accent sur l'intégration de l'entrée environnementale dans le développement durable<sup>23</sup>. Les réponses reçues ont, en conséquence, privilégié « l'entrée environnement » du développement durable, en intégrant toutefois la dimension sociale notamment au travers des effets sur l'emploi. Peu de projets de développement économique conçus du point de vue d'un développement durable ont été présentés, la dimension économique étant prise en considération plutôt à travers une recherche d'optimisation économique ou par les effets attendus sur l'emploi des actions engagées dans le projet.

Concernant le **thème des espaces périurbains** qui nous préoccupe, il est précisé dans le texte de l'appel à projet que celui-ci intéressera « *le seul champ de l'urbain, malgré tout entendu au sens large de territoire 'sous influence urbaine', c'est-à-dire comprenant aussi des territoires en interrelation avec des systèmes urbains ou d'autres niveaux de territoires ou de décision (interrelations bassin versant – ville, pays – ville centre, agglomération – territoire péri-urbain etc.)* »<sup>24</sup>. Il est également précisé sur la nature des projets présentés que ceux-ci devront intéresser une **combinaison de domaines** considérée comme fondamentale en matière de développement durable local, en particulier « *l'amélioration du cadre de vie, de la gestion des ressources naturelles et des risques, des déplacements et des transports et leurs conséquences sur la planification spatiale* ».

<sup>21</sup> En effet d'après le service en charge des Agendas 21 au Ministère, il n'existe pas encore de recensement national exhaustif de l'ensemble des agendas 21 locaux (Entretien du 25 mai 2005).

<sup>22</sup> Assises régionales du développement durable organisées avec la collaboration de l'association 4D (janvier – décembre 1996), Assises nationales du développement durable : 16 et 17 décembre 1996.

<sup>23</sup> « Retour d'expériences et éléments de méthodes pour les agendas 21 », note rédigée par ETD en décembre 2003, étude réalisée pour le compte du MEDD, édition 2004. 38 p.

<sup>24</sup> Dossier de présentation « les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux », MATE, seconde édition, Février 1998, 110 p.

51 collectivités locales ont répondu à l'appel à projet, 16 projets ont été sélectionnés.

Les réponses au premier appel à projets montrent que les collectivités locales qui ont entrepris une charte pour l'environnement et ont donc déjà développé une démarche transversale, partenariale et participative, sont amenées plus facilement dans le prolongement de la charte à prendre en compte les dimensions sociale et économique du développement dans le cadre ou non d'un Agenda 21<sup>25</sup>. Ainsi les villes de Athis-Mons, Grenoble, Rillieux-la-Pape, Arcueil Cachan, L'hay-les-Roses et Fresnes, Chambéry, Saint-Denis et Aubervilliers avaient déjà contractualisé avec l'État un Plan Municipal pour l'Environnement ou une Charte pour l'Environnement. L'élaboration d'un Agenda 21 est apparu comme la suite logique de la Charte pour l'Environnement.

### 1.3 Deuxième appel à projets : décembre 1999.

Le deuxième appel à projets va regrouper un panel élargi de partenaires. Il est lancé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et la DIV (Direction Interministérielle à la Ville) quelques mois après l'adoption de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire. Dans cette nouvelle version, ce sont davantage des projets de développement économique respectant les principes d'équité sociale, d'amélioration des conditions de travail, de respect de l'environnement et de participation qui sont encouragés. De ce fait, l'effet du portage par le Ministère de l'Environnement, favorisant les entrées environnementales, s'efface pour ce deuxième appel à projets grâce au ciblage « économique » du type de projets attendu et à l'élargissement des partenaires institutionnels de l'opération<sup>26</sup>.

En termes d'orientations de la nature des projets encouragés par ce deuxième appel à projets, l'accent est donc mis sur les « *instruments de gouvernance qui contribuent à un mode de développement économique local durable* ». Parmi les exemples d'outils ou de projets à développer, en rapport avec **notre thématique sur les espaces périurbains**, sont proposées la « *mise en place de dispositifs permettant l'expression de la solidarité économique et sociale et écologique des territoires, entre quartiers, intercommunalité, relations communes / département / région (fiscalité, zones d'activités, **péri-urbanisation**, etc.)* »<sup>27</sup>. Les exemples de démarches proposés visent, toujours concernant notre thématique, au « *développement d'activités économiques intégrant l'environnement (ressources, nuisances, énergie) ou reposant sur la qualité de l'environnement (agriculture, tourisme...), intégrant la réduction du temps contraint (travail et transport) et ayant pour objectifs la création d'emplois pérennes* »<sup>28</sup>. La gestion économe du patrimoine naturel et culturel, ainsi que la lutte contre l'effet de serre sont également mentionnée comme des domaines d'action majeurs.

Comme dans le premier appel à projet, il est écrit que les projets « *devront intéresser des territoires 'sous influence urbaine', c'est-à-dire comprenant des territoires urbanisés mais aussi des territoires en inter-relation avec des systèmes urbains (urbain-rural, agglomération / territoires péri-urbain etc.)* ».

104 réponses ont été reçues. Parmi ces réponses, 26 se réfèrent véritablement à un Agenda 21 Local. On peut noter que, si 20 des 51 collectivités locales ayant répondu au premier appel à projets étaient engagées dans une Charte pour l'Environnement, la proportion est moins évidente pour les réponses reçues au deuxième appel à projets auquel ont répondu en plus grand nombre les porteurs de projets engagés dans des démarches de développement local.

### 1.4 Troisième appel à projets : mars 2003.

Le troisième appel à projets, paru en mars 2003 et clôturé fin juillet, aborde une phase plus opérationnelle avec la mise en œuvre des principes du développement durable dans les projets d'aménagement. Il s'agit en particulier de conjuguer les principes de la loi solidarité et renouvellement urbain<sup>29</sup> : diversité des fonctions urbaines, mixité

<sup>25</sup> C. Larrue, C. Emelianoff, F. Di Pietro, L. Héland. Juin 2000. Local Agenda 21 in France: A New Tool for Sustainable Policies ? pp. 180-202. Centre de Recherche Ville Société Territoire, Université de Tours. In *Sustainable Communities in Europe*, ProSus, W. Lafferty, Earthscan, 2001, 314 p.

<sup>26</sup> « Retour d'expériences et éléments de méthodes pour les agendas 21 », note rédigée par ETD en décembre 2003, étude réalisée pour le compte du MEDD, édition 2004. 38 p.

<sup>27</sup> Texte du deuxième appel à projets sur « les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux », MATE, décembre 1999.

<sup>28</sup> Texte du deuxième appel à projets sur « les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux », MATE, décembre 1999.

<sup>29</sup> « Retour d'expériences et éléments de méthodes pour les agendas 21 », note rédigée par ETD en décembre 2003, étude réalisée pour le compte du ministère de l'écologie et du développement durable. Édition 2004. 38 p.

sociale, maîtrise de l'étalement urbain, respect de l'environnement et du patrimoine culturel, qui sont aussi des fondements pour un développement durable.

De même que le panel des partenaires financiers, le comité de pilotage national Agenda 21 s'est élargi progressivement depuis 1997 et rassemble aujourd'hui plus de 80 partenaires ministériels, institutionnels, associatifs et représentants de fédérations et d'entreprises. Il est désormais chargé d'organiser et de suivre ces appels à projets. Cet élargissement des partenaires a notamment permis de pouvoir sélectionner et assurer le suivi d'un nombre plus important de lauréats.

S'agissant du **thème des espaces périurbains**, il est fait appel dans le texte à « *des projets innovants concernant des opérations d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de rénovation urbaine (Grands Projets de Ville, aménagement de centre-ville ou de cœur de village, requalification de paysage urbain, etc.), de réhabilitation d'espaces dégradés (zones d'activités, friches touristiques, agricoles, urbaines ou industrielles) ou fragiles (espaces naturels) ou encore des opérations garantissant la multifonctionnalité des espaces ruraux en zone d'influence urbaine qui viseraient à un haut niveau de qualité en termes de développement durable* ». Il est également mentionné l'importance de « *l'utilisation rationnelle des ressources, de l'énergie, des milieux et de l'espace, ainsi que la maîtrise des besoins de déplacement, du recours à des modes de transports alternatifs à la voiture et de la lutte contre le changement climatique* ».

Ce troisième appel à projets vient « *compléter les approches environnementales et économiques traitées dans les deux premiers, pour aborder les questions de cohésion et d'équité sociales et spatiales à travers les actions d'aménagement* »<sup>30</sup>.

Parmi ces projets et au terme de la procédure d'évaluation, le Ministère (MEDD) a **retenu 41 projets lauréats**<sup>31</sup>. Les sujets abordés sont divers mais la majeure partie concerne des projets d'aménagement abordés globalement ou par une entrée privilégiée.

29 des dossiers candidats ont présenté un Agenda 21 Local ou un projet de territoire se référant au développement durable. Ce sont le plus souvent des collectivités qui se situent au début du processus « Agenda 21 Local ». Elles situent leur démarche soit dans une recherche de cohérence de leurs actions, une globalisation de l'action locale, soit comme un objectif, qu'illustrent ou que concrétisent les actions démonstratives.

Plusieurs niveaux de collectivités sont représentés : la Région (Réunion, Guyane, PACA), le département (Nord, Deux-Sèvres), l'intercommunalité (Pays-1, PNR en devenir-1 ou communauté de communes-6) ; les projets communaux étant les plus fréquents.

## 1.5 Vers une première identification thématique ?

A la demande des porteurs de projets Agendas 21 du premier appel a été développé un "réseau agenda 21", leur permettant d'échanger leurs expériences, d'enrichir leurs pratiques et leurs réflexions. Ce réseau de compétences s'organise de fait autour d'un réseau local, national<sup>32</sup> et régional et il s'est enrichi des 104 porteurs de projets du deuxième appel, constituant un vivier important d'initiatives, d'innovation et d'expériences dont se dégagent de grandes lignes méthodologiques qui s'appuient sur le bilan des projets fournis par les collectivités lauréates<sup>33</sup>.

Le travail sur les échanges d'expériences s'est déroulé par l'intermédiaire d'ateliers, organisés sur des thèmes à caractère méthodologique transversaux.

Sur les 8 ateliers organisés entre 1999 et 2005, deux ont été consacrés à des thématiques intéressant notre recherche : l'atelier de **Chambéry (Équilibre et solidarité urbain - rural)**, et celui de **Sophia – Antipolis (habiter une ville durable)**.

L'atelier de Chambéry s'est déroulé dans le contexte de l'application de la loi Voynet. Il proposait de **faire le lien entre le thème de l'équilibre urbain – rural et les deux principales dispositions de cette loi**, à savoir les projets de territoire (ou comment établir le lien entre Agenda 21 Local et charte de pays) et la notion de services collectifs dans leur application au territoire local.

<sup>30</sup> Texte du troisième appel à projet, téléchargeable en juillet 2005 sur le site <http://www1.environnement.gouv.fr>

<sup>31</sup> Dossier de présentation des projets d'agendas 21 locaux, MEDD, janvier 2004, 132 p.

<sup>32</sup> L'animation de ce réseau de compétences au niveau national est assurée par le ministère en charge de l'environnement et par le secrétariat d'État au développement durable ainsi que par les associations Cités – Unies France (1998 – 1999) et ETD (2000 – 2003).

<sup>33</sup> Il était prévu que les collectivités locales lauréates soient parrainées par les membres du comité de pilotage afin de suivre, guider, orienter le projet, donner un regard extérieur et faire circuler l'information. On constate qu'il n'a pas toujours très bien fonctionné auprès des 16 premières collectivités locales lauréates. Pourtant il est nécessaire à la "culture commune" et recherché par certaines collectivités locales qui y trouvent soutien et encouragement dans leur démarche. L'objectif du ministère est évidemment qu'il fonctionne mieux dans le futur.



Les enjeux abordés par les trois démarches « pilotes » d'Agenda 21 Local qui ont été retenues sont centrés autour de la thématique : « *rendre la ville durablement habitable et la campagne durablement habitée* », grâce à une **meilleure collaboration locale entre agglomérations et territoires à dominante rurale**. Ainsi **l'association pour le développement de l'Alsace du Nord** s'est centrée sur une plus étroite collaboration autour de la question **des déchets**, avec une optimisation des collectes sélectives des déchets banals ménagers et professionnels sur l'ensemble de l'Alsace du Nord comme potentiel pour bâtir un Agenda 21 Local. La ville de **Chambéry avec les PNR du Massif des Bauges et de la Chartreuse** s'est engagée tout d'abord sur la demande urbaine de produits agricoles et de loisirs de proximité au sein des massifs. Elle a évolué vers plus de complémentarité et de réciprocité dans les **services rendus** aux populations rurales et urbaines puis vers une promotion commune (tourisme et économie) vers l'extérieur, et progressivement, vers une association dans les planifications stratégiques tant urbaines que rurales en vue notamment de **maîtriser la périurbanisation**. La prise en compte de cet enjeu urbain – rural par les parcs se matérialise par **des propositions communes de planification et de programmation aux différentes échelles** régionales, nationales et européennes :

- projet de Directive Territoriale d'Aménagement pour les Alpes du Nord,
- révision des Schémas Directeurs des agglomérations de proximité,
- Loi d'Orientation et d'Aménagement Durable du Territoire.

Le **Syndicat du Val de Drôme** s'est mobilisé autour de l'articulation des échelles pour lutter contre les **disparités spatiales** avec un projet de charte de pays où 33 communes solidaires s'engagent contre les déséquilibres observés.

Le deuxième atelier abordant la thématique des espaces périurbains est celui de **Sophia – Antipolis**, sur le thème du renouvellement urbain face au développement durable. **En matière de coopération urbain – rural**, l'atelier insiste sur le fait que celle-ci se développe par la création de nouvelles formes de développement et d'échanges solidaires axés sur la production et la consommation de proximité écologiquement et socialement responsable<sup>34</sup>. Tous les domaines de la vie rurale ou urbaine sont susceptibles d'y participer, qu'il s'agisse des loisirs de proximité, des transports, des échanges scolaires, des réseaux d'entreprises rurales et urbaines, des risques d'inondation et de pollution, de la co-gestion, de la péri-urbanisation, de la promotion de nouvelles formes d'urbanisme moins consommatrices d'espace, de la mixité sociale ou encore, de l'habitat et du logement.

Deux projets ont été identifiés comme exemplaire pour illustrer cette question de mise en cohérence et d'articulation des échelles spatiales : la **ville de Chambéry**, qui s'est engagée dans un agenda 21 local en vue de concrétiser le **principe de solidarité territoriale**. Cela se traduit par un renforcement des collaborations entre acteurs urbains et ruraux avec les parcs naturels régionaux de la Chartreuse et du massif des Bauges.

La **ville de Bouguenais**, lancée dans un programme de « réseau de villes fertiles » ou POLLEN (1995 – 2001), avec pour ambition la **maîtrise de l'étalement urbain** et la mise en valeur des espaces naturels et ruraux.

---

<sup>34</sup> Extraits du suivi de l'appel à projets « outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux ». Atelier de suivi n°4, Sophia-Antipolis. MATE 2001.

**Tableau comparatif des orientations des trois appels à projets :**

	<b>1° appel - 97</b>	<b>2° appel - 00</b>	<b>3° appel - 03</b>
Contexte	Assises Régionales et Nationales du développement durable	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire : LOADDT.	La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain : SRU.
orientation	Entrée environnementale dans le développement durable	Projets de développement économique.	Mise en œuvre opérationnelle du développement durable dans les projets d'aménagement.
Partenaires	MATE, DIV	MATE, DIV, METL, ADEME, MAE	Idem + Ministère de la Culture et de la Communication, DATAR, MIES, Caisse des dépôts et consignations.
Nombre de réponses	51	104	125
Nombre de Lauréats dont :	16	29	41
Démarches globales agenda 21	9	13	29
Projets sectoriels	7	10	6
Outils d'aide à la mise en place d'un agenda 21	0	6	6
Enjeux thématiques en rapport avec les espaces périurbains.	Territoires sous influence urbaine. <u>Environnement</u> et cadre de vie, gestion des ressources naturelles et des risques, déplacements et transports + conséquences sur la <u>planification spatiale</u> .	Territoires sous influence urbaine. Solidarité territoriale, <u>activités économiques</u> intégrant la qualité de l'environnement, les transports, le patrimoine, l'effet de serre.	Rénovation, réhabilitation, habitat, friches, tourisme, agriculture, espaces naturels, économie des ressources et de l'espace, déplacements, changement climatique. <u>Équité sociale</u> et spatiale.

Source : analyse à partir des documents produits par le MEDD sur les agendas 21 locaux, disponibles sur le site <http://www1.environnement.gouv.fr>

## 2 IDENTIFICATION DES AGENDAS 21 LOCAUX EN FONCTION DE LEUR LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE.

Le travail cartographique de représentation des projets lauréats a nécessité un certain nombre de choix méthodologiques et de recherches préalables.

Tout d'abord afin d'obtenir un niveau suffisamment fin pour l'analyse spatiale il a été décidé de représenter les lauréats à l'échelle communale. Ainsi pour chaque projet lauréat de chacun des trois appels à projets ont été identifiées toutes les communes concernées, les projets pouvant s'appliquer à l'échelle communale, d'un pays, d'un SIVOM, d'une communauté de communes ou agglomération...

Ensuite c'est la nomenclature spatiale de l'INSEE qui a été retenue<sup>35</sup>. Même si elle présente certaines limites, cette nomenclature permet de distinguer assez précisément les différents territoires qui nous préoccupent, à savoir la ville-centre<sup>36</sup> et la banlieue<sup>37</sup> au sein des unités urbaines<sup>38</sup>, et le pôle urbain<sup>39</sup> avec sa couronne périurbaine<sup>40</sup> au sein de l'aire urbaine<sup>41</sup>.

Enfin le mode de représentation cartographique choisit est le cartogramme, qui permet mieux que les modes plus classiques de représenter les phénomènes urbains puisque le poids des populations est apparent.

En effet certains types de représentations cartographiques font aussi appel à la puissance de calcul de l'informatique, qui permet notamment de produire des innovations réellement intéressantes telles que les cartogrammes dans la catégorie des anamorphoses. La méthode décrite consiste à transformer la surface d'entités géographiques en fonction d'une variable choisie<sup>42</sup>.

Dans le cas de notre étude nous partons d'un fond de carte transformé suivant la population.

Ce travail cartographique nous permet d'identifier, pour les lauréats de chaque appel à projet, leur localisation géographique précise, toujours selon la nomenclature de l'INSEE : ville-centre, banlieue de la ville-centre, pôle urbain, couronne périurbaine, ensemble de l'aire urbaine, commune rurale...

C'est ce travail plus précis d'analyse spatiale qui nous permet ensuite d'élaborer une matrice pour croiser la position géographique des lauréats (espace urbain, périurbain, rural...) avec les enjeux théoriques identifiés par la recherche bibliographique. Les lauréats affichant une préoccupation forte pour ces enjeux n'étant pas systématiquement situés en zone périurbaine, et réciproquement.

---

<sup>35</sup> Le Jeannic, Thomas ; Vidalenc, Joëlle. Avril 1997. Pôles urbains et périurbanisation - Le zonage en aires urbaines, Insee n°516.

<sup>36</sup> Une ville-centre d'[unité urbaine](#) multicommunale (ou d'[agglomération multicommunale](#)) est définie comme suit. Si une [commune](#) abrite plus de 50% de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50% de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la [banlieue](#) de l'agglomération multicommunale.

<sup>37</sup> Les communes qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'[unité urbaine](#).

<sup>38</sup> L'unité urbaine est une [commune](#) ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicommunale ou agglomération urbaine. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée [ville isolée](#). Les communes qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'[unité urbaine](#). Les communes périurbaines sont les communes des couronnes périurbaines et les communes multipolarisées.

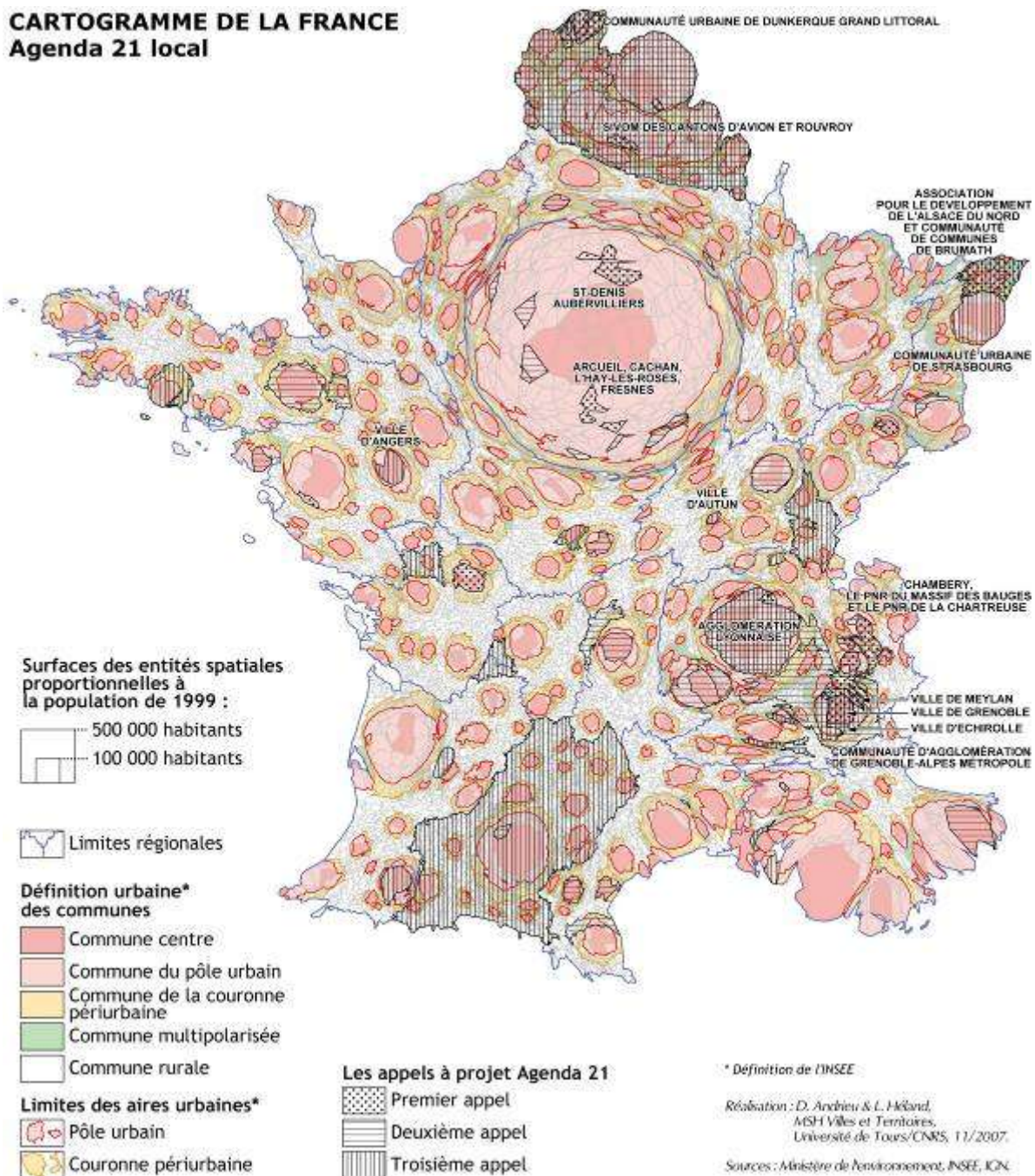
<sup>39</sup> Le pôle urbain est une [unité urbaine](#) offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la [couronne périurbaine](#) d'un autre pôle urbain.

<sup>40</sup> La couronne périurbaine recouvre l'ensemble des communes de l'[aire urbaine](#) à l'exclusion de son [pôle urbain](#).

<sup>41</sup> Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un [pôle urbain](#), et par des communes rurales ou unités urbaines ([couronne périurbaine](#)) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

<sup>42</sup> Andrieu D., (2005) L'intérêt de l'usage des cartogrammes : l'exemple de la cartographie de l'élection présidentielle française de 2002. 14 pages. [M@ppemonde](#) 77 (2005.1). Téléchargeable en juin 2005 sur le site : <http://mappemonde.mgm.fr/num5/articles/art05105.html>

## CARTOGRAMME DE LA FRANCE Agenda 21 local



### 2.1 Répartition géographique des lauréats du 1<sup>o</sup> appel à projets :

Le profil des collectivités locales lauréates de ce premier appel à projets peut se décliner de la façon suivante :

*Taille et type d'autorités locales* : Si toutes les tailles de villes étaient représentées parmi les collectivités ayant répondu à l'appel à projets, la majeure partie des projets lauréats (12 sur 16) concerne des collectivités de taille moyenne (entre 10 000 et 30 000 habitants) souvent situées en périphérie d'une agglomération (Paris, Dunkerque, Lille, Lyon, Nantes). En général les autorités locales impliquées dans le processus Agenda 21, sont plutôt urbaines, de différentes tailles, alors que les Agendas 21 en milieu rural sont plutôt rares. Deux des villes sélectionnées sont des grandes villes – mais pas des capitales régionales – les autres sont plutôt des villes de taille moyenne. (Seules quelques grandes villes, souvent des capitales régionales, sont engagées dans un agenda 21)...Les autorités des grandes villes tendent à être plus autonomes que celles des villes plus petites, qui dépendent davantage des encouragements du niveau national.

*Préoccupations ou enjeux initiaux* : dans de nombreux cas, les initiatives Agenda 21 Local ont été lancées en réponses à des problèmes territoriaux spécifiques, nécessitant de mettre en place des actions : transports urbains

et planification stratégique de la mobilité, détérioration d'aires urbaines due au déclin d'activités industrielles ou portuaires et, à peu près partout, le souhait de ramener la nature en ville. La plupart des 16 projets lauréats se concentrent sur des enjeux environnementaux (cela s'explique par l'histoire et l'orientation du premier appel à projets) parfois en même temps que des enjeux sociaux comme à Rilleux La Pape, dans la banlieue de Lyon... Très peu de projets présentent des enjeux économiques<sup>43</sup>.

*Initiation du processus* : on distingue deux situations générales<sup>44</sup>. Soit l'Agenda 21 est inscrit dans une action pré-existante en faveur de l'environnement (par exemple une Charte de l'Environnement) soit c'est une approche complètement nouvelle, née d'une prise de conscience des enjeux du développement durable par des acteurs locaux ou par la mobilisation au niveau national entreprise par les ONGs. Par exemple des agences nationales comme l'ADEME ont encouragé les autorités locales à entamer des processus de planification centrés sur des objectifs spécifiques (comme les économies d'énergie : voir le programme Citévie). En conséquence les collectivités pouvaient recevoir des fonds spéciaux pour des projets particuliers (Amiens, Besançon, Rennes, Rochefort).

*Expérience locale antérieure* : les 16 projets d'Agenda 21 sélectionnés ont été entrepris par des villes ayant ratifié la Charte d'Aalborg ou des villes ayant déjà mis en place des politiques proche du développement durable (dans des domaines comme les transports publics, l'écologie urbaine et la revitalisation économique). Parmi les 16 lauréats, 11 avaient auparavant signé une Charte d'Environnement qui avait représenté la première prise de conscience des acteurs locaux aux enjeux du développement durable.

Territoires (AP-1997)	Villes signataires de la charte d'Aalborg.	Prix européen des villes durables.
Arcueil/Cachan/L'Hay Roses/Fresnes (94)	les X	
Chambéry/PNR Chartreuse (73)	Bauges et X	
Dunkerque (59)	X	L(1996)
Grenoble (38)	X	
Avion/Rouvroy (62)	X	
St Denis (93)	X	P(1996)

Source : extrait du tableau „les agendas 21 locaux en France“ in Association 4D, 2001, *Repères pour l'agenda 21 local*, 136 p.

P = projet déposé, L = lauréat

Il est intéressant de noter que la plupart des collectivités locales sélectionnées sont localisées au nord et à l'est de la France, à partir de quoi nous pouvons formuler deux hypothèses<sup>45</sup> :

- Les échanges frontaliers avec des pays ayant déjà intégré le concept de développement durable (Allemagne, Belgique par exemple) peuvent avoir provoqué une prise de conscience plus précoce de ces collectivités locales ;
- À cause des difficultés inhérentes à la régénération économique de ces régions, l'initiation de nouvelles dynamiques de développement était absolument critique. Dans ce contexte le développement durable – via les Agendas 21 – a pu être perçu comme une opportunité pour réinitier le processus de développement local. L'Agenda 21 Local, alors en sol fertile, est non plus perçu comme une requête „top-down“ mais plutôt comme une initiative „bottom-up“.

Or sur les 16 villes lauréates, 7 sont situées à la périphérie de villes plus grandes. Ces municipalités sont souvent – mais pas toujours – sujettes à des problèmes sociaux et environnementaux significatifs (chômage, ségrégation sociale, pollution... accueil des grandes infrastructures périphériques aux grandes agglomérations, avec les nuisances qui y sont associées). Cette observation est en faveur de la seconde hypothèse, à savoir que le développement durable peut être une „driving force“ pour le développement des collectivités ayant à faire face à de sérieux problèmes de développement.

<sup>43</sup> MATE, 1998, *Dossier de présentation des lauréats 'Les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux'*, Paris

<sup>44</sup> C. Larrue, C. Emelianoff, F. Di Pietro, L. Héland. Juin 2000. *Local Agenda 21 in France: A New Tool for Sustainable Policies ?* pp. 180-202. Centre de Recherche Ville Société Territoire, Université de Tours. In *Sustainable Communities in Europe*, ProSus, W. Lafferty, Earthscan, 2001, 314 p.

<sup>45</sup> C. Larrue, C. Emelianoff, F. Di Pietro, L. Héland. Juin 2000. *Local Agenda 21 in France: A New Tool for Sustainable Policies ?* pp. 180-202. Centre de Recherche Ville Société Territoire, Université de Tours. In *Sustainable Communities in Europe*, ProSus, W. Lafferty, Earthscan, 2001, 314 p.

## 2.2 Répartition géographique des lauréats du 2° appel à projets :

Alors que le premier appel à projets concernait plutôt des communes de taille moyenne, en général urbaine, le second appel à projets s'est ouvert aux communes rurales ainsi qu'aux associations. La concomitance entre cet appel à projets et la LOADDT, qui fait explicitement référence (articles 25 et 26) aux Agendas 21 Locaux pour les pays et les agglomérations, y est sans doute pour quelque chose. La notion de *„territoire de projet“* est très présente.

*Taille et type d'autorités locales* : comme pour le premier appel, ce sont les collectivités de taille moyenne (entre 10 000 et 70 000 habitants) qui sont majoritaires : 56%. Les communes de moins de 10 000 habitants représentent 19%. Trois des projets lauréats concernent des communes rurales et 8 concernent des aires urbaines élargies aux communes rurales périphériques. Les projets lauréats situés en zone périurbaine ou en banlieue d'une ville-centre représentent 7 projets sur 29. Dans cet appel à projets la participation d'associations (18%), de PNR (4%) et d'instances départementales (3%) a conduit à des territoires très larges. C'est en particulier le cas des régions Nord-Pas de Calais et Midi-Pyrénées (Conseil Général et Régional du NPC, Agence Régionale pour l'ENvironnement de Midi-Pyrénées), mais aussi la Région Alsace.

*Préoccupations ou enjeux initiaux* : de même que pour le premier appel à projets, les Agendas 21 Locaux ont été lancés en réponse à des enjeux territoriaux spécifiques. Le thème du développement d'activités économiques artisanales est très présent, en réponse au texte de l'appel à projets.

*Expérience locale antérieure* : on retrouve, comme pour le premier appel à projets, des villes signataires de la charte d'Aalborg, et membres de réseaux internationaux (ICLEI étant l'un des plus emblématiques). Toutefois la proportion de ces villes sur l'ensemble des lauréats est moindre que dans le premier appel à projets : on peut supposer que l'effet „réseau“ de l'appel à projets précédent a contribué nationalement à une plus grande diffusion des principes du développement durable appliqué au territoire via les Agendas 21.

Territoires (AP-2000)	Villes signataires de la charte d'Aalborg.	Villes membres d'ICLEI.	Prix européen des villes durables.
Angers (49)	X	X	P (1996)
Autun (71)	X		
Brumath (67)			
Échirolles/Meylan/ Grenoble métropole (38)	X		
Lyon (CU) (69)	X		L(1999)
Strasbourg (CU) (67)	X	X	

Source : extrait du tableau „les agendas 21 locaux en France“ in Association 4D, 2001, *Repères pour l'agenda 21 local*, 136 p.

P = projet déposé, L = lauréat.

La répartition géographique des dossiers montre que les régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur ont envoyé le plus grand nombre de projets (14) tandis qu'aucun dossier n'est parvenu des régions Champagne-Ardennes, Limousin ou Martinique.

## 2.3 Répartition géographique des lauréats du 3° appel à projets :

*Taille et type d'autorités locales* : Pour cet appel à projets, les communes de taille moyenne ne sont plus majoritaires : en effet les communes de moins de 10 000 habitants représentent 27% (contre 19% dans l'appel précédent : cela traduit bien la continuité de l'ouverture au monde rural des appels à projets) par contre celles de plus de 200 000 habitants représentent 24%. L'apparition (et le développement de) la participation des Conseils Généraux et Régionaux montre bien que les élus, quelle que soit l'échelle de territoire sur laquelle ils agissent, se sentent de plus en plus concernés par les enjeux du développement durable et aussi que les échelles de territoires susceptibles de se lancer dans un processus d'Agenda 21 Local évoluent... Près de 40% des porteurs de projets sont des communes et un peu plus de 10% des associations. Les autres porteurs de projets sont des communautés d'agglomérations, des communautés de communes, des Conseils généraux, des Conseils Régionaux, des offices HLM, des PNR, des syndicats mixtes ou des sociétés d'aménagement. On peut également noter que depuis l'ouverture des appels à projet aux associations, celles-ci ou les entreprises agissant en partenariat avec des collectivités locales représentent en 2003 27% des candidats.

*Préoccupations ou enjeux initiaux* : les sujets abordés sont divers mais la majeure partie concerne des **projets d'aménagement** abordés globalement ou par **une entrée privilégiée**, en réponse à l'orientation de l'appel à projet. Parmi les entrées privilégiées recensées, les relations ville-nature est celle faisant ressortir plus directement des enjeux liés aux espaces périurbains : Plusieurs projets abordent les relations qu'entretient la ville avec la nature, pendant les temps de loisirs, ou grâce au **maintien d'aménités urbaines à caractère agricole**. Les relations ville - nature sont abordées également par la mise en œuvre de **projets d'aménagement dans les zones de double influence « urbain – rural »**, comme dans le Parc Naturel Régional du massif des Bauges.  
Expérience locale antérieure : informations non disponibles.

Sur les 125 dossiers candidats reçus, 23 régions sont représentées. Tandis que les régions Corse, Limousin et Martinique n'ont présenté aucun dossier, trois régions (Île-de-France avec 23 projets, Rhône-Alpes avec 25 projets et Nord-Pas-de-Calais avec 12 projets) rassemblent à elles seules près de 46% des réponses. Les autres régions sont représentées, en moyenne, par trois dossiers.

#### **Commentaire général :**

Un constat intéressant est qu'à l'issue de ces trois appels à projets il existe **une prise en compte plus affirmée des principes du développement durable par les différentes échelles de territoire**. Lors du premier appel à projets en 1997, la majeure partie des projets candidats concernait des communes (69%), notamment de taille moyenne entre 10 000 et 70 000 habitants (37%), souvent périphériques d'une agglomération. Très peu d'intercommunalités s'étaient portées candidates.

En 2000 le second appel à projets s'est ouvert, au lendemain de la LOADDT, aux communes rurales ainsi qu'aux associations. Ainsi pour ce deuxième appel à projets les territoires de projet comprennent, en plus des communes (35%) : des agglomérations (8%), des pays (10%), des PNR (4%). De nouveau on note que les collectivités de taille moyenne représentent la majorité des candidats (56%), viennent ensuite les communes de moins de 10 000 habitants (19%).

En 2003 la part des communes de moins de 10 000 habitants a augmenté (27%) et on voit également apparaître davantage de communes de grande taille (plus de 200 000 habitants) : la participation nouvelle des Conseils Régionaux et Généraux montre bien que les élus, quelle que soit leur échelle de territoire, se sentent de plus en plus concernés par les enjeux du développement durable.

<b>Appel à projets</b>	<b>% de communes concernées</b>	<b>Taille</b>
<b>1</b>	37%	10 000 à 70 000 habitants
<b>2</b>	56%	10 000 à 70 000 habitants
	19%	Moins de 10 000 habitants
<b>3</b>	24%	Plus de 200 000 habitants
	27%	Moins de 10 000 habitants

Source : Retour d'expériences et éléments de méthodes pour les agendas 21, note rédigée par ETD en décembre 2003, étude réalisée pour le compte du ministère de l'écologie et du développement durable. Édition 2004. 38 p.

Ainsi les démarches d'Agendas 21 concernent aujourd'hui des **territoires urbains comme ruraux**, à différentes échelles : communes, intercommunalités, territoires de projet, conseils généraux et régionaux. En Rhône-Alpes par exemple, 20 territoires se sont engagés et plus récemment des territoires ruraux alors qu'auparavant seuls les territoires urbains se sentaient concernés, selon un sondage de Rhônalpénergie-Environnement réalisé en janvier 2004<sup>46</sup>.

Dans son bilan sur les appels à projets, le ministère constate que les Agendas 21 Locaux « *émergent fortement là où existe un contexte favorable à leur réalisation grâce à l'animation de réseaux sur le développement durable et une politique régionale territoriale influente* ». C'est le cas par exemple en Rhône-Alpes avec le réseau animé par l'Agence Régionale de l'Environnement Rhônalpénergie-Environnement, en Midi-Pyrénées avec le réseau des territoires durables animé par l'Agence Régionale de l'Environnement en Midi-Pyrénées, en Île-de-France avec le réseau Territoires, Environnement et Développement Durable (TEDDIF), et en Haute-Normandie.

### **3 CONFRONTATION DES ANALYSES THÉMATIQUES ET SPATIALE.**

Deux modes d'analyse ont été réalisés en ce qui concerne les références explicites aux espaces périurbains dans les projets lauréats des trois appels à projets.

<sup>46</sup> Disponible sur [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

Le premier a consisté à analyser les documents relatifs aux appels à projets produits par le ministère : les textes des trois appels à projets, les échanges au sein du réseau Agendas 21 et les synthèses des ateliers thématiques visant à accompagner les collectivités dans leur démarche. Cela a permis une première identification, thématique, des lauréats qui se préoccupent des enjeux liés aux espaces périurbains dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche territoriale de développement durable (partie I). En second lieu l'analyse des termes contenus dans les textes des projets rédigés par les lauréats tel qu'ils sont présentés dans les livrets de synthèse du ministère va permettre une distinction plus fine des projets.

Ce sont ces résultats qui vont ensuite être confrontés aux enseignements de l'analyse spatiale (partie II) afin de proposer une typologie des projets suivant les types d'espaces.

### 3.1 Analyse des références aux espaces périurbains dans les Agendas 21 Locaux des appels à projets :

Après avoir analysé les documents officiels relatifs aux appels à projets (partie I), le second mode d'analyse retenu est celui du contenu des textes des projets lauréats. Cette analyse permet notamment de distinguer ceux qui mentionnent les espaces périurbains comme une caractéristique de leur situation géographique, sans en faire automatiquement une entrée essentielle de leur programme d'action, et ceux pour qui la question des espaces périurbains est un enjeu prioritaire en soi dans leur programme (1). Cela permet aussi de mettre en évidence l'importance accordée à chacun de ces enjeux par les collectivités lauréates(2).

Ce travail se base sur la recherche bibliographique préalablement effectué par C. Stroobant<sup>47</sup>, qui a identifié une série d'enjeux liés spécifiquement aux espaces périurbains et les a ensuite croisés avec les enjeux du développement durable identifiés par J. Theys<sup>48</sup>, pour obtenir le tableau ci-dessous. C'est ce que nous avons utilisé comme base (mots-clés) pour effectuer notre analyse du contenu des projets lauréats des trois appels à projets.

Les enjeux de développement durable liés aux espaces périurbains à partir de la littérature :

ENJEUX	CORRESPONDANCE AVEC LES PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT DURABLE
1-TRANSPORTS MOBILITES ACCESSIBILITE	Équité d'accès, transport en commun, mutualisation des transports, distance par rapport aux lieux d'activité Migrations de population
2-SOCIO-ECONOMIQUE	Services à la population, offre d'emplois, niveau de vie, types d'activités, évolution démographique
3-PAYSAGE	Qualité du cadre de vie, identité, patrimoine paysager
4-FONCIER	Maîtrise foncière, taxation, type d'habitat
5-PLANIFICATION	Documents d'urbanisme et d'orientation, intercommunalité, élaboration de PLU de manière concertée, prospection,
6-GOUVERNANCE	Jeux d'acteurs, partenariats, rôle de l'État et des collectivités, acteurs privés/publics,
7-POLLUTION/UTILISATION DE L'ENERGIE	Externalités négatives, gestion de l'eau, sites industriels, boues des stations d'épuration, ozone, gaz à effets de serre
8-EQUITE	Qui paie pour l'étalement urbain, pour qui ?
9-INTERCOMMUNALITE	Quelle échelle d'action pertinente ? Quel choix entre Communauté d'agglomération ? Quelle typologie de situations possible ?
10-GESTION DES DECHETS	Tri sélectif, échelle d'appréhension de gestion des déchets, présence de sites d'enfouissement
11-RISQUES	Proximité sites industriels
12-POLITIQUE	Couleurs politiques des espaces périurbains, votes
13-PATRIMOINE	Attrait maintenu des espaces périurbains
14-MORPHOLOGIE	Lisibilité spatiale, continuité spatiale, imbrication tissu urbain/ tissu rural
15-AGRICULTURE	

*Source: Stroobant Chani, mai 2005. Périurbanisation et développement durable : état des lieux bibliographique. Analyse préliminaire au contrat de recherche PIDUD. 66 p.*

<sup>47</sup> Stroobant Chani, mai 2005. *Périurbanisation et développement durable : état des lieux bibliographique. Analyse préliminaire au contrat de recherche PIDUD. 66 p.*

<sup>48</sup> Theys J., *Développement Durable, Villes et Territoires, Innover et décroisser pour anticiper les ruptures*, 2000



### 3.2 Le périurbain : une référence thématique et / ou géographique ?

Une première analyse rapide des textes des lauréats du premier appel à projets montre que 1/4 de ces lauréats font directement référence à des enjeux du périurbain à travers des termes de **solidarité ville – campagne** et de **maîtrise de l'urbanisation**.

Dans le second appel à projets, la proportion évolue puisque c'est environ 1/3 des lauréats (11 sur 29) qui fait référence à de tels enjeux. Plus précisément, on peut distinguer des références directes, par des termes de **solidarité ville – campagne, maîtrise de l'urbanisation, coopération entre les territoires** (7 lauréats sur 11) et des références plus indirectes de lauréats qui mentionnent leur localisation en zone périurbaine sans qu'un enjeu spécifique soit mis en avant.

On dénombre environ la moitié des lauréats qui, dans le troisième appel à projets, font référence au périurbain principalement dans les thématiques abordées (très peu se contente de mentionner leur position géographique). Dans ces thématiques on constate un élargissement des questions : la maîtrise de l'urbanisation alterne avec la lutte contre l'étalement urbain, des enjeux liés à la mobilité, à l'habitat, des préoccupations concernant les usages et modes de gestion de ces „franges de villes“ (pression démographique, dégâts sur l'environnement, les ressources naturelles et les paysages).

### 3.3 Vers une hiérarchisation des types d'enjeux :

Pour chaque type d'enjeu a été calculé le nombre de citations de cet enjeu, c'est-à-dire en fait le nombre d'Agendas 21 dans lesquels l'enjeu a été mis en avant comme « important ».

Lors de notre recherche, la confrontation des 15 enjeux définis lors de l'analyse bibliographique avec les textes d'Agendas 21 Locaux a conduit à préciser et enrichir cette liste. En effet certains de ces enjeux ne sont pas cités en tant que tels dans les textes des projets : l'enjeu d'équité (8), de politique (12) et de morphologie (14). De ce fait il n'apparaît plus dans la liste. D'autres enjeux sont cités mais avec des sens légèrement différents, notamment l'enjeu de gouvernance (6) est le plus souvent utilisé au sens assez large de « participation de tous les acteurs », celui de pollution/utilisation de l'énergie (7) fait référence, au même titre que l'énergie, au domaine plus vaste de l'usage et de la protection des ressources naturelles comme l'eau ou l'air. Les risques (11) sont abordés tant sur le plan des risques industriels que des risques naturels (inondations).

D'autres enjeux apparaissent dans les textes des projets lauréats alors qu'ils ne sont pas présents dans la liste théorique : en particulier le tourisme « durable » qui apparaît comme un enjeu fort et à part entière – et non comme un sous-enjeu du patrimoine. Il apparaît maintenant comme numéro 16. On voit également apparaître, de façon plus informelle, des enjeux liés à l'information et la formation des acteurs du territoire.

Si l'on se réfère au nombre de citations par enjeu, il est possible de proposer une classification de ces enjeux en fonction de l'importance qui leur est attribuée sur l'ensemble des projets lauréats :

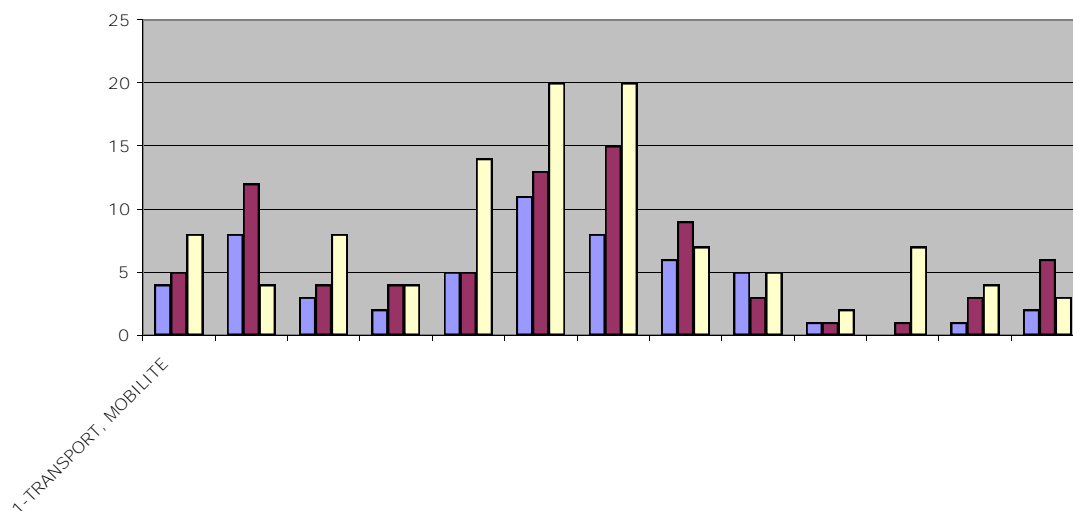
#### Classification des thèmes par ordre d'importance pour les lauréats dans l'ensemble des 3 appels :

ENJEUX :	Nb de citations
6-GOUVERNANCE	44
7-POLLUTIONS / UTILISATION DE L'ENERGIE	43
2-SOCIO-ECONOMIQUE	24
5-PLANIFICATION	24
9-INTERCOMMUNALITE	22
1- TRANSPORTS, MOBILITE, ACCESSIBILITE	17
3-PAYSAGE	15
10-GESTION DES DECHETS	13
16-TOURISME	11
4-FONCIER	10
15-AGRICULTURE	8
13-PATRIMOINE	8
11-RISQUES	4

Source : synthèse réalisée à partir de l'analyse des projets lauréats. Juin 2005.

Évolution entre les trois appels à projets :

### Nombre de citations par type d'enjeux.



Ce graphique permet de confirmer plusieurs points : tout d'abord l'évolution croissante du nombre de lauréats entre le premier et de dernier appel à projet (le nombre de citations par enjeux étant proportionnel au nombre de dossiers lauréats). Ensuite l'importance confirmée dans les trois appels à projets des enjeux de gouvernance (participation de tous les acteurs), de pollution / usage et gestion des ressources naturelles, et intercommunalité. Concernant les enjeux socio-économique et de planification, on peut y reconnaître l'influence des textes officiels des appels à projets : orientation socio-économique pour AP2, thème de la planification pour AP3. Pour l'enjeu lié au tourisme, on peut supposer qu'il existe un lien entre l'orientation du AP2 et le développement de ce type d'activité par les lauréats. L'orientation environnementale du AP1 étant sans doute plus transversale, elle ne ressort pas dans cette analyse.

L'analyse des textes officiels des AP effectuée dans la partie I faisait ressortir, pour AP1, une orientation environnementale et plus précisément des enjeux liés à la gestion des ressources naturelles et des risques, aux transports et déplacements, ainsi que leurs conséquences sur la planification spatiale. D'après notre analyse c'est l'enjeu de gestion des ressources naturelles qui a été davantage mis en avant dans les dossiers lauréats.

Le deuxième AP mettait en exergue la solidarité territoriale et les activités économiques, intégrant la qualité de l'environnement, les transports, le patrimoine, l'effet de serre. De fait, en plus d'un enjeu socio-économique fort visible sur le graphique, on constate une prise en compte plus importante de l'intercommunalité, des transports et de l'utilisation de l'énergie. C'est également l'apparition de la thématique patrimoine.

Les thématiques plus larges balayées par le troisième AP se retrouvent également sur ce graphique : tourisme, agriculture, espaces naturels, économie des ressources et de l'espace, transports et déplacements, changement climatique, Équité sociale et spatiale. On constate en particulier une forte augmentation de l'importance des enjeux transports, paysages et patrimoine, gestion des déchets et agriculture dans une moindre mesure.

### 3.4 Essai de typologie des enjeux thématiques suivant les types d'espace définis.

Pour chaque type d'espace défini selon les catégories proposées par l'INSEE (voir tableau ci-dessus) nous allons montrer quels sont les enjeux davantage mis en avant comme emblématiques des actions à entreprendre par les projets LA21 lauréats. Le croisement des résultats de l'analyse thématique et de l'analyse géographique, pour les lauréats des 3 appels à projets, s'est effectué dans une matrice (voir la matrice brute en annexe). Celle-ci a été réalisée à partir de l'analyse des textes de présentation rédigés par les lauréats des trois appels à projets (AP1, AP2 et AP3), au regard des enjeux identifiés au préalable dans le travail bibliographique (numérotés de 1 à 16). Les chiffres au sein de la matrice correspondent au nombre de fois où tel enjeu est cité par les projets lauréats.

Dans un premier temps il est intéressant de noter que la répartition des projets lauréats n'est pas homogène dans l'espace, comme nous l'avons montré dans la partie II de cette analyse.

Répartition spatiale des lauréats des trois appels à projet, nomenclature INSEE :

Appels à projets	Ville-centre	Banlieue du pôle urbain	Communes périurbaines	Communes rurales
AP 1	1	8	0	0
AP 2	3	4	3	3
AP 3	8	13	3	3
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

Source : réalisé à partir de l'analyse cartographique des cartogrammes de chaque appel à projet. Juin 05.

La répartition spatiale est analysée selon un gradient centre-périphérie. La matrice fait nettement apparaître – ou permet de vérifier – que la majorité des projets lauréats se trouve géographiquement située dans la banlieue des villes centres (25). Viennent ensuite les projets concernant une ville-centre (12). Les communes périurbaines et les communes rurales ont présenté peu de projets au total (6).

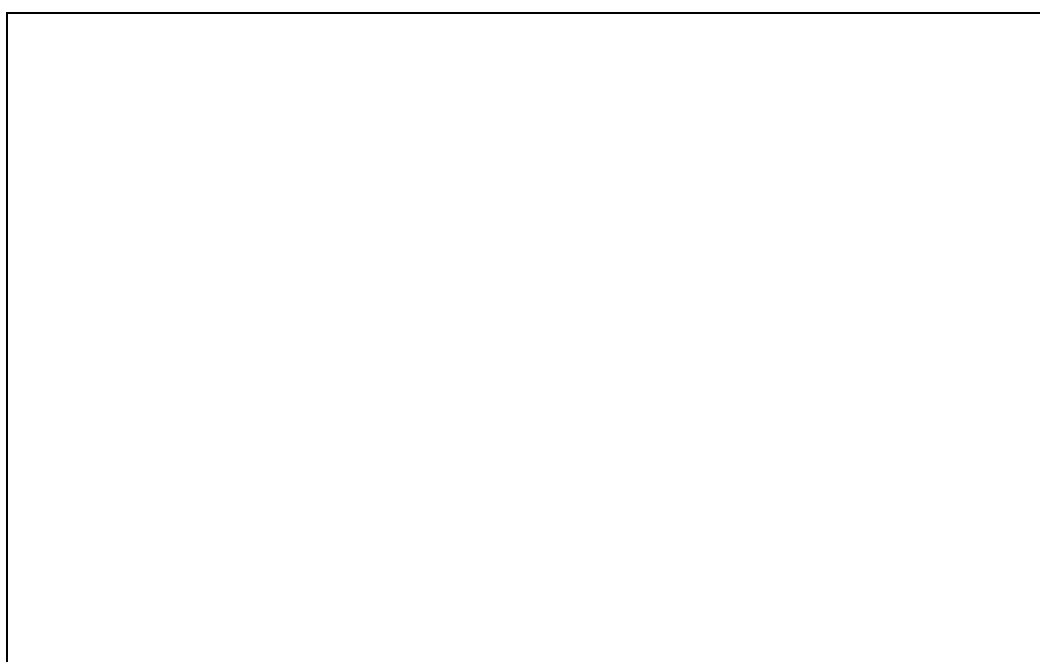
Territoire des projets des lauréats des trois AP, nomenclature INSEE :

Appels à projets	Pôle urbain	Aire urbaine et +
AP 1	0	5
AP 2	7	8
AP 3	5	6
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>19</b>

Source : réalisé à partir de l'analyse cartographique des cartogrammes de chaque appel à projet. Juin 05.

Une autre approche consiste à observer, en plus de la localisation des lauréats, les territoires pris en compte par leurs projets. On observe que pour les lauréats situés en ville-centre, la moitié des projets (12) concernent le territoire de la ville-centre, l'autre moitié des projets (12) concerne le territoire de l'ensemble du pôle urbain. On peut alors supposer une intercommunalité plus forte pour ce deuxième groupe. De la même façon, on observe que 19 lauréats ont proposé des projets concernant le territoire de l'ensemble de l'aire urbaine, étendu parfois aux communes rurales environnantes, souvent lorsqu'il s'agit de parcs naturels régionaux ou de l'ensemble d'un département.

L'analyse fait ensuite correspondre les enjeux avec les types d'espaces : graphique ci-dessous.



On retrouve évidemment le fait que la majorité des projets lauréats des trois appels à projets se trouvent concentrée dans la banlieue des villes centres, où sont abordés l'ensemble des enjeux thématiques avec une majorité de l'ensemble des citations. Or on sait que ces espaces sont particuliers. En effet la multiplicité des usages et des attentes à l'égard de ces espaces (espaces d'habitat et de loisirs, industries et équipements générateurs de nuisances) tend à produire des ségrégations socio-spatiales et environnementales<sup>49</sup> (exposition au bruit, aux risques, qualités architecturale et paysagère variable...). On peut postuler notamment que l'importance du nombre de projet qui se préoccupe de pollution / utilisation et gestion de l'énergie et des ressources naturelles, situés dans ces espaces périphériques aux ville-centre est révélatrice des difficultés spécifiques auxquelles sont confrontés ces territoires.

Ces résultats semblent confirmer l'hypothèse formulée dans la partie II, selon laquelle ces espaces « intermédiaires », siège d'inégalités socio-spatiales et environnementales, ont pu percevoir le développement durable comme une opportunité pour lancer de nouvelles actions redynamisant leur territoire.

---

<sup>49</sup> Comité Français pour le sommet mondial du développement durable : *Inégalités écologiques, inégalités sociales*. Recommandations du groupe de travail, rapport préparatoire des groupes de travail du Comité Français pour le sommet mondial du développement durable, 1999, 15 p.

ANNEXE : matrice utilisée pour la typologie des enjeux thématiques en fonction des différents espaces.

	<u>Ville- centre</u>	<u>Banlieue pôle urbain</u>	<u>Pôle urbain</u>	<u>Communes périurbaines</u>	<u>Aire urbaine</u>	<u>Communes rurales</u>	<u>Total</u>
<u>1</u>	<u>3</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>17</u>
<u>2</u>	<u>2</u>	<u>8</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>8</u>	<u>2</u>	<u>24</u>
<u>3</u>	<u>2</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>15</u>
<u>4</u>	<u>0</u>	<u>4</u>	<u>2</u>	<u>0</u>	<u>3</u>	<u>1</u>	<u>10</u>
<u>5</u>	<u>3</u>	<u>10</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>6</u>	<u>1</u>	<u>24</u>
<u>6</u>	<u>8</u>	<u>17</u>	<u>6</u>	<u>5</u>	<u>8</u>	<u>0</u>	<u>44</u>
<u>7</u>	<u>3</u>	<u>17</u>	<u>9</u>	<u>3</u>	<u>7</u>	<u>4</u>	<u>43</u>
<u>8</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>
<u>9</u>	<u>2</u>	<u>7</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>7</u>	<u>0</u>	<u>22</u>
<u>10</u>	<u>0</u>	<u>5</u>	<u>2</u>	<u>0</u>	<u>5</u>	<u>1</u>	<u>13</u>
<u>11</u>	<u>0</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>4</u>
<u>12</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>13</u>	<u>1</u>	<u>4</u>	<u>0</u>	<u>2</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>8</u>
<u>14</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>15</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>8</u>
<u>16</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>11</u>

# GÉOGRAPHIE DU PÉRIURBAIN DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE

**DOMINIQUE ANDRIEU, INGÉNIEUR D'ÉTUDES**

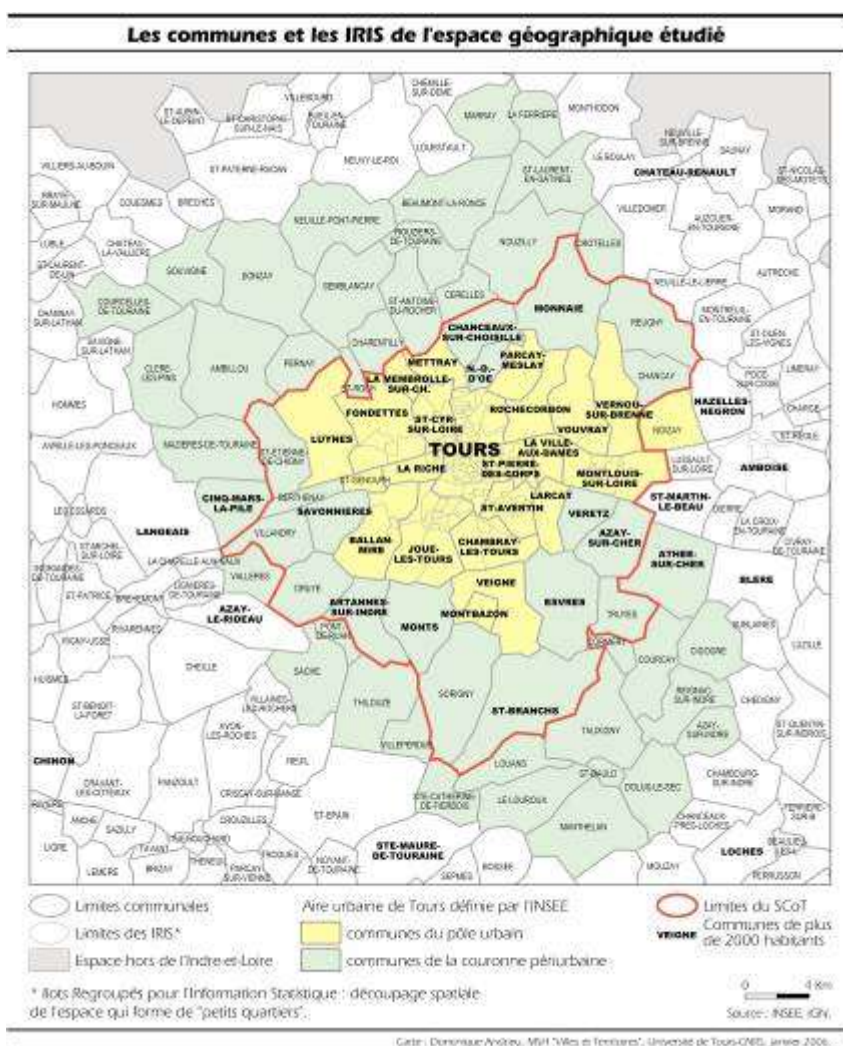
LOTFI HAMZA, DOCTORANT EN AMÉNAGEMENT URBANISME

UMR CITERES, UNIVERSITÉ DE TOURS, FRANCE

La variété et la complexité de la définition d'espace périurbain se retrouvent dans sa définition spatiale. Cette spatialisation du phénomène périurbain ne peut se résumer à une seule représentation. L'INSEE l'identifie dans les aires urbaines (cf. annexe 1) composées de pôles urbains (la partie morphologique et centrale des agglomérations) et les couronnes périurbaines (l'espace périurbain). Ces définitions du fait urbain ont l'avantage d'être homogènes sur tout le territoire français. La définition de l'aire urbaine est à la fois morphologique, par la continuité de bâti, et fonctionnelle, par le rôle de l'emploi sur les populations résidentes de l'aire urbaine.

Le SCoT de l'agglomération tourangelle circonscrit spatialement son « aire urbaine » à 40 communes sur les 78 de l'aire urbaine définies par l'INSEE (cf. figure 1). Ces espaces ne coïncident pas. Si ces deux périmètres prétendent représenter le même objet géographique, l'agglomération tourangelle, ils ne sont pas le fruit des mêmes motivations : l'un décrit le fait urbain à l'échelle nationale en s'appuyant sur des critères statistiques et morphologiques, l'autre résulte d'une négociation autour d'un projet de politique d'aménagement et d'urbanisme.

Figure 1 :

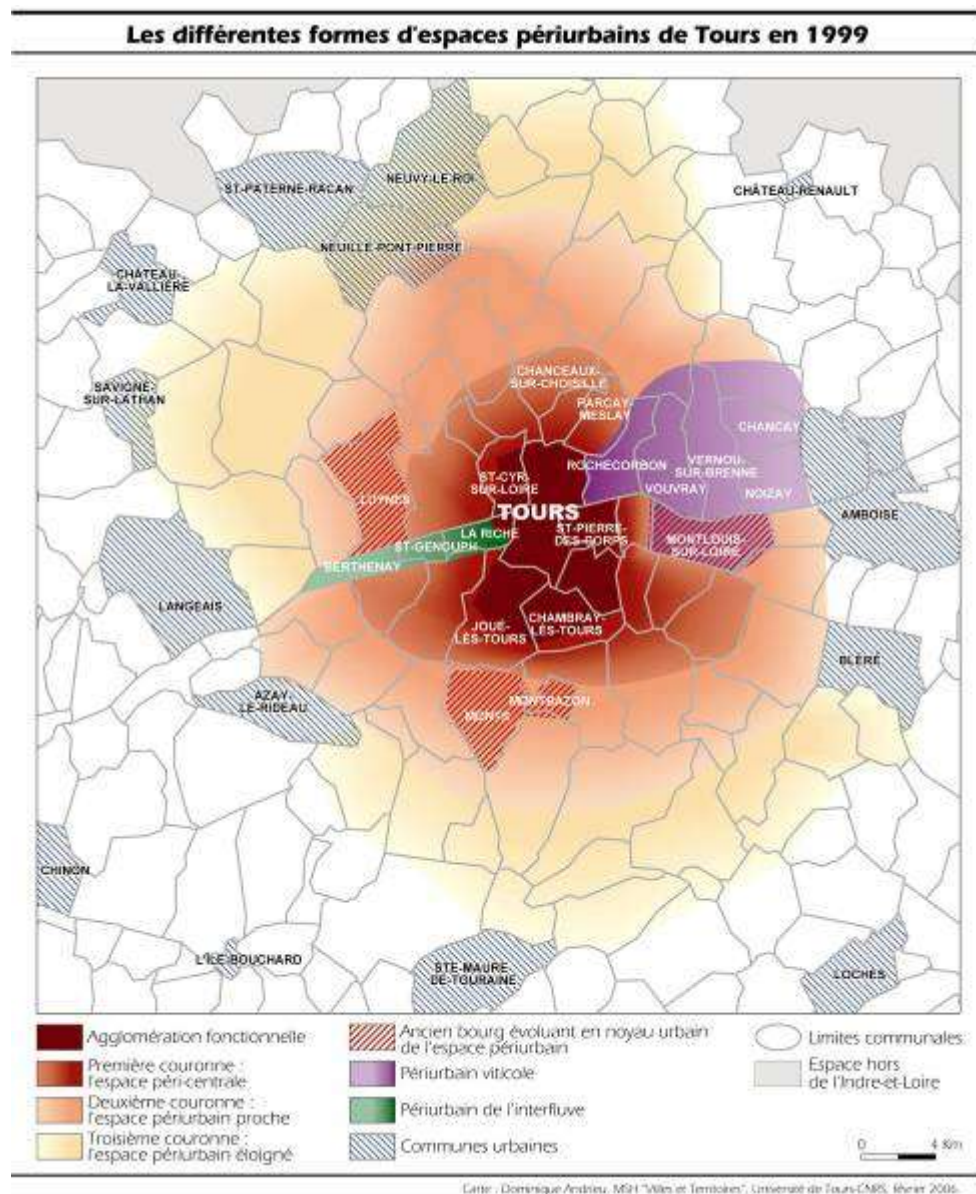


Il n'existe aucune définition de l'agglomération urbaine qui puisse être spatialement universelle. Le problème est encore moins évident pour le périurbain, qui est un phénomène évolutif dans le temps et l'espace : la notion de « configuration urbaine émergente » énoncée dans le « Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés » sous la direction de J. Lévy & M. Lussault (définition de L. Cailly, p. 706) décrit parfaitement cet état évolutif qu'un seuil simplifié trop grossièrement.

Dans le cas de l'agglomération tourangelle, l'image renvoyée par la définition spatiale de l'INSEE est lissée en 3 paliers, le pôle de Tours, sa couronne périurbaine et l'espace situé en dehors de cette aire (cf. figure 1). Elle ne permet pas de saisir les particularités de cette agglomération. Aussi pour mieux appréhender le contexte géographique de l'agglomération tourangelle, une description sociodémographique sera menée avant l'analyse de l'occupation du sol qui permettra d'observer le phénomène de discontinuité spatiale et temporelle qui caractérise la périurbanisation.

## 1 LES ESPACES PÉRIURBAINS : DESCRIPTION SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Figure 2 :



La carte de la figure 2 est une synthèse cartographique de l'urbanisation de l'agglomération dans un rayon de 30 km autour de Tours. Elle s'appuie sur une analyse des données du recensement de la population de 1999 à l'échelle des IRIS<sup>50</sup>. Les thèmes considérés sont :

- l'évolution de la population depuis 1975 ;
- la structure par âge de la population ;
- la composition socioprofessionnelle de la population ;
- la composition des familles ;
- la composition du logement ;
- les migrations domicile/travail.

Deux autres sources de l'INSEE complètent cette liste : le revenu fiscal des ménages et l'équipement en services et commerces de l'inventaire communal de 1998.

L'analyse statistique et cartographique de ces données aboutit à l'identification de 4 types d'espace urbain et périurbain et affinent l'image homogène de la figure 1.

Fixer des seuils pour tenter de circonscrire cartographiquement le phénomène de périurbanisation est souvent très délicat, le choix graphique des dégradés adoptés dans la figure 2 va dans ce sens, en évitant, si possible, les coupures spatiales abruptes. Dans ce même esprit, la description qui suit ne se bornera pas strictement aux limites communales alors même que les géotypes de l'espace urbain et périurbain se différencient parfaitement entre l'agglomération morphologique, l'espace périurbain radioconcentrique ou spécifique et les anciens bourgs.

### 1.1 l'agglomération morphologique

Elle se caractérise par une forte densité de population incluant le centre historique. Elle concentre les services et commerces, mais aussi les emplois de l'agglomération (un tiers des emplois du département sont situés sur la commune de Tours, soit environ 70000). Une grande partie des actifs travaille dans leur commune de résidence. Entre 1990 et 1999, l'évolution de la population est négative dans la partie centrale (quartiers situés entre la Loire et le Cher notamment, mais aussi sur les communes voisines dans les années quatre-vingt-dix). À l'échelle du SCoT, les logements en appartements collectifs se trouvent en majorité dans cet espace.

### 1.2 Les espaces périurbains radioconcentriques.

Des gradients urbains radioconcentriques existent du centre vers la périphérie de l'agglomération. Ils sont étroitement liés à l'accessibilité des communes par rapport aux centres d'activités situés au cœur de l'agglomération (commune de Tours entre le Cher et la Loire) et en périphérie (communes de Chambray-lès-Tours, Joué-lès-Tours, St-Avertin, St-Pierre-des-Corps ou la zone industrielle et commerciale de Tours-Nord). En fonction de ce paramètre, 3 types d'espace urbain se caractérisent par leur stade d'évolution dans le processus d'urbanisation :

- **L'espace péricentral** : le premier gradient compose un espace situé aux portes de l'agglomération morphologique dont l'accroissement démographique est assuré dans les années soixante-dix et quatre-vingts, par un solde migratoire fort créant une continuité du tissu urbain avec le centre-ville. Ces espaces sont fortement dépendants des centres d'activités de l'agglomération morphologique et sont habités par des populations aisées (catégories socioprofessionnelles et revenus élevés). Ils bénéficient d'un développement toujours fort actuellement qui tend à densifier le tissu urbain et à diversifier les équipements.
- **L'espace périurbain proche** : le deuxième gradient définit un espace plus éloigné du centre-ville (environ 15 à 20 km) et discontinu avec celui-ci. L'accroissement de la population s'observe surtout à partir des années quatre-vingt. Les déplacements pendulaires s'orientent à la fois sur le centre-ville et sur les zones d'activités périphériques (Tours-Nord, Chambray-lès-Tours, Joué-lès-Tours, etc.). Les populations sont proportionnellement composées de plus de familles avec enfants.
- **L'espace périurbain éloigné** : le troisième gradient identifié caractérise un espace éloigné d'au moins 20 km du centre-ville et plutôt dépendant des centres d'activités situés en périphérie. Les classes sociales qui habitent cette couronne sont plutôt des ouvriers ou employés avec des revenus faibles. Cet espace s'est développé plus récemment, dans les années quatre-vingt-dix et son accroissement se confirme lors du recensement actuel (2004-2008), revitalisant des espaces déprimés jusqu'alors, comme le Lathan à l'ouest de Tours. L'accroissement démographique est non seulement assuré par un bon solde migratoire mais aussi par un solde naturel positif.

---

<sup>50</sup> IRIS : îlots regroupés pour l'information statistique. Un IRIS est la plus petite entité spatiale avec laquelle l'INSEE diffuse l'information. Ce découpage est infra-communal pour toutes les communes urbaines d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000. Les autres communes, de moins de 5 000 habitants, ne sont pas découpées.



### 1.3 Les bourgs

À cette description de l'espace périurbain de Tours se superpose un réseau de bourgs anciens qui bénéficient actuellement d'un développement urbain de plus en plus complet. Ainsi Montlouis-sur-Loire, Luynes et Monts-Montbazou ont des caractéristiques urbaines : une bonne variété des équipements ou une offre d'activités qui permet de trouver un emploi dans la commune de résidence.

La dernière couronne périurbaine se heurte à des communes similaires, de plus grandes tailles, telle que l'agglomération amboisienne à l'est, la plus importante du département après Tours avec 16000 habitants.

### 1.4 Les espaces périurbains spécifiques

Si l'analyse sociodémographique identifie des couronnes radioconcentriques autour du centre-ville historique, des particularités tourangelles y créent des aspérités. Ils en existent 2 ayant une dominante socioprofessionnelle agricole :

- l'espace périurbain de **l'interfluve** : l'originalité de cet espace qui couvre un peu plus de trois communes situées entre le Cher et la Loire en aval de Tours<sup>51</sup>, réside dans son enclavement. Moins bien reliés au centre-ville et par conséquent au reste de l'agglomération, les gradients précédemment décrits se sont développés plus tardivement et les couronnes ne sont pas aussi larges. Ainsi Berthenay, située en aval à 15 km du centre de Tours, a le profil d'une commune de la troisième couronne, l'espace périurbain éloigné. Même si la particularité agricole de cet espace concerne peu d'actifs en proportion dans les communes (5 à 10%), au regard des 2,6% que représente l'activité agricole dans le département, elle n'est pas à négliger dans la géographie de l'agglomération : l'horticulture et les maraîchages sont d'anciennes activités situées entre autres dans cette partie du corridor fluvial.
- l'espace périurbain **viticole** : une autre spécificité agricole concerne la vigne et la production de vin s'appuyant sur 2 appellations renommées, le Vouvray et le Montlouis-sur-Loire. La forte particularité agraire, paysagère et économique de la production viticole marque l'espace par une résistance notable au développement urbain. Toutefois des gradients existent et se retrouvent par exemple au travers de la part des actifs dans l'agriculture. Ainsi à Rochecorbon, voisine de Tours, 1,5% d'agriculteurs exploitants résident dans la commune, contre 11,5% à Chançay située à 20 km. Dans l'ensemble de cet espace, les migrations pendulaires sont moins nombreuses et les actifs travaillent plus souvent dans leur commune de résidence : par exemple Vouvray offre du travail à 36% de sa population active résidente, alors que Chanceaux-sur-Choisille située à une distance équivalente au nord de Tours n'en a que 9,4%. L'évolution démographique de ces communes dépend du solde migratoire du fait du vieillissement relatif de leur population.

La possibilité de traiter un espace plus grand que les 40 communes du SCoT, permet de confirmer, que le fonctionnement de l'agglomération tourangelle dépasse largement ce périmètre. La volonté politique qui motive le regroupement des communes dans un SCoT ne se cale que très difficilement sur une réalité démographique et sociale évolutive.

## 2 L'ACQUISITION DE LA BASE DE DONNÉE DE L'OCCUPATION DES SOLS

L'analyse de l'occupation du sol va permettre d'observer à quoi correspondent dans le paysage ces différents géotypes sociodémographiques. L'élaboration d'une base de données de l'occupation du sol sur les 40 communes du SCoT dans le cadre de ce programme de recherche a pour objet d'analyser les formes de l'extension urbaine et d'être superposée aux documents d'aménagement analysés par la suite, comme les Plans locaux d'urbanisme. La description de cette base de données expose les sources d'informations spatiales qui sont à l'origine de cette base avant de décrire l'acquisition des données et leur qualité suivant une typologie déterminée.

### 2.1 Sources des données

La base de données de l'occupation du sol de l'AUAT<sup>52</sup> est la source initiale de cette recherche. L'utilisation de ces données avait un double objectif. D'un côté éviter de refaire le travail lourd de numérisation de l'occupation

---

<sup>51</sup> Il s'agit des communes de la Riche, St-Genouph et Berthenay.

<sup>52</sup> AUAT : Agence de l'urbanisme de l'agglomération de Tours ; la base de données venant de l'agence sera nommée BD AUAT par la suite dans le texte.

du sol déjà engagé par l'agence d'urbanisme, et de l'autre côté se focaliser d'avantage sur son adaptation à notre problématique.

La base de données de l'AUAT a été réalisée en 2004 et 2005 dans le cadre d'une étude dirigée par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération tourangelle (l'étude de l'agriculture périurbaine, des paysages agricoles et naturels tourangeaux, Drochon, 2004 et AUAT, 2006). Sa réalisation s'appuie sur les photos aériennes, orthophotoplans<sup>53</sup> de la BD ORTHO®<sup>54</sup> de 2002, complétée par une validation sur le terrain. Cependant, cette base de données ne couvre que le « non-urbain », laissant tous les espaces construits non renseignés, à l'exemple du bâti, du réseau routier, des espaces verts urbains, etc. La BD TOPO®<sup>55</sup> (1999) et des relevés terrains complémentaires sont les sources d'information spatiale utilisées dans l'acquisition de cette partie non renseignée de la base.

## 2.2 Acquisition de la typologie de l'occupation du sol

La typologie de la base de données de l'AUAT a été complétée et adaptée à notre objectif d'étude en s'inspirant de la méthode de classification de Corine Land Cover<sup>56</sup>. Sa structure est organisée en 4 niveaux emboîtés correspondant à 4 échelles d'agrégation spatiale de l'information, allant du global avec 4 types, au plus détaillé composé 20 types (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Les 4 niveaux de l'occupation du sol

Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV
Territoire urbain	Extension Urbaine	Centres urbains et résidentiels	Urbain Dense Résidentielle : pavillonnaire
		Espace urbain spécialisé	Commerciale et industrielle
			Loisirs : équipements sportifs Parcs urbains... Moyen de transport
		Friche urbaine	Friche urbaine (talus/remblais...)
Territoire agricole	Cultures spécialisées	Maraîchages, pépinières, horticultures	Maraîchages, pépinières, horticultures
		Vignes et Vergers	Vignes, vignoble Vergers
	Grandes exploitations	Cultures annuelles	Cultures annuelles
		Prairie	Prairie exploitée ou temporaire Prairie embroussaillée ou permanente
Forêt et Milieux semi naturels	Végétation arbustive et/ou herbacée	Jachères et friches	Jachères
			Friches humide : cariçaies, roselières
			Friches sèches : lande
	Végétation arborée	Bois et forêts	Forêt Peupleraies Autres
Zones humides surfaces en eau	Zones humides et surface en eau		Marais, tourbières, cours et voies d'eau, plans d'eau.

La première difficulté rencontrée lors de la réalisation de cette typologie a été la détermination des définitions de chaque type. Des concepts, comme celui de la friche, la jachère ou la prairie, sont assez ambigus dans leur définition et leur identification dans l'espace et le temps. Pour cette raison, l'évolution dans le temps d'une parcelle est utile à sa différenciation.

<sup>53</sup> Constituent la référence de base de ce travail. Un orthophotoplan est une mosaïque de photos aériennes prises à la verticale. Ces photos sont positionnées et les distorsions d'échelle dues à la prise de vue ont été rectifiées.

<sup>54</sup> La BD ORTHO® est un produit de l'IGN.

<sup>55</sup> La BD TOPO® est un produit de l'IGN. Elle est la version numérique (vectorisée) de la cartographie au 1 :25000° de l'IGN.

<sup>56</sup> Pour plus de détail voir le site de l'IFEN : <http://www.ifen.fr/donIndic/Donnees/corine/nomenclature.htm>

L'identification des limites spatiales est aidée par le contexte et l'utilisation d'autres indicateurs. La BD TOPO® a été une source complémentaire et précise utilisée simultanément avec le BD ORTHO® et des validations sur le terrain, pour la vérification et l'identification de certaines entités spatiales délicates.

### 2.3 La qualité de la vectorisation

La taille de la zone d'étude à couvrir (40 communes pour 830 km<sup>2</sup>) a exigé une grande attention. L'intervention de plusieurs personnes à l'acquisition de l'information sur les deux ans a révélé les difficultés d'avoir un niveau de qualité égal et homogène d'interprétation des sources. La complexité de la saisie réside dans la délimitation spatiale des types d'occupation du sol et leur attribution de tel ou tel type qui s'effectue, comme il est indiqué précédemment, par le croisement des sources.

L'acquisition de cette base de données se heurte donc à une double difficulté, tout d'abord lors de la vectorisation des formes spatiales, puis lors de l'affectation d'un type d'occupation du sol à ces mêmes formes. La figure 3 illustre le cas : doit-on cerner toute la parcelle comprenant le verger et la haie qui le borde ou doit-on diviser la prairie et le verger en deux entités spatiales distinctes ? Cette question pose le problème du choix de la vectorisation et de la détermination des unités spatiales entre l'individualisation de textures homogènes (dans l'exemple de la figure 3, il s'agit stricto sensu du verger) ou d'objets composés de textures plus variées (ici le verger et la haie).



Figure 3 : La délimitation de l'entité spatiale

Le choix de l'une ou de l'autre des solutions dépend de l'objectif d'utilisation de la base. Ainsi dans une optique d'étude des paysages, l'individualisation des haies paraît utile dans la mesure où elles forment une barrière visuelle. Dans le cadre de la caractérisation de l'occupation du sol, la solution préconisée aura un rapport avec l'échelle d'utilisation.

La résolution des orthophotoplans étant inférieure au mètre, la vectorisation est d'une grande précision : l'unité spatiale minimale est d'une superficie de 5 m<sup>2</sup>. Le système de typologie emboîtée permet une généralisation sémantique rapide et une pixellisation de la base de données permet une généralisation spatiale et a été appliquée notamment pour l'analyse spatiale au travers de la figure 9 plus loin.

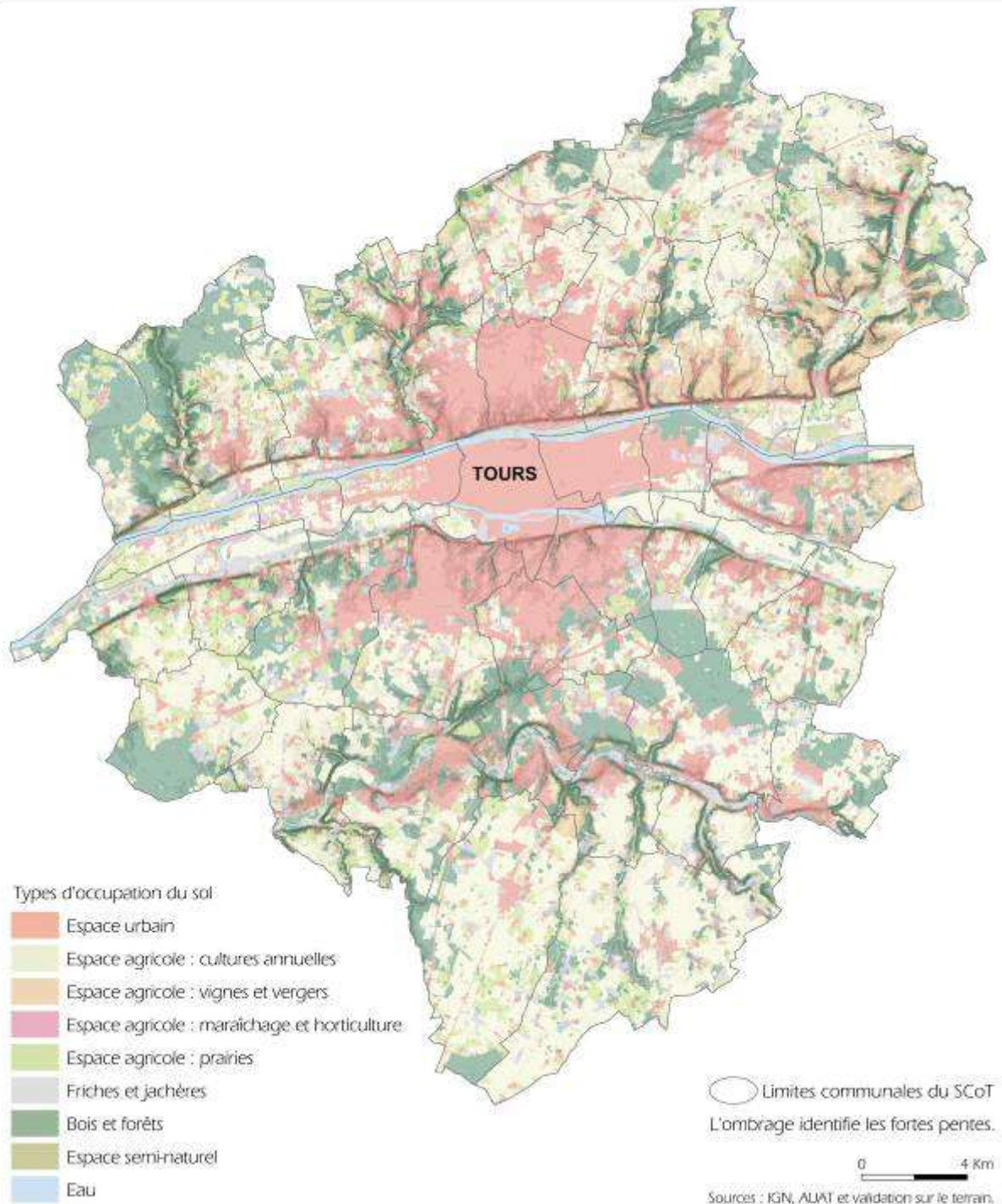
Le choix d'une grande précision dans la saisie des données apparaît être une garantie de qualité pour la recherche actuelle sur le développement urbain durable, mais aussi future dans la mesure où cette base pourra devenir une référence datée dans l'étude de l'évolution et la dynamique de l'occupation du sol de l'agglomération tourangelle.

## 3 l'Analyse spatiale

Le premier résultat de la construction de cette base de données est la réalisation de la carte de l'occupation du sol sur tout le SCoT. Par la suite, la collection de cartes des pourcentages des différents types d'occupation du sol, une analyse de la variété et de l'évolution de ces types sur la surface du SCoT, permettront d'apprécier les formes de l'extension urbaine.

Figure 4 :

**L'occupation du sol du SCoT de l'agglomération tourangelle en 2004-2005**



Carte : Dominique Andrieu & Lotfi Hamza, MSH "Villes et Territoires", Université de Tours-CNRS, janvier 2006.

### 3.1 la carte de l'occupation du sol

À l'échelle du SCoT, tous les types décrits précédemment ne peuvent être visualisés à cause de la faible étendue spatiale de certains (par exemple les vergers ou les peupleraies) au regard de l'échelle d'édition de la carte figure 4. La typologie cartographiée correspond donc au niveau III décrit précédemment dans le tableau 1. Seul l'espace urbain n'est pas différencié puisque l'enjeu est d'observer les formes urbaines face à son environnement

sans distinguer ses fonctionnalités propres. Une trame grisée se surimpose à cette typologie de l'occupation de sol et identifie les fortes pentes des coteaux cernant le corridor fluvial et les vallées adjacentes.

L'image produite ne permet pas d'identifier nettement un espace périurbain en forme de « couronne » mais une interpénétration variable entre les espaces bâtis (urbains) et les espaces non bâtis (ruraux) :

- La tache urbaine massive est en continuité avec le noyau urbain historique et rattache ainsi les communes voisines. Elle recoupe l'étendue de l'agglomération morphologique précédemment décrite.
- Les communes présentent des taches urbaines importantes et massives quasiment déconnectées du centre historique tourangeaux : le plateau Nord et Ouest de l'agglomération se compose de ces formes.
- L'Indre montre une morphologie particulière où les espaces urbains assez vastes sont entrecoupés par les massifs boisés du val.
- Les communes éloignées du centre et situées en périphérie du SCoT (Villandry et Druye à l'ouest, les communes situées au sud de la vallée de l'Indre) ne présentent pas d'espaces bâtis importants en superficie, mais un émiettement en nombreux hameaux.
- Les espaces viticoles se démarquent par leur morphologie du bâti le long des coteaux encerclés par les parcelles de vignes à l'est de l'agglomération.
- Enfin le corridor fluvial en aval de Tours (communes de La Riche et St-Genouph) présente une forme d'occupation du sol tout aussi spécifique, imbriquant d'étroits espaces bâtis et avec d'étroites parcelles agricoles (souvent maraîchères).

L'occupation du sol montre différentes formes de contact entre l'urbain et le « non urbains ». Morphologiquement non urbanisés, c'est-à-dire agricoles ou semi naturels, l'organisation de ces espaces dépendent de la ville fonctionnellement et spatialement comme nous allons l'observer par l'étude diachronique de l'occupation du sol.

### 3.2 L'évolution de l'occupation du sol

L'objectif initial de cette partie est l'observation de l'étalement urbain sur les espaces agricoles, grâce à l'analyse spatiale (analyse exploratoire), qui amène les interrogations suivantes : sur quel type d'occupation du sol agricole s'étend la ville ? Quels sont les systèmes agricoles les plus touchés par l'urbanisation ? Lesquels résistent le mieux ?

Bien évidemment, le but de cette étude n'est, ni d'annoncer, ni d'approuver le fait de la constante croissance urbaine de l'agglomération tourangelle, que Patrick Lusson observe en 1997. Cette croissance urbaine s'effectue au détriment des terrains agricoles et naturels<sup>57</sup>, en la comparant avec celle de Strasbourg (et autres villes de l'hexagone) : « ... ainsi un éclatement urbain beaucoup plus faible à Strasbourg qu'à Tours. Les résultats (voir tableau ci-dessous) de 1954-1990 montrent que la surface urbanisée des agglomérations a été multipliée par 3... »<sup>58</sup>. La carte (figure 5) et le tableau 2 ci-dessous l'évoquent clairement. Pascale Bessy-Pietri qualifié l'étalement urbain de Tours de régulier entre 1975 et 1999<sup>59</sup> (voir annexe II).

Tableau 2 :

<b>Tours</b>	<b>1954</b>	<b>1975</b>	<b>1990</b>	<b>Évolution 1954-75</b>	<b>Évolution 1975-90</b>
Population	173 398	285 663	326 210	+64,74%	+14,19%
Surface de l'urbanisation (ha)	4600	10 024	17 036	+117,91%	+69,95%
Espace urbanisé par habitant (m <sup>2</sup> /hab.)	265,28	350,90	522,24		
Densité de la population (hab./ha)	20,1	33,2	37,9		
Population active	70 210	119 677	150 806	+70,46%	+26,01%

Source : Patrick Lusson (1997), p. 46.

La dynamique spatio-temporelle de la carte figure 5, valide les types d'espace décrits précédemment et pose une première différenciation entre des espaces résistants à l'étalement qui s'opposent à d'autres submergés par une

<sup>57</sup> Le terrain naturel dans la présente étude, désigne tous les espaces qui sont ni urbains, ni agricoles (ni aussi les surfaces hydrographiques), voir la typologie tableau 1.

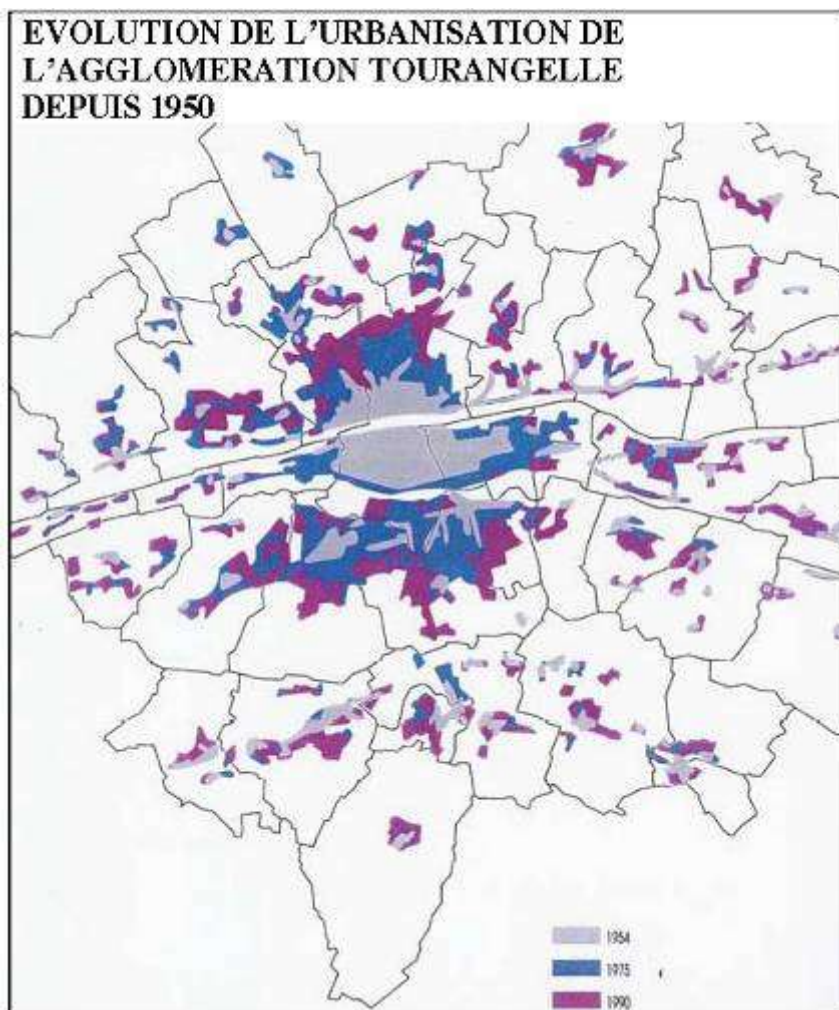
<sup>58</sup> P. 49 : P. Lusson « l'étalement de la ville » pp. 43-53; in G. Dubois-Taine et Y. Chalas, dirigé par (1997), « La ville émergente », Ed. de l'Aube, Coll. Monde en cours.

<sup>59</sup> p. 44 : P. Bessy-Pietri (2000), « les formes récentes de la croissance urbaine » ; économie et statistique n° 336, INSEE, p 35/50.

« marée » urbaine. Cette carte permet une approche à l'échelle de l'agglomération qui sera affinée sur un secteur test.

Ainsi le corridor fluvial se différencie par une moindre importance de l'extension urbaine que les plateaux, surtout sur la période récente. Dans ce même corridor, une opposition est/ouest est très nette qui s'explique par l'activité plus industrielle de St-Pierre-des-Corps et La Ville-aux-Dames induisant une urbanisation ancienne et massive. Le retard, déjà remarqué, de l'urbanisation de l'ouest du corridor offre lui une résistance principalement due à son enclavement dans l'agglomération qui n'a pas favorisé son développement économique et par conséquent urbain. La construction dans les années 90 du périphérique ouest avec deux ponts (un sur le Cher et l'autre sur la Loire) a ouvert des opportunités à cette partie de l'agglomération : on peut citer par exemple la création d'un centre commercial proche d'un des deux échangeurs du périphérique de la Riche. Toutefois le développement du corridor fluvial est soumis simultanément dans le courant de ces mêmes années, à des logiques inverses par les réglementations sur la prévention des risques d'inondation auxquelles ces espaces sont soumis.

Figure 5 :



Source : AUAT, Lusson (1997)

Un autre lieu offre une résistance à l'urbanisation et qui est clairement identifiable par cette figure 5. Il s'agit des régions viticoles de l'est et du nord-est, correspondant aux deux anciennes AOC de l'agglomération. Déjà identifié par l'étude sociodémographique, le développement urbain de cet espace (surtout le Vouvrillon) frappe par sa modestie lorsqu'on le compare à son symétrique suivant l'axe nord/sud de Tours. Effectivement Fondettes ou Luynes ont un développement sans commune mesure par rapport à Rochecorbon, pourtant assez proche de Tours, Vouvray ou Vernou.

L'étude de l'évolution plus récente et plus complète de l'extension urbaine menée dans le cadre du PIDUD va permettre de montrer comment les forces antagonistes s'observent sur l'espace du corridor fluvial et ce qu'il en est de l'extension urbaine sur les plateaux déjà bien engagée depuis 50 ans.

### 3.2.1 Méthodologie : limites sémantiques et spatiales de la diachronie

Cette étude diachronique repose sur la base de données précédente et une nouvelle issue de l'analyse de cartes topographiques au 1:25000<sup>e</sup> datées de 1975 pour l'ouest et le nord-ouest de l'agglomération, zone test de la diachronie.

La difficulté rencontrée lors de sa réalisation, est de rendre comparable les deux états de l'occupation du sol aux deux dates différentes. Les sources de données étant différentes entre les deux dates, une nouvelle nomenclature a été définie afin de fixer une méthode de saisie pour l'occupation du sol de 1975. La typologie de la base de donnée de 2005 a pu être adaptée sémantiquement et spatialement grâce aux outils de Spatial Analyst d'Arc GIS. Ainsi l'analyse des cartes topographiques a permis d'obtenir les modes d'occupation du sol suivants :

- espace urbanisé
- espace boisé
- surface en eau
- espace agricole

Cette typologie ne s'appuie que sur l'interprétation des cartes topographiques et n'a donc pas pu être recoupé avec des données du terrain à la différence du travail effectué pour 2004-2005. Cette différence d'acquisition des données a nécessité l'adaptation des deux typologies. Citons deux exemples pour illustrer l'adaptation de la base de données actuelle à l'ancienne :

- les types « moyens de transport » de la base de données de 2005 : s'appuyant sur la BD TOPO® a permis d'identifier avec précision l'occupation du sol des moyens de transport, ce type n'a pas été préservé lors de la création de la base de 1975. Le module Spatial Analyst d'Arc GIS a été employé pour éliminer ces formes linéaires d'occupation du sol (cf. figure 6a) en dilatant les modes d'occupation voisins. Cette manipulation a permis de réduire la précision spatiale de la couche d'information de 2005 tout en la généralisant afin de retrouver le moins bon niveau de précision de la couche d'information de 1975.



Figure 6a : L'occupation du sol pixellisée



Figure 6b : Contraction de l'espace urbain

Sur les deux images pixellisées de la figure 6, les surfaces rouges représentant l'espace urbanisé se sont contractées au profit des zones voisines.

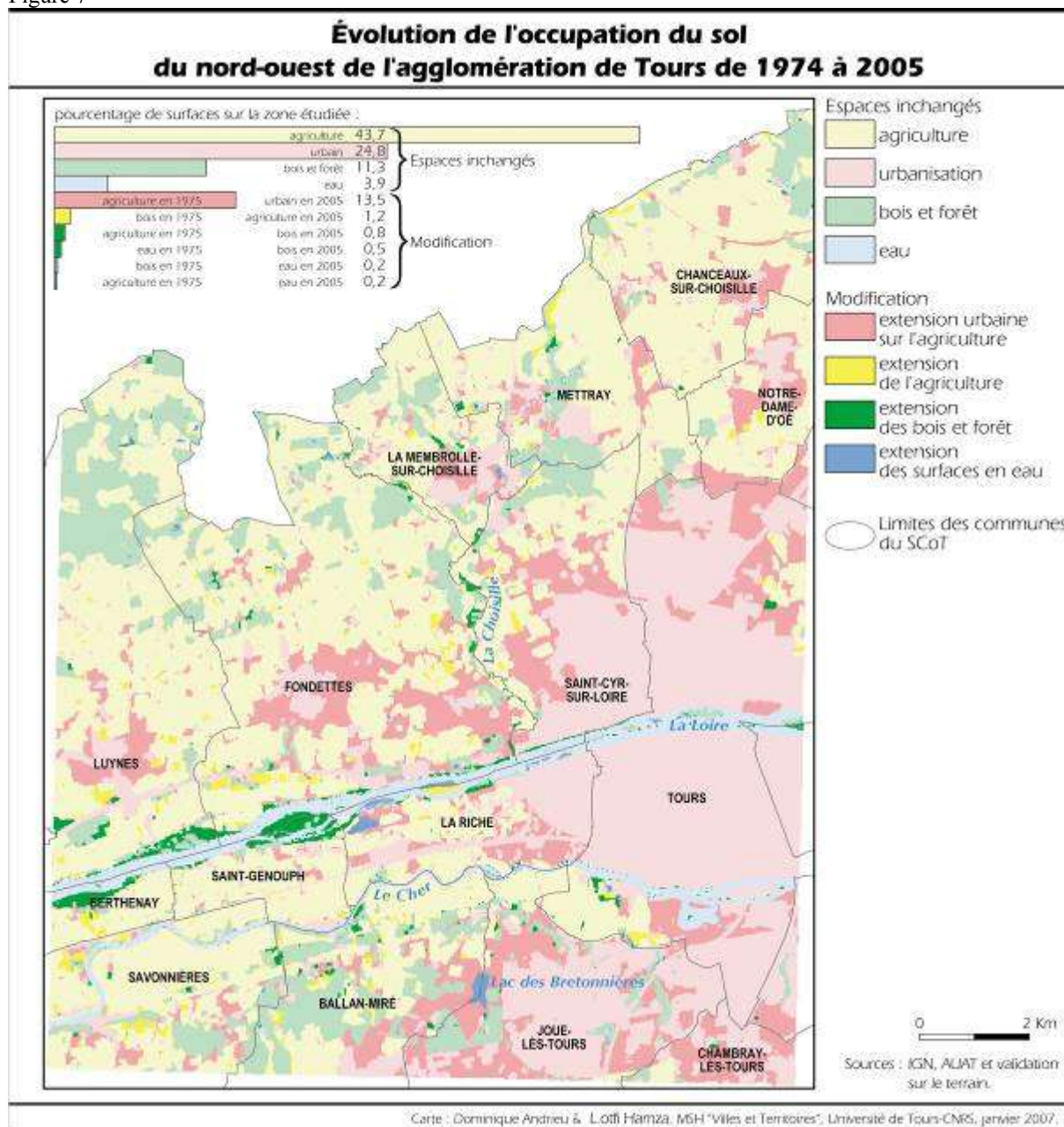
- Les espaces agricoles : ce thème d'occupation du sol correspond dans la base de 1975 aux surfaces « blanches » des cartes topographiques, en fait tous les espaces non renseignés par la légende de cette source cartographique. Si la majorité de ces surfaces non renseignées sont effectivement des espaces agricoles, elles ne coïncident pas sémantiquement et *a fortiori* spatialement aux espaces agricoles de la base actuelle. Ainsi ces surfaces non renseignées recouvrent parfois des îles ligériennes non boisées ou d'autres surfaces délicates à limiter dans l'espace tel que le parc privé ou l'étendue non bâtie d'une zone industrielle.

Cette adaptation nécessaire de l'état de l'occupation du sol de 2005 et la moindre précision de celle de 1975, doit être présent à l'esprit lors de la lecture de la carte d'évolution, figure 7.

### 3.2.2 Les dynamiques récentes de l'urbanisation

Par rapport à l'interprétation de la figure 5, la figure 7 permet d'observer l'évolution récente de l'urbanisation et d'appréhender au détriment de quel type d'espace elle s'est faite.

Figure 7



Le dynamisme de l'urbanisation des plateaux contraste avec celle des vallées. Dans la continuité du noyau central, l'urbanisation se densifie en comblant les derniers interstices et s'étend massivement en créant d'autres îlots ou clairières, poursuivant plus loin le mitage. Fondettes tourne son développement vers Tours, aidé par l'ouverture du périphérique.

Cet axe routier joue aussi un rôle essentiel pour la Riche qui concentre la plus grosse extension urbaine aux portes de la commune de Tours et plus facilement accessible au sud de l'agglomération depuis environ 10 ans. Les réglementations particulières liées aux risques d'inondation du corridor fluvial, ne figent pas le développement de toutes les communes et paraissent compatibles avec une certaine forme d'extension urbaine, plus modeste que sur les plateaux.

Ainsi sur l'ensemble de la zone cartographiée, l'espace urbain voit son aire s'étendre de 25% à 38% environ. Mais cette extension urbaine représente 16% de la surface des plateaux contre 6,5% de la surface du corridor et confirme l'opposition entre ces deux espaces. Ces progressions se font toutes sans exception, mais sans plus de précisions, sur des surfaces agricoles. Même si cette notion « agricole » porte un sens plus large pour la couche d'information de 1975, cette évolution reste indéniable et globalement très nette.

Toutefois cette baisse des surfaces destinées à l'activité agricole ne pénalise pas cette filière économique dans la mesure où, depuis ces 30 dernières années, elle a connu des mutations structurelles très importantes. Alors que la France connaît dans cette période une baisse de ses surfaces utiles, l'intensification la compense largement et a



même permis de poursuivre l'augmentation des volumes de production à des fins alimentaires (Maurice Desriers, 2007).

Toutefois ces deux mondes ne sont pas forcément si inconciliables, car la résistance de l'activité agricole dépendra surtout de « *sa capacité à se reproduire en se transformant. Ainsi, ce sont les agriculteurs qui s'organisent le mieux, qui mettent en place des stratégies de conservation de leur pouvoir, qui réussissent à imposer une agriculture stable et solide, intégrée au système urbain* » (Di Méo, Guerrero, 1985). Les espaces viticoles de qualités (Vouvriillon et Montlouis) résiste bien à l'étalement urbain. Les besoins en foncier à urbaniser encouragent à circonscrire plus fermement cette culture à l'image de la Zone agricole protégée instaurée par la commune de Montlouis-sur-Loire dans la réalisation de son PLU en 2006. Cette démarche prouve-t-elle la possibilité de la coexistence de deux mondes, l'urbain et le rural, que la géographie a opposés ?

Indépendamment d'une coexistence, l'analyse de l'évolution de l'occupation montre une coprésence dans l'espace même si le front urbain étend la présence de ville sur les terres agricoles. Cet éloignement au centre sous-entend un autre gradient que nous allons étudier, constitué par l'accroissement des parts des terres non bâties vers la périphérie.

### **3.3 La coprésence urbaine-rurale**

La coprésence va être étudiée sous deux angles différents. Dans un premier temps avec la part de superficies de chaque type d'occupation du sol dans les IRIS afin d'y percevoir une relation spatiale avec les géotypes sociodémographiques. Ensuite nous approfondirons les formes de cette coprésence par l'étude de la variété des types d'occupation du sol.

#### **3.3.1 Le périurbain est-il un « bord » urbain ou un « bord » rural ?**

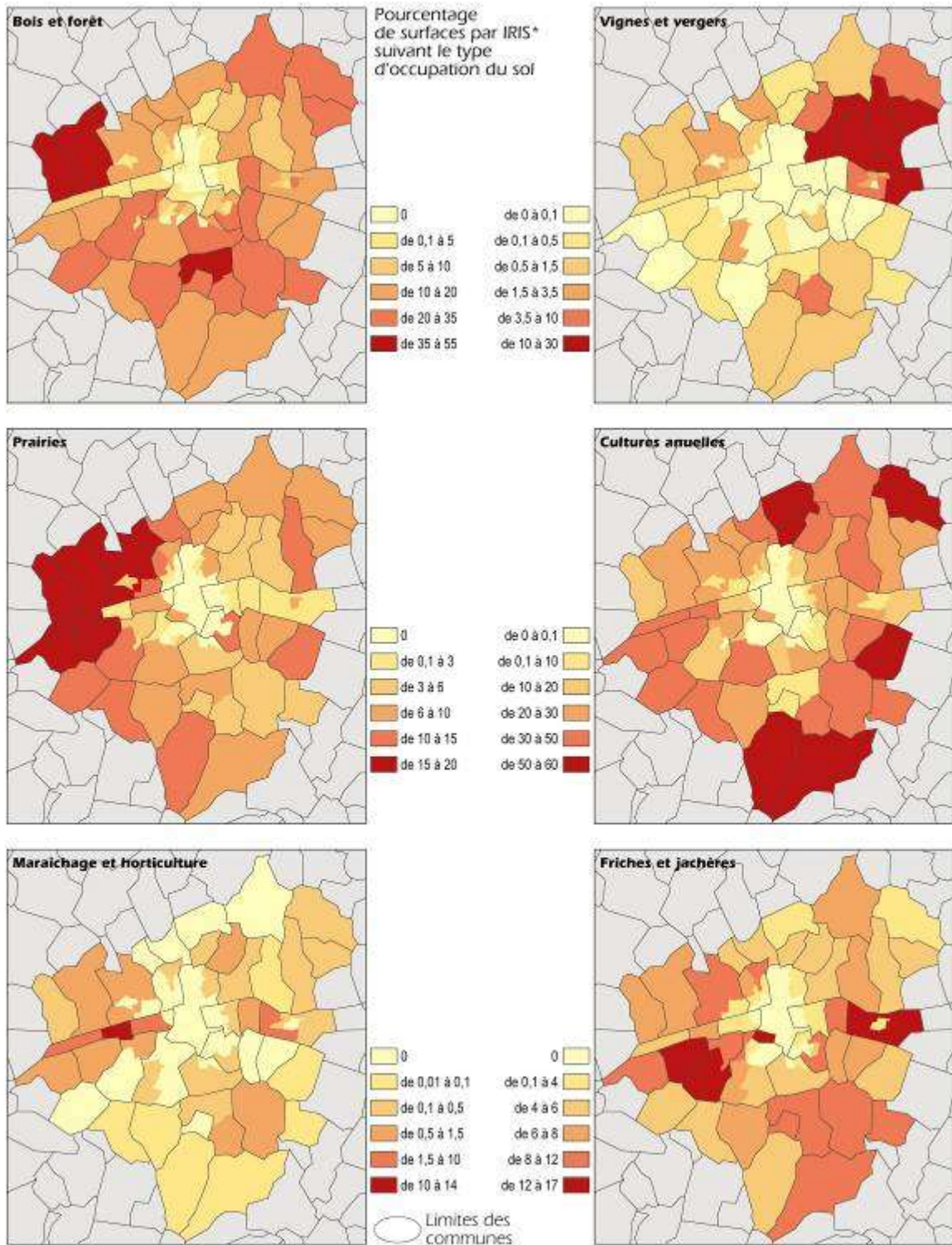
La collection de cartes figure 8 permet d'obtenir une indication sur la part de chaque type d'occupation du sol par îlot urbain (IRIS). Pour les 6 catégories cartographiées de la figure 5, aucune ne permet de retrouver de quelconques formes radioconcentriques décrites dans la synthèse sociodémographiques. Seul le noyau urbain se distingue par la faiblesse de ses valeurs. L'agriculture est au contact des quartiers du centre.

Les cultures annuelles caractérisent cette agriculture et occupent une part importante de l'espace, plutôt localisées sur les plateaux : elles occupent toutefois une part non négligeable du corridor fluvial. Ensuite les espaces boisés et les prairies sont les deux autres occupations du sol les plus importantes réparties dans des secteurs géographiques plus précis :

- Les prairies à l'ouest de l'agglomération.
- Les espaces boisés sont aux marges du périmètre du SCoT sur le plateau Nord, mais plutôt proches du centre de l'agglomération au sud de la Loire, notamment dans les communes de la vallée de l'Indre.

Figure 8 :

### Occupation du sol dans le SCoT en 2004-2005



\* Ilots Regroupés pour l'Information Statistique : découpage spatiale de l'espace qui forme de "petits quartiers".

Les vignes et vergers, ainsi que le maraîchage et l'horticulture, ont une occupation du sol encore plus sectorisée et recourent la géographie sociodémographique présentée plus haut. Les 2 AOC à l'est<sup>60</sup> de l'agglomération, créent une aire nettement circonscrite, à l'image de l'aval du corridor fluvial dans le maraîchage et l'horticulture. Même si l'occupation du sol de ces cultures reste faible (sur toute la surface du SCoT, le maraîchage/horticulture représente 0,34% de la surface et 3,64% pour les vignes et vergers), elle a marqué et marque encore aujourd'hui les caractéristiques sociodémographiques de l'agglomération.

Si cette cartographie de ces secteurs recouvre ceux qui sont décrits précédemment, les couronnes périurbaines ne se retrouvent pas aussi régulièrement dans l'analyse de l'occupation des sols. Les pratiques de l'espace urbain et la composition des populations des quartiers ou des communes ne sont pas corrélées avec les formes spatiales. Tout au plus peut-on dire dans le cas de Tours au moins, qu'à l'agglomération morphologique correspond un tissu urbain continu qui n'interdit pas la présence, même faible, d'activité agricole, et qu'à la couronne périurbaine éloignée, correspond plutôt un espace agricole où se retrouvent les formes d'habitat rural local : par exemple, au sud de l'Indre l'espace rural est composé du village et d'habitats regroupés en petits hameaux. Cette constatation n'est faite que sur une petite partie du SCoT où se situent quelques communes de cette couronne périurbaine éloignée.

Aux couronnes périurbaines ne correspondent pas de morphologies spatiales qui s'intercaleraient entre les deux extrêmes. La discontinuité caractérise donc l'espace périurbain entre des formes urbaines et des formes rurales. À quoi correspond cette discontinuité prise en compte dans la définition de l'espace périurbain ?

### 3.3.2 La carte des variétés de l'occupation du sol

La figure 9 permet d'analyser l'imbrication entre les différents types d'occupation du sol. Si la précédente représentation montrait au niveau des communes et des quartiers, une proximité variable de l'occupation agricole avec l'espace urbain, la méthode présentée ici donne la possibilité d'observer cette imbrication au niveau infra-communal.

À la différence de la figure 4, la maille de cette analyse spatiale doit être plus grande. Elle est fixée à 100 mètres pour des raisons méthodologiques. Elle est assimilée à un point d'observation autour de laquelle sont comptés les différents types d'occupation du sol dans un rayon de 150 m (les mailles voisines).

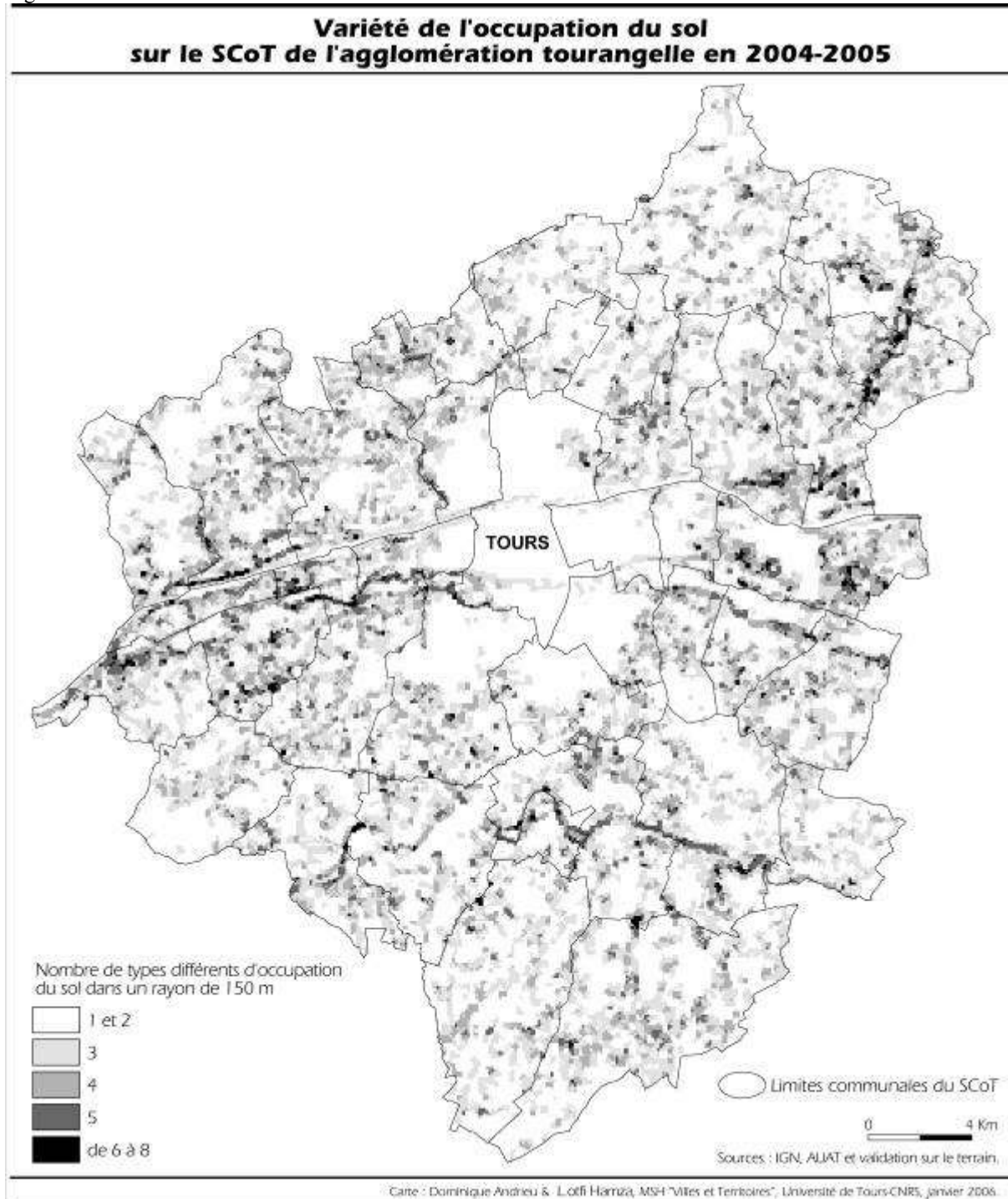
L'intérêt de cette méthode est d'opposer l'espace urbain au « non-urbain ». Ce dernier terme recouvre les formes spatiales de l'espace rural composé d'agriculture, de bois et d'espaces en friches ou jachères (la distinction n'est pas prise en compte ici). L'objet de notre démarche cartographique étant d'analyser face à quels types d'espaces l'urbanisation se développe, l'analyse s'appuie par conséquent sur une description plus détaillée de cet espace « non-urbain ».

La figure 9 résulte de cette méthode et présente sur le SCoT des masses compactes de faibles variétés d'occupation du sol. Ces parties homogènes ne signifient pas que ces espaces soient uniformes. Ils sont homogènes par les attributs d'occupation du sol identiques donnés à de vastes espaces. Cette homogénéité ne signifie pas leur monotonie paysagère. L'uniformité remarquée sur la figure 9 de ces aires assez grandes, qui caractérisent des zones urbaines, agricoles ou forestières, est cartographique. Intrinsèquement ces espaces ont leur propre variété. Par exemple le type « espace urbain » recouvre des occupations du sol très diverses, qui peuvent être composées de zones pavillonnaires, de grands ensembles ou de terrains de sport.

---

<sup>60</sup> Une troisième AOC, le Noble Joué, existe au Sud de l'agglomération et concerne des communes urbanisées de la première couronne : Chambray-lès-Tours, Saint-Avertin, Joué-lès-Tours, Larçay et Esvres-sur-Indre. L'histoire de ce vignoble et l'accord récent d'une AOC (2001), ne permet pas de retrouver autour de cette culture un secteur géographique aussi fort que ses 2 grands voisins, le Vouvray et le Montlouis.

Figure 9 :



La diversité de l'occupation du sol correspond à des paysages en général très prisés. Il s'agit des bords de rivières, tels que ceux de l'Indre au sud, le Cher ou de la Brenne à l'est. Les coteaux qui limitent ces vallées et plus particulièrement ceux de la vallée de la Loire couplée sur ce territoire à celle du Cher sont des lieux recherchés en Touraine. Ils se dessinent nettement de part et d'autre de Tours. À l'est, le coteau de Vouvray et Vernou offre l'originalité supplémentaire de supporter l'activité viticole. Le cas de Montlouis-sur-Loire est très intéressant, car l'urbanisation présente une aire assez vaste faisant face à une diversité paysagère, mélangeant hameaux anciens d'habitations, bois et agriculture variée (vigne, cultures annuelles et prairie).

Cette étude met en image la discontinuité de l'espace périurbain et sa segmentation. Si hors de la ville la variété semble recherchée, elle porte aussi en elle les risques du succès de son attraction auprès des populations venant trouver la verdure et la nature car à terme la pression démographique tendra à accroître ces surfaces urbanisées puis à les densifier. La stratégie des populations s'installant dans les couronnes périurbaines est résumée par la

nécessité ou le désir de se trouver « au bord » de la ville<sup>61</sup>. Cette idée exprime le besoin d'être proche de la ville et de ses avantages (possibilités de travail, accessibilité aux fonctions culturelles, fonctions commerciales variées, etc.), sans en subir ses inconvénients (insécurité, bruit, pollution, etc.). Ces « bordures urbaines » s'observent parfaitement autour des communes limitrophes de Tours (St-Cyr-sur-Loire, Joué-lès-Tours, St-Avertin, etc.), mais aussi au-delà à Fondettes, Montlouis-sur-Loire ou Montbazou où une extrême variété des espaces non urbains jouxte la zone urbaine. Toutefois ces formes spatiales urbaines, comme nous l'avons remarqué plus haut (figure 4), ne se présentent pas seulement sous la forme d'un front et compose aussi la variété de l'occupation du sol, par des petites surfaces urbanisées.

Ces dernières formes ont un prix en termes de développement durable, car il s'agit du mitage, comme à Savonnières. Le mitage apparaît dès la première couronne périurbaine, mais n'est pas la seule forme d'extension urbaine dans ces couronnes où de grands lotissements existent comme au nord de l'agglomération à Notre-Dame-d'Oé ou Chanceaux-sur-Choisille. Mais c'est bien le mitage qui a des répercussions nombreuses sur la gestion des territoires municipaux. L'éclatement des zones habitées oblige d'investir dans des réseaux de viabilisation étendus. Son impact paysager n'est pas apprécié alors même que ses habitants désirent cet isolement dans la « nature ». L'installation dans les couronnes périurbaines, quelle qu'en soit la forme d'occupation du sol (mitée ou non), éloigne de la ville avec laquelle les habitants sont dépendants pour le travail ou toutes fonctions urbaines absentes de leur commune de résidence. Elle engendre une forte mobilité effectuée en majorité en voiture<sup>62</sup> et a donc un effet sur la pollution de l'air.

Par conséquent le développement durable est l'outil qui devra réduire les répercussions néfastes de l'extension urbaine éloignée ou désordonnée. Cette perspective remet en cause le besoin des habitants d'être à l'écart de la ville, tout en étant proche de cette dernière en termes d'accessibilité. Pour ce faire, elle implique de penser la ville durable sur les points négatifs de la vie urbaine fuits par les périurbains.

---

<sup>61</sup> SCALAB : échelles de l'habiter, p. 167

<sup>62</sup> Environ les deux tiers au sein de l'aire urbaine de Tours pour l'ensemble des déplacements domicile/travail.

## BIBLIOGRAPHIE

- AUAT, « Paysage et agriculture dans le projet du ScoT », Tours, mars 2006.
- L. Cailly, « Périurbain », p. 706, in J. Lévy & M. Lussault *sous la dir.*, « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés », Ed. Belin, 2003.
- Di Méo G., Guerrero R., (1985), « La péri-urbanisation dans l'agglomération de Pau ; mutations foncières et résistances des agriculteurs », in *Revue économique du Sud-Ouest*, n° 2, 1985.- pp. 25-51
- Drochon S. (2004) ; Étude des paysages agricoles et naturels, suite de la réflexion « de la trame verte au paysage de l'agglomération tourangelle » ; DESS- dynamiques des paysages et organisation des espaces ruraux, Université François Rabelais ; P74.
- G. Dubois-Taine et Y. Chalas, dirigé par (1997), « La ville émergente », Ed. de l'Aube, Coll. Monde en cours.
- INSEE, DRE, « Référentiel territorial urbain - Portrait d'aire de Tours », INSEE-Centre, Orléans 2001.
- INSEE, « Les revenus fiscaux des ménages dans la région Centre », Autres dossiers de l'Insee Centre, Orléans - juin 2005.
- J. Lévy *sous la dir.*, « CartogrAm », DATAR, 2002.
- J. Lévy *sous la dir.*, « SCALAB : échelles de l'habiter », Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme – Plan Urbanisme Construction et Architecture, 2004.
- M. Desriers, (2007), « L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique », Agreste cahiers - L'agriculture, nouveaux défis, ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- M. Perben, « Une urbanisation forte pendant les Trente Glorieuses », Indicateurs de l'Économie du Centre, n°28, Orléans avril 2000.
- Pumain D. & Saint-Julien T. (2004); « l'analyse spatiale, localisation dans l'espace » ; Édition ARMAND COLIN.
- S. Thibault *sous la dir.*, « Mathématiques, espaces et sciences sociales », Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Action concertée incitative Terrains, techniques, théories, 2005.
- S. Thibault, J. Rollinat, M. Breton, « Centralité émergent le nord de Tours », Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme – Plan Urbanisme Construction et Architecture, 2001.
- J.L. Yengué, S. Servain-Courant, D. Boutin, (2003), « Viticulture et évolution des paysages en Loire moyenne, Vernou-sur-Brenne (Indre-et-Loire, France) », Colloque international Paysages de Vignes et de Vins, Fontevraud (France), (à paraître).

## **Annexe I : Nomenclature spatiale utilisée par l'INSEE**

**Espace à dominante urbaine** : ensemble des pôles urbains et des communes périurbaines.

- **Aire urbaine** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales où des unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci ;

- **Pôle urbain** : unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

- **Couronne périurbaine** (d'un pôle urbain) : ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain ; communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

- **Communes multipolarisées** : communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

- **Communes périurbaines** : communes des couronnes périurbaines et communes multipolarisées. La population périurbaine est la population vivant dans une commune périurbaine.

### **Complément rural du Zonage en aires urbaines**

**Espace à dominante rurale** : ensemble des communes rurales et des unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine.

- **Rural sous faible influence urbaine** : ensemble des communes rurales ou unités urbaines, n'étant pas pôle rural et dont entre 20 % et 40 % des actifs résidents vont travailler dans des aires urbaines.

- **Pôles ruraux** : unités urbaines ou communes rurales offrant de 2 000 à moins de 5 000 emplois et dont le nombre d'emplois offerts est supérieur ou égal au nombre d'actifs résidents.

L'intervention simultanée d'un nombre d'emplois et d'un taux d'emploi est justifiée par le fait que, contrairement à la logique qui prévaut pour le repérage des pôles urbains, ce n'est pas la seule concentration des emplois qui nous intéresse ici mais également le rôle que ces lieux peuvent jouer sur les communes environnantes.

- **Périphérie des pôles ruraux** : ensemble des communes rurales ou unités urbaines, n'étant ni pôle rural, ni sous faible influence urbaine, et dont 20 % ou plus des actifs résidents travaillent dans les pôles ruraux.

- **Rural isolé** : celui-ci est constitué de toutes les autres communes rurales ou unités urbaines.

Source : INRA/INSEE, 1996. urbaine, et dont 20 % ou plus des actifs résidents travaillent dans les pôles ruraux.

- **Rural isolé** : celui-ci est constitué de toutes les autres communes rurales ou unités urbaines.

Source: INRA/INSEE, 1996.

## Annexe II : Diversité des trajectoires de développement des 73 aires urbaines de plus de 100 000 habitants

Nom de l'aire urbaine	Schéma de développement durant la période		
	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999
Paris, Marseille - Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Toulon, Montpellier, Tours, Grasse - Cannes - Antibes, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Caen, Dijon, Le Havre, Mulhouse, Le Mans, Avignon, Bayonne, Annecy, Valence, Angoulême, Chalon-sur-Saône, Colmar, Tarbes	Étalement régulier		
Lyon, Lille, Nantes, Valenciennes, Lens, Angers, Dunkerque, Troyes, Boulogne-sur-Mer, Cherbourg, Saint-Brieuc	Étalement régulier		Banlieue en retrait
Amiens, Pau, Poitiers, La Rochelle, Calais, Béziers	Étalement régulier		Banlieue dynamique
Béthune, Hagondange-Briey	Étalement régulier		Autres cas
Metz	Étalement régulier	Banlieue en retrait	Étalement régulier
Rouen, Nancy, Douai	Étalement régulier	Banlieue en retrait	
Roanne	Étalement régulier	Banlieue dynamique	Étalement régulier
Reims	Étalement régulier	Banlieue dynamique	Banlieue en retrait
Orléans, Saint-Nazaire	Étalement régulier	Banlieue dynamique	
Genève (CH) – Annemasse (1)	Banlieue en retrait	Étalement régulier	
Montbéliard, Forbach	Banlieue en retrait		Étalement régulier
Thionville	Banlieue en retrait		
Nice, Strasbourg, Perpignan, Nîmes, Bourges, Maubeuge, Chambéry, Chartres, Saint-Quentin	Banlieue dynamique	Étalement régulier	
Arras	Banlieue dynamique	Étalement régulier	Banlieue en retrait
Brest, Besançon, Lorient, Melun, Blois	Banlieue dynamique		Étalement régulier
Toulouse, Rennes, Limoges, Niort	Banlieue dynamique		
1. Se reporter à la note 6 du texte.			

Pascale Bessy-Pietri (2000), « les formes récentes de la croissance urbaine » ; économie et statistique n° 336, INSEE, p 44.





# Programme du Séminaire

## « LES ESPACES PÉRIURBAINS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : ANALYSE À PARTIR DU CAS DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE »

JEUDI 11 MAI 2006, 9 HEURES À 12 HEURES

*Pôle Ville Urbanisme*

*Animateur : Jean-Jacques TALPIN, journaliste indépendant.*

*Ouverture du séminaire – La question du développement durable en  
aménagement et les objectifs du programme de recherche*

---

Par José Serrano

*Thème 1 - L'intégration des questions de développement durable dans les  
projets et documents d'aménagement programmatiques.*

---

Par Yasmine Bendjador et Elen Cornec

*Thème 2 - L'occupation des sols et la prise en compte du développement  
durable.*

---

Par Lotfi Medhi, Sylvie Servain-Courant, Laura Verdelli

*Pause-café*

---

*Thème 3 - Le choix de la localisation des installations nuisantes et durabilité.*

---

Par Laurence Rocher, José Serrano

*Conclusion*

---

Par Christian Calenge

Nous remercions le Centre National pour la Recherche Scientifique qui a financé cette recherche.